N° 144

Décembre 2017

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

Trimestriel



Mouloudji, un *P'tit coquelicot* aux origines bretonnes - Léontine Drapier-Cadec, évocation d'une longue vie - Marie Floch, patronne des *pigouillers* de Quéménès - Le commandant Le Friant - Marie Dorval, doyenne des Finistériens - Quelques épisodes de la Révolution à Edern Les mendiants à Plouénan au XIX^{e} siècle -La localisation géographique du nom de famille Laot - Faits divers, faits d'hier - L'actualité des libraires - L'actualité des Archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie, association déclarée d'utilité publique : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://cgf-bzh.fr http://recif2.cgf.bzh

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr

Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2022) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).

Secrétaire : Thierry MARTIN (B, 2020) . Secrétaire adjointe : Marie Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2018)

Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix)

Membres : BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Joseph POTIN (2018).

MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).

QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Nathalie GUILLOU (trésorière), Hervé LE BOT (2018), Marie-Claire LE QUELLEC (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Jean TOULHOAT (2020), Danielle TANGUY (2020), Annik FOLGOAS (2022), Jean-Yves BARVEC (2022).

(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Nathalie GUILLOU

Commission informatique :
BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC, Hervé LE BOT.
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2018 : Cotisation individuelle : 25 € - Cotisation couple / duo 43 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 43 €* - Cotisation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 60 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Ce paiement de 43 € ou de 60 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 9 266 701 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €. Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 144, décembre 2017 : 4 850 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0518 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 144

* Sommaire et éditorial p. 1
* L'actualité des libraires p. 2
* L'actualité des archives p. 3
* Les mendiants à Plouénan au XIX[e] siècle, par Claude Cottour. p. 5
* Marie Dorval, doyenne des Finistériens, par Jean François Pellan p. 10
* Mouloudji, un *P'tit coquelicot* aux origines bretonnes, par Carl Rault p. 12
* Le commandant Le Friant (1887-1972), par Jean-François Le Gall p. 18
* Léontine Drapier-Cadec, évocation d'une si longue vie, par Gilles Menez p. 31
* Faits divers, faits d'hier : recherches dans l'intérêt des familles, par Carl Rault p. 36
* Marie Floch, la patronne des *pigouillers* de Quémenès, par Serge Cariou p. 40
* Quelques épisodes de la Révolution à Edern, par Thierry Nédélec p. 45
* La localisation géographique d'un nom de famille toponymique : LAOT, par Albert Laot p. 54

Page 1 de couverture :
La fontaine près de la chapelle de Kerellon à Plouénan.
Photo : Jean François Pellan

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Le changement...
...c'est aujourd'hui !

Oui, il y a eu du changement dans votre association.

Tout d'abord, le site a été complètement refondu et modernisé. Il y avait jusqu'à présent, en fait, quatre sites : un pour le CGF général et autant qu'il y a d'antennes. La visibilité n'était pas bonne. Tout est maintenant regroupé sur un seul site, à une nouvelle adresse qui est "//cgf-bzh.fr". Nous vous invitons maintenant à le découvrir et à en user autant que possible. Il se veut une porte d'entrée facile sur la généalogie finistérienne avec des accès simples à nos différentes bases, à notre forum et à : "Pourquoi il est bon d'adhérer au CGF". Nous allons essayer de faire vivre ce site en vous présentant nos actualités, nos programmes concernant nos ateliers. Chaque antenne présentera aussi dans la partie qui lui est réservée ses propres actualités, mais également ses richesses en matière de bibliothèque, photos, CD, revues, microfilms, etc.

Si vous voulez nous contacter, l'adresse courriel a changé également. Elle est devenue : cg29@cgf.bzh

Ensuite, le paiement par Carte bancaire nous était réclamé depuis des années. Facile à dire, difficile à faire, en raison des incidences multiples sur notre partie informatique qui gère les adhérents. Il a fallu reprogrammer pas mal de choses, essayer de penser aux diverses possibilités, tester et encore tester. Les nouveaux adhérents peuvent donc s'inscrire en ligne et recevoir des points immédiatement. Ils n'ont plus d'attente comme c'était le cas lors des envois par la poste. Lors des salons généalogiques, beaucoup de personnes souhaitaient nous régler à ce moyen. Ils pourront le faire sur place puisque nous sommes chaque fois connectés à Internet. Notre informaticien a profité de cette opération pour repenser toute la partie encaissement du CGF, ce qui va grandement simplifier la tâche des chargés des comptes dans les antennes. Tout ce qui a pu être automatisé, l'a été.

Enfin, je souhaite vous faire part d'une nouveauté sympathique au niveau de RECIF. Comme vous le savez ce ne sont que soixante-dix neuf communes qui sont actuellement en ligne à travers mille sept cent cinquante et un registres. Après avoir trouvé dans notre base l'acte convoité, vous voulez certainement le contempler, pour vérifier que le releveur n'a pas commis d'erreur. Dans ce cas, il vous faut sortir de l'application et vous connecter sur le site des archives. Ceci est devenu inutile. A partir de maintenant, vous pouvez cliquer sur une petite image "P1" qui vous permettra d'être connecté à la 1ère page du registre dans lequel se trouve votre acte. Il a encore été fait mieux pour une bonne partie des mariages du XIX[e] siècle, car si vous avez une indication "P2", vous atteindrez alors directement l'image. Que ne faisons nous pas pour vous rendre la vie plus agréable !

Nous avons l'assurance que d'ici une bonne année, les archives départementales vont mettre de véritables PERMALIENS... que nous réclamons d'ailleurs depuis des années. Lors des prochaines mises en ligne, les registres du XIX[e] seront éclatés de façon numérique, année par année. Nous devrons bien sûr, pour le moins rechercher l'adresse de chaque première page, pour vous l'indiquer. Mais ce sera ensuite un jeu d'enfant de trouver l'acte dans le registre. Cela peut paraître simple à faire, voire simpliste, mais quand il faut sur une centaine d'années, pour les trois types d'actes trouver l'adresse de la première page, pour un certain nombre de communes, je vous laisse deviner le temps que cela va prendre à notre informaticien.

Je remercie et vous pouvez aussi remercier Dominique, Jean-Pierre, Nicolas et Pierre – ils se reconnaîtront à travers les prénoms - qui travaillent dans l'ombre pour faciliter votre vie d'adhérent et de chercheur.

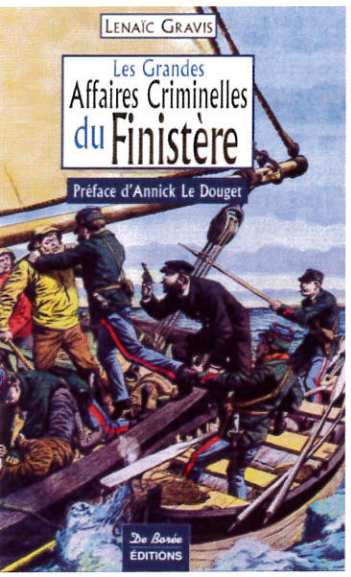
Ce mot du président est écrit bien sûr en avance par rapport à la fin de l'année. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion, sinon début janvier votre compte sera remis à zéro. N'hésitez pas à utiliser le nouveau moyen de paiement par Carte Bancaire qui vient d'être mis en place. Et puis, comme on arrive dans la période des étrennes, pourquoi ne feriez vous pas adhérer votre conjoint ou un membre de la famille en sus de vous ? Ce serait un moyen bien sympathique de renforcer l'assise de votre association. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons être efficaces et développer le CGF.

Nedeleg laouen ha bloavez mad !

Jean François Pellan

L'actualité des libraires

Les grandes affaires criminelles du Finistère,
par Lénaïc Gravis,
De Boré Editions,
ISBN : 9782844948083

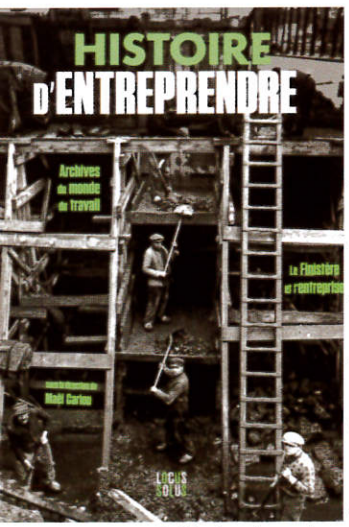


Des monstres aux désespérés, des envieux aux fous, le prétoire de la cour d'assises de Quimper a vu défiler aux XIXe et XXe siècles une longue liste de criminels guidés par les motivations les plus sordides : l'appât du gain, la vengeance... Mais emporté par la colère ou la haine, la jalousie ou la passion, l'assassin du Finistère opère généralement au sein de sa propre famille. Quant à son arsenal, pas une arme ne manque, et du couteau à la hache, du pistolet au soc de charrue, tous les moyens sont bons pour occire son père, son frère ou son mari !

C'est à travers les chroniques judiciaires des journaux de l'époque ou les dossiers d'assises que l'auteur a reconstitué leur effroyable périple. Parmi ces trente affaires criminelles, certaines ont connu un retentissement bien supérieur au seul département, d'autres se sont effacés des mémoires.

Mais les destins de Seznec, de Louarn et Baffet, deux innocentes victimes d'une effroyable erreur judiciaire ne sont pourtant pas moins saisissants que ceux de Maria Chapel pour Marie-Jeanne Bodéré – car les femmes du Finistère ne sont par toujours des anges !

Histoire d'entreprendre – Archives du monde du travail
Le Finistère et l'entreprise,
sous la direction de Maël Cariou
Edition Locus Solus
ISBN : 9782368331798



Les archives du Finistère nous proposent leur quatrième livre, celui-ci étant consacré aux entreprises du Finistère. Vingt-quatre auteurs, sous la direction de Maël Cariou, ont entrepris de faire revivre plus de quarante destinées d'entreprises diverses sur tout le territoire du Finistère. Cela va des grandes sociétés de la révolution industrielle aux modestes structures artisanales, mais toutes témoignent de l'esprit d'initiative de femmes et d'hommes, reflets de leur époque et de leurs conditions de travail.

Les généalogistes redécouvriront, sans doute, qu'au XIXe siècle, la tourbe a été exploitée dans le Yeun Elez dans le Centre Finistère, que le charbon a même été exploité dans les mines de Kergogne sur la commune de Kerfeunteun dans les années 1840 et que les mines de plomb argentifère ont été exploitées par intermittence de la Préhistoire jusqu'au milieu du XVIIIe siècle dans le secteur de Huelgoat.

Les manufactures rurales sont évoquées à travers Locronan et les celles des Crées, en parcourant les maisons buandières. Curieusement la grande manufacture des tabacs de Morlaix n'est évoquée qu'à travers deux photos présentant le local où étaient entreposées les archives.

C'est un panorama complet de nombreuses entreprises, dont beaucoup sont aujourd'hui disparues, mais qui restent dans la mémoire. D'autres continuent de se développer comme l'entreprise de cirage Mayola de Rosporden, propriété actuellement de la société anglaise Mac Bride, ou émergent depuis les années 1950, comme le puissant groupe fondé par Edouard Leclerc à Landerneau. Une belle iconographie sert ce livre.

Auguste, un blanc contre les diables rouges
(1906 – 1924 en Cornouaille),
par Pierrick Chuto
Editions Saint-Alouarn
ISBN : 9782954607627



Chaque homme est une histoire qui s'inscrit dans l'Histoire de son pays. En sera-t-il le spectateur plus ou moins contraint par les évènements ou sera-t-il actif, soit pour faire perdurer ce qui existe ou pour remettre en cause l'ordre existant ? Avec la Révolution française, le pays a connu un véritable maelstrom dans les idées et tout au long du XIXe siècle, république, empire, royauté vont se succéder. La IIIe république, qui se veut laïque, l'a emporté, mais les tendances royalistes plutôt soutenues par une partie de l'Église sont sous-jacentes. La société de l'époque ne peut qu'être partagée. Ce clivage va se retrouver jusque dans les familles. L'auteur nous fait découvrir l'histoire d'un de ceux que l'on désignait sous le terme de *blanc*, Auguste Chuto, son grand-père, un homme à la foi chevillée au corps, qui vit pour son Dieu en combat perpétuel contre les méchants républicains, les anticléricaux, les francs-maçons, tous des diables rouges.

On imagine difficilement de nos jours ce que fut cette époque d'affrontement avec la loi de séparation des Églises et de l'État, les inventaires des biens de l'Église, l'interdiction faite aux Congrégations d'enseigner. Les batailles furent rudes jusque dans les urnes, tous les moyens étant bons pour récolter des suffrages, disqualifier le concurrent par des méthodes parfois douteuses, ici parfaitement décrites.

Notre auteur fait parler les archives dans toute leur rudesse. Les bisbilles actuelles de nos hommes politiques, de nos journaux ne sont rien à côté de cette époque, pourtant pas si lointaine. Cette dualité de la société du début du XXe siècle se retrouve également dans les familles. Auguste et son frère Jean-Louis, sont des cléricaux convaincus et en opposition frontale avec leur cousin Jean-Louis-René, un laïc. Le pittoresque de l'histoire, c'est que Jean-Louis-René et Auguste se battent pour être à la tête de la mairie de Penhars, pendant que Jean-Louis devient maire de Guengat.

Si la bataille faisait rage entre les cousins, il en allait de même dans les plus hautes sphères entre le député Le Bail, de Plozévet, Jean Hénaff, de Pouldreuzic, Mgr Duparc, etc... Cette époque fut faite de haine et de fanatisme – rappelons-nous l'affaire Dreyfus – et le mérite de l'auteur est de nous la faire revivre à travers des membres de sa famille. En reposant ce livre, on se dit qu'on a assisté à un petit Dallas breton, presque à en regretter de n'avoir pas de tels personnages dans sa propre famille, pour illustrer sa généalogie !

L'actualité des Archives

Archives du Finistère :
L'enregistrement : nouvelle aide à la recherche.



Le décret du 5-19 décembre 1790 abolit tous les droits perçus sous l'Ancien Régime par la Régie du Contrôle des actes et y substitue, à partir du 1er février 1791, une formalité unique effectuée auprès de la nouvelle Administration de l'Enregistrement. Le dispositif vise les actes civils, judiciaires, ainsi que les titres de propriété.

Les services de l'Enregistrement fonctionnent pendant cent quatre-vingts ans, jusqu'à la loi du 26 décembre 1969 et à la publication du décret du 22 juin 1970, fusionnant ses formalités avec celles de la publicité foncière.

Durant cette période, trente-sept bureaux sont progressivement établis dans le département du Finistère. Une carte des bureaux est accessible sur le site des Archives départementales.

Les Archives départementales conservent plus de 16 000 documents issus de cette administration. Les données qu'ils contiennent constituent des sources utiles, tant pour les recherches administratives que pour les recherches personnelles. Cependant, l'accès et la compréhension de ces sources sont ardus, et le Finistère comporte, de surcroit, des spécificités. Une aide à la recherche dans l'Enregistrement vient d'être rédigée pour aider le chercheur à les exploiter au mieux.

Aux Archives départementales du Finistère, les différents registres, tables, sommiers, fichiers et autres documents résultant de l'activité des services de l'Enregistrement sont inventoriés :

- pour la période comprise entre 1791 et 1940, dans la sous-série 3 Q et son supplément, selon l'ordre alphabétique des bureaux et typologique des documents ;

postérieurement à cette époque, dans la série W, selon l'ordre des services versants (les différents Centres finistériens des Finances publiques) et secondairement, pour chaque service, selon les typologies de documents.

Avant toute recherche : quelques indispensables repères géographiques

Les ressorts géographiques des différents bureaux finistériens de l'Enregistrement ont régulièrement évolué entre 1791 et 1970. Ces fluctuations sont la conséquence des réorganisations et restructurations successives de l'Administration fiscale. Il a semblé utile d'en présenter ici le détail, localité par localité, pour l'ensemble de la période. Ce tableau est établi à partir des dates et numéros de transcription figurant dans les tables, fiches, registres et classeurs des déclarations de mutation par décès, actuellement disponibles aux Archives départementales. Les mois indiqués n'y figurent qu'à titre indicatif. Ils sont issus, non de dépouillements exhaustifs mais de sondages effectués dans les documents cités plus haut et pourront être ajustés par la suite.

Sa consultation constitue un préalable recommandé avant toute investigation dans les archives de l'Enregistrement.

En cas de recherches infructueuses dans les archives d'un bureau donné (et particulièrement dans le cas des communes périphériques de sa circonscription), le chercheur devra systématiquement étendre ses investigations aux registres, tables, sommiers et fichiers des bureaux limitrophes, repérables par la carte des bureaux finistériens.

Quelques exemples de recherche sont donnés sur le site. Ils n'ont pas la prétention de répondre à toutes les problématiques mais se proposent plutôt de familiariser le lecteur :

- à la manipulation et à l'exploitation des principaux types de registres composant les fonds des services de l'Enregistrement ;
- à l'utilisation et à l'exploitation des différents outils mis à sa disposition dans cette aide, afin de faciliter ses investigations

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

(tableaux des localités, d'utilisation des tables, des différents bureaux...).

• à l'utilisation et à l'exploitation des différents outils mis à sa disposition dans cette aide, afin de faciliter ses investigations (tableaux des localités, d'utilisation des tables, des différents bureaux...).

Voici quelques exemples :

Exemple 1 : *Comment rechercher une déclaration de succession en deux étapes ?*

Exemple 2 : *Comment retrouver en trois étapes le compte d'un particulier dans le sommier du répertoire général, à partir de la table des décès, lorsque les bulletins mobiles du fichier alphabétique sont inexploitables ou inexistants ?*

Exemple 3 : *Comment retrouver en deux étapes le compte d'un particulier dans le sommier du répertoire général, à partir d'un acte civil public, lorsque les bulletins mobiles du fichier alphabétique sont inexploitables ou inexistants ?*

On rappellera enfin, que les archives de l'Enregistrement ne deviennent librement communicables au public qu'à l'issue d'un délai de 50 ans. Elles ne sont pas numérisées. Leur consultation nécessite donc un déplacement jusqu'à Quimper.

Source : Archives du Finistère

Archives du Finistère : Communication restreinte de la série O

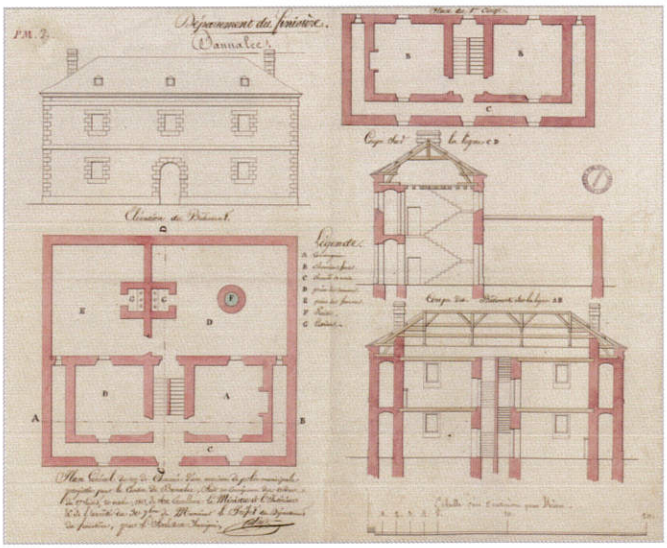
Les Archives départementales préparent une nouvelle saison culturelle et pédagogique sur le thème "Archives et territoires", afin de partager des informations et des documents d'intérêt local, et de faciliter leur réutilisation dans les territoires.

Cette ambition nécessite, entre autres projets, de réviser le classement de la série O, qui concerne l'administration et la comptabilité communales de 1800 à 1940.

Cette révision est d'autant plus nécessaire qu'une campagne de collecte a permis d'enrichir la série de nouveaux documents encore inconnus du public, et que l'introduction de nouvelles règles de description des documents d'archives nécessite la rédaction d'un inventaire pérenne et aux normes. L'inventaire partiel de cette série restera accessible en ligne sur le site internet des Archives départementales. La communication des documents au public doit toutefois être organisée, afin de permettre les travaux de reclassement et de rédaction de l'inventaire.

À partir du lundi 18 septembre 2017 et pendant toute la durée de leur reclassement, les sous-séries 1 O (comptabilité communale) et 2 O (dossiers d'administration communale) sont retirées de la communication se salle de lecture.

Les sous-séries 3 O et 4 O, qui seront reclassées après les sous-séries 1 O et 2 O, restent accessibles au public.



Pour atténuer les inconvénients liés à cette mesure, les chercheurs et les administrations pourront avoir un accès différé à ces documents incommunicables. Pour cela, ils devront adresser aux Archives départementales du Finistère une demande de dérogation dans laquelle ils préciseront la (ou les) cote(s) qu'ils souhaitent consulter, leurs motivations et la date de leur venue aux Archives départementales.

Source : Archives du Finistère.

Archives du Finistère : visiter le site

Du parchemin médiéval au document électronique, du dépoussiérage à la restauration, du quai de déchargement à la salle de lecture, la visite guidée des Archives départementales du Finistère est possible et permettra de comprendre cette institution bicentenaire, de découvrir la richesse des documents qu'elle conserve et de percevoir les enjeux actuels auxquels elle est confrontée.

C'est en suivant le circuit du document et par la rencontre avec des professionnels en charge du traitement des fonds et des collections, qu'est proposée cette immersion au cœur de l'archive.

Deux formules sont possibles

• Chaque mois (hormis juillet et août), une visite de deux heures est proposée, de 14 à 16 heures. On peut s'inscrire en ligne.

• Des visites liées à un projet spécifique mené en partenariat avec les Archives, et des visites-ateliers, à créneaux et horaires variables, sont également proposées. Pour les organiser, prendre contact avec le service à

archives.departementales@finistere.fr

Source : Archives du Finistère.

Les mendiants à Plouénan au XIXe siècle

par Claude COTTOUR, CGF n° 14570.

Que signifient les appellations "mendiant" et "indigent" au milieu du XIXe siècle ?

Tous les auteurs de travaux sur le sujet tentent d'en donner une définition en préalable à leurs ouvrages.

Eugène Buret désigne : *Si l'on veut, afin de mieux préciser les mots que nous emploierons par la suite, nous désignerons par le nom de misère, le dénuement qui réclame le secours de la charité publique ou privée... Le mot indigence sera à peu près synonyme, bien qu'il atténue un peu l'idée de misère et semble s'appliquer ordinairement à un degré moindre de pauvreté*[1].

Les mendiants sont aussi des indigents, comme leur conjoint et leurs enfants mineurs.

Certaines sources définissent un mendiant comme une personne qui ne travaille pas ou plus et ne possède pas de bien. Cette personne peut à l'occasion demander l'aumône pour survivre mais aussi en faire un métier à temps plein ou partiel à certaines périodes de sa vie. Les personnes âgées sont souvent considérées comme mendiantes lorsqu'elles ne vivent pas chez un de leurs enfants ou sont à leur charge.

D'après Jean Bernard Laurent, mendiant ne signifie en aucun cas retraité et n'est pas non plus synonyme de vagabond.

Autrefois, il n'y avait ni Sécurité Sociale, ni caisse de retraite ; nos ancêtres travaillaient très au-delà de soixante ans, quand ils le pouvaient. Par exemple, une veuve, tout en conservant son domicile, et bien qu'ayant des enfants, mais très pauvres, pouvait être amenée à mendier pour pouvoir survivre.

Une maladie, une mauvaise récolte pouvaient très rapidement faire basculer la vie d'un ancêtre proche de la misère, et le transformer en mendiant.

Plus qu'une profession à proprement parler, il s'agissait d'une activité, reconnue, qui permettait à la personne de vivre, souvent parce que sa condition ou sa santé ne lui permettait plus de travailler, et qu'elle se trouvait seule[2].

Les données des recensements de population montrent qu'un grand nombre de mendiants déclare exercer une activité – le plus souvent journalier... On peut donc en déduire que la rémunération du travail de ces personnes n'est pas suffisante pour leur permettre de survivre.

Leur activité est souvent saisonnière et les périodes creuses ou chômées les plongent dans l'indigence la plus absolue. Pour certains, la mendicité est leur ultime recours pour survivre.

Pour d'autres, la mendicité apporte une aide passagère. Comme par exemple il est précisé en 1856 en marge du registre de recensement :

- Jean Marie QUERNÉ, pêcheur de 68 ans à Ploudalmézeau mendie parfois alors que sa femme Marie Jeanne LE HIR, 58 ans, et Joseph QUERNÉ, leur plus jeune fils mendient habituellement.

- Jean KERVELLA, âgé de 13 ans, mendie tous les quinze jours à Dirinon. Ses parents travaillent et ne sont pas mendiants mais ont été considérés comme indigents.

Les recherches effectuées sont loin de refléter l'image populaire du chemineau de pays ou du vagabond qui réclame son pain comme un dû en menaçant du poing, errant de contrée en contrée, sans but, s'agrippant au moindre bienfaiteur comme une bernique à un rocher[3].

Perception de ce phénomène entre acceptabilité, secours, répression

Claude Péridy, dans un article du T*élégramme de Brest*, nous rapporte qu'à la fin du XVIIe siècle certains prêtres suggèrent d'interdire le mariage des mendiants afin d'empêcher qu'ils ne se reproduisent. L'exclusive se révèle toutefois inapplicable du fait qu'elle porterait atteinte à la liberté des personnes. A défaut, des maires préconisent l'enfermement des mendiants de profession jugés les plus dangereux[4].

Ces remèdes radicaux préconisés perdurent encore très longtemps comme l'illustre cette "tribune libre" publiée dans *l'Eclaireur du Finistère* n° 140 du samedi 6 août 1921, et reprise intégralement ci-dessous :

Où l'on apprend que "Le Pillaouer" n'est pas mort
Sur le trimard, ce 3 août.
Monsieur le Rédacteur en chef,
Ma lettre va bien vous étonner, si même elle ne vous fait l'effet d'une épître de ressuscité. Il y a sept ans aujourd'hui, jour pour jour, je quittai ma randonnée à travers le Finistère pour aller défendre la patrie contre le Boche. J'ai eu la chance de sauver ma peau et la paix revenue, j'ai repris ma Vie sur le trimard, ma Vie joyeuse de touriste à ma façon, celle qu'a magnifiée Richepin[5]. Je vais de bourg en village, en cette saison bénie où il y a de l'ouvrage pour tous les bras vaillants et les cœurs bien placés. J'avais décidé de ne plus m'occuper de politique ni de journalisme – vous vous rappelez sans doute que j'y tenais une place assez marquante avant-guerre dans notre région – j'avais, dis-je, décidé de ne plus m'occuper de rien.

Un numéro de l'Eclaireur *m'étant tombé par hasard sous les yeux, j'ai lu votre nom.*

---

[1] BURET Eugène, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, volume 1, Paris, Paulin, 1840.
[2] LAURENT Jean Bernard, généalogiste professionnel à Saint-Bel (69).
[3] DENIEUL Patrick, *Vieux métiers en Bretagne - Le mendiant ou chemineur de pays.*
[4] PERIDY Claude, *1793, le fléau de la mendicité,* 18 mai 2003 © *Le Télégramme.*
[5] Jean Richepin (1849-1926), poète, auteur en 1876 de *La chanson des gueux.* http://gallica.bnf

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Tout de suite, nom d'un chou, me voilà emballé de nouveau, et d'autant plus emballé que j'ai vu, dans votre "canard" un entrefilet[6] concernant les mendiants dépenaillés, broussailleux, bons à tout et propres à rien, que la maréchaussée, de temps à autre appréhende au collet pour les aider à solutionner la crise du logement.

Je les connais, je les coudoie, sans plaisir certainement, et je me demande comment pareille race peut se perpétuer par le temps qui court.

Les communes se les passent "de la main à la main" ce qui n'empêche que plus il en passe, plus il y en a. On dirait qu'ils se multiplient à la façon des poux. Donc, il en vient, il en vient, et, toujours, ils demandent d'un drôle d'air le morceau de pain traditionnel, la soupe à l'occasion et un coin pour dormir, par-dessus le marché.

Les campagnards n'osent refuser, ce qui fait que certains mendigots vont jusqu'à emporter les draps de lits en manière de souvenir, comme cela se passa dernièrement encore à Landivisiau.

Je ne jette pas la pierre aux infirmes, qui ont une excuse à leur manière de comprendre la vie, mais je dis qu'on ne houspillera jamais assez certains gaillards pleins de santé qui trouvent très commode un métier de gréviste à perpétuité, où ils n'ont qu'à boire, manger et dormir aux frais des "poires".

Certains se vantent d'être les apôtres ambulants de la liberté, se flattent de ce qu'ils appellent leur mission d'entretenir, dans le cœur des possédants, ce sentiment louable qu'on nomme la charité.

Je suis sûr, pour ma part, qu'ils contribuent plutôt à démolir ces belles idées. Quand tous ces fainéants ont fait "suer" la campagne ils s'en vont larmoyer dans les villes.

Qu'attend-on pour empoigner ces gaillards qui feraient d'excellents garçons meuniers et qui vont manger le pain des invalides, des malades de la guerre, de ceux qui ont vraiment de la peine à subsister.

Une récente circulaire gouvernementale adressée aux parquets tend à établir un triage entre les méritants et les farceurs. C'est bien. Il n'est pas trop tôt qu'on purge un peu le pays d'un tas de gens sans profession ni désir d'en avoir une, de gens capables de mettre le feu aux fermes, s'ils ne sont pas satisfaits de l'accueil, souvent insolents, toujours ingrats.

Que ces valides de la mendicité soient "fourrés" à Créach Joly[7], et qu'on leur fasse étirer des étoupes, c'est bien.

Au moins, nous, les bons bougres, les cigales des chemins, les écureuils des sentiers et des bois, pillaouers et chemineaux, francs à la besogne, ne mangeant que lorsque nous avons gagné honnêtement de l'argent pour payer notre nourriture, nous ne serons plus confondus avec la vermine.

Si vous insérez ma prose, je vous tiendrai au courant de multiples choses que j'apprends plus vite que la police que les gendarmes et que les reporters.

Je vous salue.

LE PILLAOUER.

D'autres témoignages sur la mendicité au XIXe dans le Finistère, comme celui de Jean François Brousmiche[8], même s'ils sont moins radicaux, attestent de ce rejet des plus miséreux :

Il semblerait que la paresse et la fainéantise devraient être bannies des communes où l'industrie développe et manifeste chaque jour ses progrès. Cependant, dans aucune partie du Finistère, la hideuse plaie de la mendicité ne se montre autant à découvert que dans le pays riche et fertile de l'ancien Léonnais. C'est par troupe que l'on rencontre les pauvres sur les grandes routes[9] ; ils harcèlent les voyageurs ; ils les fatiguent par leurs cris, par leur importunité ; ils chantent et gambadent autour des voitures publiques et souvent on éprouve la crainte de les voir écraser sous les roues de ces colossales diligences qui sillonnent aujourd'hui nos grands chemins. On conçoit difficilement l'existence d'un si grand nombre de pauvres dans un pays aussi riche, et l'on ne peut qu'attribuer à l'incurie, à la paresse, l'état des gens qui pour ne pas travailler se livrent à ce honteux moyen de s'assurer l'existence qui ne peut en définitive que les conduire dans les hôpitaux quand il ne les guide pas au crime. Le voyageur fatigué des cris des mendians, de leurs chants, de leurs prières, hâte le pas pour se débarrasser plutôt de ces misérables, qui, la plupart jeunes, forts et robustes, sont indignes de la commisération publique.

Mais on peut aussi citer le témoignage, bien plus décapant que celui de visiteurs de passage, de Jean Marie Déguignet[10]. Ancien mendiant, l'auteur de ces souvenirs devenu un farouche anticlérical après un voyage à Jérusalem, nous montre comment, alors qu'il n'était qu'un enfant de dix ans, il fut laissé par ses parents à une bonne femme, mendiante professionnelle, pour apprendre la pratique du métier.

La bonne femme des environs vint trouver ma mère en lui disant qu'elle ferait mieux de m'envoyer faire tout le tour de la commune avec une besace que de me laisser mendier simplement mon dîner quotidien autour du Guélennec … (hameau de Ergué-Gabéric près de Quimper)

…J'étais si petit, si maigre, si triste que les bonnes fermières avaient pitié de moi, non pas tant pour soulager ma misère que pour s'acquitter d'un devoir envers leur dieu. Ces aumônes avaient toujours un but intéressé et égoïste : elles n'étaient jamais données au nom de l'humanité, chose inconnue chez les bretons, mais seulement au nom de Dieu. Quand ces femmes me donnaient pour deux liards de farine d'avoine ou de blé noir, l'aumône ordinaire d'alors, c'est qu'elles étaient convaincues de recevoir en retour le centuple comme il est dit dans l'évangile, car elles savaient qu'une

---

[6] Paru dans *l'Eclaireur du Finistère* n°139 du samedi 30 juillet 1921 : Les mendiants ont recommencé à pulluler [à Morlaix]. La police, décidée à sévir, a mis en état d'arrestation et déféré au parquet Françoise Le Roy, femme Gorju. D'autres ne tarderont pas à aller la rejoindre à Créac'h Joly.

[7] Prison de Morlaix

[8] BROUSMICHE Jean-François, *Recueil de notes de voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831* ; Chapitre 10 Saint-Pol-de-Léon, ses environs Plouvorn et Landivisiau ; publié en 1977 par la Librairie SA MORVRAN, Quimper.

[9] BROUSMICHE cite quatre routes partant de Saint-Pol-de-Léon à Plouescat, à Roscoff, à Morlaix et à Brest.

[10] DEGUIGNET Jean Marie 1834 – 1905, *Mémoires d'un paysan bas-breton* ; édition établie et annotée par Bernez Rouz, An Here 1999.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

prière dite par moi, enfant chétif et humble, valait pour elle cent prières radotées machinalement par les vieilles mendiantes…

Tristan Corbière nous livre une vision dantesque des pauvres et miséreux dans sa *Rhapsodie foraine* et *Le pardon de Sainte-Anne*[11].

En aboyant, un rachitique
Secoue un moignon désossé
Coudoyant un épileptique
Qui travaille dans un fossé.

Là, ce tronc d'homme où croît l'ulcère,
Contre un tronc d'arbre où croît le gui ;
Ici, c'est la fille et la mère
Dansant la danse de Saint-Guy.

Cet autre pare le cautère
De son petit enfant malsain :
– L'enfant se doit à son vieux père…
– Et le chancre est un gagne-pain !
…
– Charité dans leurs écuelles !…
Nos aïeux ensemble ont porté
Ces fleurs de lis en écrouelles
Dont ces choisis ont hérité.
…
– Nous, taisons-nous !… Ils sont sacrés.
C'est la faute d'Adam punie
Le doigt d'En-haut les a marqués :
– La Droite d'En-haut soit bénie !

Du grand troupeau, boucs émissaires
Chargés des forfaits d'ici-bas,
Sur eux Dieu purge ses colères !…
– Le pasteur de Sainte-Anne est gras.

Quelques vagabonds ou mendiants sans domicile fixe ont bien été retrouvés au cours des recherches, mais ils ne sont qu'une infime minorité.

La mendicité est un délit

De 1810 au 1er mars 1994, le vagabondage de clochards, qui n'avaient ni domicile certain, ni moyens de subsistance, ni métier habituel, et la mendicité, la quête ou l'aumône, en vue d'un don charitable étaient des délits réprimés par les articles 277 à 281 anciens du code pénal.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au début des années 1990, l'exercice de la mendicité ne constitue plus un délit, toléré en tant que tel sauf en cas de caractère menaçant, ou violent sous l'angle du délit spécifique d'extorsion dans l'obtention par violence, menace de violences ou contrainte d'une remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque, prévu et réprimé par l'article 312-1 du code pénal qui fait encourir de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Au cours du XIXe siècle, le délit de mendicité est réprimé avec zèle, comme en témoigne par exemple le rapport adressé au gouvernement par le Conseil général du Finistère en mai 1881 sur *La mendicité et le vagabondage dans le département du Finistère. — Moyens de les réprimer.*

Au nom de la Commission de l'intérieur, M. Le vicomte de Saisy donne lecture d'un rapport tendant à demander au Gouvernement :

1° Une extension de l'assistance publique et principalement la création des colonies pénitentiaires, qui pourraient exercer une grande influence sur les vagabonds de moins de 16 ans ;

2° L'application plus stricte du code pénal aux nomades qui, sur leurs parcours, se livreraient à des menaces, extorsions ou escroqueries quelconques ;

3° L'interdiction absolue du territoire de la France aux étrangers, bohémiens, aventuriers nomades ne justifiant pas de moyens d'existence assurés et honnêtes ;

4° La promulgation, dans toutes les communes rurales du département, d'un règlement de police permettant une répression locale et appropriée aux circonstances.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées[12].

Le journal de Morlaix *La Résistance* du 18 juillet 1891 a publié un extrait du rapport officiel pour la France sur la criminalité en 1889 et 1890 :

On a remarqué en 1889 l'accroissement de la criminalité surtout pour les enfants. En 1890 les chiffres le montrent toujours. Voici le rapport officiel :

	1890	1889
Infanticides	**150**	**183**
Vols qualifiés	**772**	**857**
Vols	**35 319**	**35 505**
Outrages aux agents	**12 007**	**12 407**
Vagabondages	**17 026**	**17 778**
Mendicité	**12 475**	**12 975**
Poursuites contre enfants au-dessous de 20 ans	**493**	**583**
Suicides d'enfants	**430**	**456**

Ce tableau n'est-il pas plus éloquent que tous les commentaires ? Il montre la progression constante, fatale des délits, crimes et attentats, contre la morale et les citoyens.

La criminalité est donc en proportion directe avec la morale civique, c'est-à-dire la démoralisation produite par l'éducation laïque.

[11] CORBIERE Tristan, *Les Amours jaunes*, 1873.
[12] *Ar Wirionez* (La Vérité) du 18 mai 1881.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

On retrouvera dans l'étude (publiée dns la partie "Bibliothèque numérique du CGF) quelques individus, originaires de Plouénan, décédés dans différents centres de détention, sans que l'on en connaisse toujours les raisons, on verra également un certain nombre de pauvres jeunes filles ou femmes condamnées pour vagabondage. Dans les faits divers rapportés par la presse locale on trouve de nombreux entrefilets sur les arrestations de vagabonds.

Par exemple, ces quelques lignes du journal *Ar Wirionez* (La Vérité) – journal politique royaliste et catholique – dans son numéro 1 du mercredi 8 août 1877 :

La gendarmerie de Plouigneau a arrêté ces jours derniers, une cuisinière errante de 48 ans, prise en flagrant délit de vagabondage et de rupture de casseroles. Constatons, pour la plus grande gloire des cordons bleus du Finistère, que cette descendante de Vatel n'est pas leur compatriote, elle est originaire des Côtes-du-Nord, de Plourivo, où elle a fait ses premières études culinaires et gastronomiques.

Ou encore dans *La Résistance* du 26 janvier 1889 : On écrit de Paimpol à *L'Indépendance Bretonne* :

Lundi 14 courant, un individu étranger au pays parcourait notre ville en mendiant et se donnant divers métiers pour exploiter la charité publique.

Il fut arrêté dans la soirée du même jour, et le lendemain il était dirigé sur Saint-Brieuc. Cet individu a été reconnu pour être un nommé Guillerm François, originaire de Saint-Pol-de-Léon, où habite sa famille.

Dix ans plus tard : dans *La Résistance* (*Croix de Morlaix*) du samedi 26 février 1898 : Saint-Thégonnec – vagabondage – Un nommé Maguet, âgé de 40 ans, sans domicile fixe, né à Plounéour-Ménez, canton de Saint-Thégonnec, a été arrêté vendredi au bourg de Sizun, pour vagabondage et insultes à la gendarmerie.

Maguet depuis sa libération du service militaire, qui remonte à quinze ans, n'exerce d'autre profession que celle de chanteur ambulant. Il a été condamné en police correctionnelle mercredi dernier à six jours d'emprisonnement.

Le Réveil Morlaisien du 6 mai 1899 a publié une circulaire du garde des Sceaux, M. Lebret, adressée aux procureurs généraux :

Le vagabondage et la mendicité. Par sa circulaire du 10 août 1891, l'un de mes prédécesseurs signalait à votre vigilance la nécessité de réprimer énergiquement le vagabondage et la mendicité. La répression de ces délits n'est pas moins indispensable aujourd'hui et les instructions que ma chancellerie vous donnait alors n'ont rien perdu, dans leur généralité, de leur valeur et de leur raison d'être.

Toutefois, je crois devoir appeler votre attention sur le tact et le discernement qu'exige, en cette matière délicate à certains égards, l'exercice de l'action publique...

Le problème de la lutte contre le vagabondage et la mendicité est de ceux qui, dans ces dernières années, s'est posé avec le plus de persistance devant l'opinion publique.
Il a vivement préoccupé les penseurs et les criminalistes. On a recherché, discuté dans de nombreuses publications, dont plusieurs sont l'œuvre de magistrats, les moyens les plus propres à restreindre le mal.

Les congrès pénitentiaires ont à leur tour consacré à l'examen de cette question une partie de leurs délibérations.

Toutes ces études ne sont pas demeurées infructueuses. Il s'en est dégagé cette idée, qu'au droit de la société de prendre des mesures rigoureuses de préservation sociale contre les mendiants et les vagabonds, correspond le devoir d'organiser largement l'assistance publique et qu'à un grand nombre de vieillards et d'invalides, vagabonds et mendiants par nécessité, ce sont les refuges et les hospices qu'il faudrait ouvrir et non les prisons.

Cette conception a pris corps dans plusieurs législations étrangères. En France, elle a inspiré différents projets de loi dont le Parlement est saisi. J'ai le ferme espoir que ces projets aboutiront prochainement à une réforme généreuse et féconde.

En attendant qu'elle soit réalisée, les parquets peuvent et doivent, dès à présent, par une pratique éclairée et libérale, tenir largement compte en cette matière des considérations de bon sens et d'humanité et épargner l'application inexorable de la loi à nombre de nécessiteux pour lesquels la pitié n'est qu'une forme de la justice.

En effet, le vagabondage et la mendicité ne doivent pas être envisagés seulement, comme on est trop porté à le faire, dans leur matérialité.

Comme la plupart des délits, ces infractions comportent un élément intentionnel qu'il faut rechercher... pour en apprécier non seulement la gravité, mais même l'existence juridique.
S'il est indispensable, en vue de garantir la sécurité publique, d'assurer avec fermeté la répression des délits dont il s'agit, les poursuites doivent surtout atteindre ceux qu'on a appelé les professionnels du vagabondage et de la mendicité, ne travaillant pas parce qu'ils ne veulent pas travailler, mendiants et vagabonds volontaires, traînant leur fainéantise le long des routes, vivant au jour le jour d'aumônes que souvent on n'ose leur refuser, s'abritant la nuit dans les fermes isolées où ils s'imposent par la frayeur qu'ils inspirent.

Il en est d'autres, dans les villes, qui entretiennent leur oisiveté en exploitant la charité publique par la simulation d'infirmités, en sollicitant des secours au moyen de lettres mensongères et qui déguisent la mendicité sous mille procédés touchant à l'escroquerie. C'est à ceux-là qu'il faut réserver toutes les rigueurs de la loi, les frapper durement et faire œuvre de salubrité publique. Mais à côté de ces malfaiteurs, combien d'hommes, souvent âgés, souvent très jeunes combien d'enfants abandonnés, jetés accidentellement dans un genre de vie qui, en fait, ressemble au vagabondage, que la nécessité de vivre peut entraîner à tendre la main, parce que le chômage, la maladie, l'impossibilité de trouver du travail et ... autres causes qu'il est impossible d'énumérer les ont privés momentanément de toutes ressources, de tout moyen d'existence ?

Ces derniers ne sont point, dans le sens juridique, des mendiants ou des vagabonds ; l'intention délictueuse leur fait défaut ; la société n'a rien à leur reprocher. Ce ne sont pas des

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

coupables qu'il faut punir ; ce sont des malheureux qu'il faut secourir, aider, au besoin, relever.

Cette distinction ne se trouve-t-elle pas d'ailleurs dans notre code pénal lui-même qui, dans Ies lieux pour lesquels il n'existe ni d'établissement public destiné à obvier la mendicité, ne punit que le mendiant d'habitude valide et ne frappe d'aucune d'incurie peine le fait accidentel de mendicité ou même chez l'invalide l'habitude de la mendicité.

C'est pourquoi j'estime que les magistrats du parquet et les juges d'instruction ont le devoir, chaque fois qu'ils ont à statuer sur le sort d'un prévenu traduit devant eux pour vagabondage ou mendicité, de se renseigner non seulement sur ses antécédents judiciaires, mais aussi sur ses antécédents généraux, sur son genre de vie, ses habitudes de travail ou de paresse, les motifs qu'il allègue pour se justifier ; de vérifier avec le plus grand soin et aussi rapidement que possible la sincérité de ses explications et de ne le renvoyer devant le tribunal correctionnel que lorsqu'ils ont acquis la conviction qu'ils sont en présence d'un incorrigible, d'un fainéant invétéré.

Mais quand vos substituts auront le sentiment qu'ils ont devant eux un prévenu intéressant à un titre quelconque et qu'on peut encore arrêter sur une pente dangereuse, qu'ils n'hésitent pas, malgré la matérialité des faits, à requérir une ordonnance de non-lieu ou un jugement de relaxe.

Qu'ils prennent également toutes mesures utiles dans son intérêt en se mettant en rapport, suivant les cas, soit avec l'autorité administrative, en vue d'obtenir son rapatriement, soit avec une œuvre hospitalière ou une société de patronage, en vue de lui procurer du travail, un abri momentané, une direction éclairée et bienveillante.

Ils auront fait ainsi une œuvre saine et utile de justice et de solidarité sociale. Ils devront, enfin, mûrement réfléchir avant d'intenter une première poursuite et d'infliger à un délinquant primaire la flétrissure d'une première condamnation. Mieux vaut, en ce cas, un excès d'indulgence qu'une sévérité qui n'aboutit souvent qu'à faire des récidivistes et dont les conséquences peuvent être irréparables.

Tels sont, monsieur le procureur général, les principes libéraux et humains dont je désire que les magistrats du ministère public s'inspirent dans les affaires de cette nature et je compte que vous saurez tenir la main à ce que les présentes instructions soient observées dans votre ressort.

On se demande si cette circulaire a été appliquée avec bienveillance quand on lit vingt ans plus tard ces quelques lignes dans le journal *L'Eclaireur du Finistère* du samedi 7 février 1920 :

Morlaix : Arrestation. M. Bonin, commissaire de police a arrêté le sieur Achille Dollo, 45 ans, se disant blessé de guerre, habitant Lorient. Cet individu, sourd-muet, mendiait en vendant des horoscopes.

Travaux d'universitaires sur la mendicité

Le sujet de la mendicité en Bretagne au XIXe siècle est bien connu et a fait l'objet de travaux universitaires très fouillés[13] et de publications, en particulier celle de Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIXe siècle* qui fait référence.

Tous les témoignages du dix-neuvième siècle s'accordent à dire qu'en Bretagne abondent mendiants et vagabonds. Les diverses enquêtes conservées, sans la contredire, nuancent fortement cette idée, d'autant que les limites de l'indigence, de la mendicité ou du vagabondage sont très floues, reflets de situations et de définitions incertaines[14].

Comment donc appréhender ce monde de l'indigence ? Problème de sources évidemment. Récits de voyage, écrits et enquêtes de l'époque (A. de Villeneuve-Bargemont, A. du Châtelier, de Watteville...), rapports, circulaires administratives, délibérations, conseils de sociétés, assemblées générales, comptes, registres d'écrou, procès-verbaux, ainsi que de très belles photographies constituent le vaste paysage parcouru par Guy Haudebourg[15].

... Le "mendiant intérieur" (en opposition à l'étranger) semble être enserré dans un ensemble de liens sociaux et culturels

... beaucoup de femmes (toujours plus de 50 %) ; un bon nombre de veuves et de veufs, quelques célibataires (il faudrait ajouter les mariés du Finistère), des enfants, des vieillards chez les indigents comme chez les mendiants, mais aussi des hommes dans la force de l'âge pour les mendiants, des laboureurs, des métiers du textile, des petits métiers à saison morte (bâtiment, bois, mer, agriculture), servantes, lavandières... toute une population qui ne peut vivre de son travail ; impossibilité réelle due à une invalidité (vieillards, infirmes), une insuffisance de travail ou de ressources ; impossibilité douteuse alors facilement attribuée à l'alcoolisme ou la "fainéantise"...

Poursuivre la recherche

Mais ces études ne répondent pas à toutes les interrogations concernant particulièrement la mendicité dans le Léon et laissent encore toute latitude pour poursuivre les recherches.

Certaines causes profondes n'y sont pas abordées en détail comme telles comme par exemple le poids de la société de la basse Bretagne, encore proche au XIXe siècle, sous bien des aspects, de celle de l'Ancien Régime d'avant 1789 avec la concentration des richesses aux mains de quelques-uns. ■

---

[13] HAUDEBOURG Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne sud (Finistère sud, Morbihan, Loire Atlantique) au XIXe siècle* ; thèse de doctorat en histoire 1997.

[14] HAUDEBOURG Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

[15] GAUME Pierre, *Ces pauvres menaçants : vagabondage et pénalisation des classes populaires au XIXesiècle (années 1820-1912)*, thèse de doctorat en histoire à l'EHESS.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Marie Dorval, la doyenne des Finistériens, avait cent-onze ans

par Jean François PELLAN , CGF n° 80

Le président Fallières avait été nommé Président de la République depuis sept mois quand à Lennon, le 5 octobre 1906, est venue au monde Marie Le Page. Qui aurait pu penser alors que ce bébé deviendrait un jour doyenne du Finistère et de Bretagne, atteindrait l'âge respectable de cent-onze ans et aurait connu pas moins de dix-sept présidents de la République !





Marie Le Page en 1924,
et Jean Dorval en uniforme, pendant la guerre de 1914-1918

Ses parents, Hervé Le Page et Marie Françoise Richou, se sont mariés à Lennon le 22 juillet 1888. Le père est alors maçon, originaire de Pleyben, et la mère est née à Lopérec, de parents cultivateurs. Un mariage prolifique, comme c'était la règle à l'époque, puisque Marie est la huitième d'une fratrie de neuf.

Sa vie aurait pu s'arrêter très tôt, car à trois ans, son frère Jean (qui est décédé à quatre-vingt-seize ans) la sauve de la noyade, alors qu'elle avait glissé dans le Ster Goanez, un ruisseau de Lennon.

La famille déménage en 1916 pour exploiter la ferme de Kerlan sur le territoire de Laz, qui appartient au marquis de la Feronnaye.

Quelques années plus tard, ses parents s'installent à Châteauneuf-du-Faou. C'est là que Marie épouse, le 21 mai 1930, Jean Dorval, né le 30 août 1896 au village du Moustoir dans cette commune. Le jeune couple est exploitant agricole. Un seul enfant, Henri, naît en 1939 et sera notaire à Concarneau.

A partir de 1944, Jean et Marie tiennent une ferme aux Fontaines en Châteauneuf, et prennent finalement leur retraite en 1961. Marie a alors cinquante-six ans et n'est qu'à la moitié de sa vie.

Que d'évènements en une vie qui se déroule sur plus d'un siècle !

Marie a vécu et tremblé pendant trois guerres. Tout d'abord celle dite "la Grande Guerre" , qui a vu la mobilisation de cinq frères, celle de son mari pendant la seconde guerre mondiale après avoir déjà participé à la précédente, puis celle d'Algérie où Henri, son fils, avait été appelé. Tous ont par chance survécu à ces guerres. Marie s'en est donc allée le 13 octobre 2017, après avoir vécu plus d'un siècle dans un rayon de quelques kilomètres de son lieu de naissance. Une vie simple modeste et ordinaire, mais ayant atteint un âge qui, lui, est extraordinaire.



Marie fête ses 105 ans.
Au dernier rang, de gauche à droite :
sa petite-fille Anne, sa belle-fille Nicole et son fils Henri.
Au premier rang :
Marie entourée d'Arnaud et Paul (alors 7 et 6 ans), ses arrière-petits-enfants.

Il s'en est fallu de peu qu'elle ne soit un jour la doyenne des Bretons, mais c'est Honorine Rondello, née le 28 juillet 1903, sous le nom de Cadoret, à Kérity, en Paimpol, qui en détenait le titre jusqu'à son décès, à cent quatorze ans, le 19 octobre 2017 dans le Var.

Marie était néanmoins la doyenne des Bretons habitant la Bretagne. ■

Ascendance de Marie Le Page, épouse de Jean Dorval

Génération I			
1 Marie **LE PAGE**	° 05.10.1906 LENNON		+ 13.10.2017 CHATEAUNEUF-DU-FAOU
Génération II			
2 Hervé **LE PAGE**	° 02.03.1858 PLEYBEN	X 22.07.1888 LENNON	+ 12.08.1933 CHATEAUNEUF-DU-FAOU
3 Marie Françoise **RICHOU**	° 03.04.1869 LOPEREC		+ 18.05.1933 CHATEAUNEUF-DU-FAOU
Génération III			
4 Paul **LE PAGE**	° 25.05.1816 PLEYBEN	X 28.01.1842 PLEYBEN	+ 24.07.1877 PLEYBEN
5 Laurence **TRANVOEZ**	° 20.01.1817 PLEYBEN		+ 02.03.1858 PLEYBEN
6 Yves **RICHOU**	° 28.10.1819 SIZUN	X 28.05.1848 LOPEREC	+ 13.08.1901 LENNON
7 Marie Jeanne **LEOSTIC**	° 01.01.1828 LA MARTYRE		+ 01.07.1890 LENNON
Génération IV			
8 Pierre **LE PAGE**	° 02.06.1789 PLEYBEN	X 10.06.1811 PLEYBEN	+ 17.01.1857 PLEYBEN
9 Jeanne Anne **CARIOU**	° 03.11.1790 PLEYBEN		+ 26.01.1839 PLEYBEN
10 Henri Claude Michel **TRANVOEZ**	° 05.04.1791 PLEYBEN	X 10.021813 PLEYBEN	+ 19.08.1855 PLEYBEN
11 Laurence **HETTET**	° 10.08.1790 CHATEAULIN		+ 21.08.1834 PLEYBEN
12 François **RICHOU**	° 09.06.1777 SIZUN	X 12.08.1818 SIZUN	+ 12.08.1837 SIZUN
13 Marguerite **ELLEOUET**	° 5 comp. An IV COMMANA		+ 26.07.1871 BRASPARTS
14 Claude **LEAUSTIC**	° 05.NIVOSE AN IX PORSPODER	X 18.11.1822 TREFLEVENEZ	+ 18.01.1883 PLONEVEZ-DU-FAOU
15 Marie Anne **CARIOU**	° 20 Ventôse an IX TREFLEVENEZ		+ 30.10.1869 LANVEOC
Génération V			
16 Hervé **LE PAGE**	° 11.11.1760 PLEYBEN	X 07.02.1787 PLEYBEN	+ 17 Messidor an XI PLEYBEN
17 Marie Louise **LE BLOAS**	° 18.03.1759 PLEYBEN		+ 30.11.1830 PLEYBEN
18 Paul **CARIOU**	° 31.03.1757 PLEYBEN	X 02.03.1778 PLEYBEN	+ 23.04.1828 PLEYBEN
19 Marie Louise **FOEON**	° 15.02.1757 PLEYBEN		+ 29.04.1820 PLEYBEN
20 Jean François **TRANVOEZ**	° 12.01.1765 PLEYBEN	X 21.02.1786 PLEYBEN	+ 8 MESSIDOR AN III PLEYBEN
21 Louise **LE GAYOUAT**	° 29.05.1762 PLEYBEN		+ 01.09.1829 PLEYBEN
22 Laurent **HETTET**	° 16.10.1758 CHATEAULIN	X 10.02.1784 CHATEAULIN	+ 25.12.1821 CHATEAULIN
23 Marie Françoise **BAUGUION**	° 26.05.1763 CHATEAULIN		+ 21 Frimaire an VII CHATEAULIN
24 Guillaume **RICHOU**	° 14.07.1735 SIZUN	X 24.10.1757 SIZUN	+ avant 1799
25 Catherine **LE MENN**	° 12.06.1736 SIZUN		+ 19.06.1814 SIZUN
26 Yves **HELLEOUET**	° 15.02.1765 COMMANA	X 2 Thermidor an III SIZUN	+ 20.05.1836 SIZUN
27 Marguerite **POULIQUEN**	° 24.03.1766 SIZUN		+ 20.09.1840 COMMANA
28 Yves **LEAUSTIC**	° 26.08.1761 PLOUDALMEZEAU	X 21 Floréal an VI PORSPODER	+ 03.07.1840 LA MARTYRE
29 Marie Anne Josèphe **GUIZIOU**	° 06.04.1781 PORSPODER		+ 11.07.1822 LA MARTYRE
30 Yves **CARIOU**	° 26.09.1756 TREFLEVENEZ	X 27 Pluviôse an X TREFLEVENEZ	+ 15 Pluviôse an XIV TREFLEVENEZ
31 Marie Anne **CALVEZ**	° 09.05.1779 DIRINON		+ 07.06.1853 DIRINON
Génération VI			
32 Yves **LE PAGE**	° 02.09.1720 PLEYBEN	X 25.02.1754 PLEYBEN	+ 18.10.1769 PLEYBEN
33 Jeanne **DANTEC**	° 23.01.1723 PLEYBEN		+ 14.03.1776 LE CLOÎTRE-PLEYBEN
34 Yves **LE BLOAS**	° 06.09.1729 PLEYBEN	X 03.02.1755 PLEYBEN	+ 29.04.1780 PLEYBEN
35 Marie Jeanne **BERNARD**	° 24.11.1733 PLEYBEN		+ 06.01.1770 PLEYBEN
36 François **CARIOU**	° 11.12.1719 PLEYBEN	X 28.06.1748 PLEYBEN	+ 23.05.1766 PLEYBEN
37 Jeanne **BODENEZ**	° 26.06.1727 PLEYBEN		+ après 1778 PLEYBEN
38 Louis **FOEON**	° 16.08.1730 PLEYBEN	X 07.10.1750 LE CLOÎTRE-PLEYBEN	+ après 1783 PLEYBEN
39 Louise **HEMERY**	° 13.02.1725 LE CLOÎTRE-PLEYBEN		+ 29.04.1820 PLEYBEN
40 Claude **TRANVOEZ**	° 28.03.1730 CLEDEN-POHER	X 14.02.1757 PLEYBEN	+ 11 Prairial AN VI PLEYBEN
41 Françoise **GOURVEST**	° 08.04.1736 PLEYBEN		+ 03.01.1808 PLEYBEN
42 Jérôme **LE GAYOUAT**	° 20.08.1711 PLEYBEN	X 16.02.1734 PLEYBEN	+ 18.03.1771 PLEYBEN
43 Jeanne **COSVAS**	° vers 1710 PLEYBEN		+ 25.01.1780 PLEYBEN
44 Jacques **HETTET**	° 13.05.1720 CHATEAULIN	X 09.06.1749 CHATEAULIN	+ 3 Ventôse an II CHATEAULIN
45 Anne **BIZIEN**	° 10.03.1737 CHATEAULIN		+ 29.06.1764 CHATEAULIN
46 René **BAUGUION**	° 26.02.1718 CHATEAULIN	X 22.02.1745 CHATEAULIN	+ 21.10.1783 CHATEAULIN
47 Marie **LE GALL**	° 04.08.1723 CHATEAULIN		+ 27 Vendémiaire an III CHATEAULIN
48 Maudez **RICHOU**	° 06.06.1700 SIZUN	X 13.11.1730 SIZUN	+ 14.02.1772 SIZUN
49 Madeleine **MAGUER**	° 09.01.1701 SIZUN		+ 21.04.1762 SIZUN
50 Jean **LE MENN**	° 21.06.1712 SIZUN	X 06.11.1730 SIZUN	+ 20.05.1753 SIZUN
51 Jeanne **RANNOU**	° 19.07.1713 SIZUN		+ 30.03.1761 SIZUN
52 Hervé **HELLEOUET**	° 07.04.1745 COMMANA	X 15.02.1762 COMMANA	+ 23.02.1807 SAINT-SAUVEUR
53 Catherine **TANGUY**	° 13.07.1735 SIZUN		+ 24.03.1806 SIZUN
54 Laurent **POULIQUEN**	° 10.04.1721 SIZUN	X 15.02.1751 SIZUN	+ 29.03.1782 SIZUN
55 Marie Madeleine **LE HIR**	° 07.11.1736 SIZUN		+ 13.02.1776 SIZUN
56 Tanguy **LEAUSTIC**	° 11.08.1735 LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	X 12.02.1760 PLOUDALMEZEAU	+ 22.06.1808 BOHARS
57 Haude **QUEMENEUR**	° 14.10.1725 LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU		+ 10.01.1776 PLOUDALMEZEAU
58 Claude **GUIZIOU**	° 07.07.1753 LANDUNVEZ	X 19.10.1779 PORSPODER	+ 25.04.1818 LA MARTYRE
59 Marie Jeanne **PRIGENT**	° 20.11.1752 PORSPODER		+ 17.02.1792 PORSPODER
60 Jean **CARIOU**	° 08.09.1728 TREFLEVENEZ	X 14.10.1754 LE TREHOU	+ 30.01.1787 TREFLEVENEZ
61 Françoise **TANGUY**	° 12.05.1732 LE TREHOU		+ 20 Floréal an XII TREFLEVENEZ
62 Jean **CALVEZ**	° 01.04.1748 DIRINON	X 18.11.1776 DIRINON	+ 07.03.1814 DIRINON
63 Jeanne **ANDRÉ**	° 05.03.1756 DIRINON		+ 13.03.1827 DIRINON

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Mouloudji, un "*P'tit Coquelicot*" aux origines bretonnes

par Carl RAULT , CGF n° 5165 B..

Pour qui a vingt ans aujourd'hui, Mouloudji est un inconnu.

Pour d'autres, à partir de la quarantaine, Mouloudji se confond avec quelques chansons : *Le Déserteur, Comme un pt'it coquelicot, La Complainte des infidèles, Un jour, tu verras...*

Pour d'autres encore, plus près de la soixantaine, Mouloudji représente la chanson rive gauche de l'immédiat après-guerre, la légende de Saint-Germain-des-Prés, les années Sartre, Queneau, Vian, Prévert[1].

C'est à Paris, à l'Hôtel-Dieu, que naît le 16 septembre 1922 Marcel André Mouloudji[2]. Son père, Saïd, un ancien berger, né en 1896 à Sidi-Aïch en Algérie, a renoncé à retourner vers sa Kabylie natale au lendemain de la Grande Guerre pour rester à Paris où il a trouvé un emploi de maçon.

De confession musulmane, il n'est guère pratiquant. Son engagement est plutôt politique. Communiste, il vend *L'Humanité* et fréquente avec assiduité la Maison des syndicats de l'avenue Mathurin Moreau, siège de la C.G.T.U. (Confédération générale du travail unitaire) et la Mutualité qui, dans les années 1930, devient un haut lieu du militantisme de gauche.

Par sa mère, Eugénie Louise Roux, Marcel a des origines iséroises et bretonnes.



Elle naît, hors mariage, le 25 janvier 1901[3], de Pierre Eugène Roux, artiste peintre, natif de Saint-Marcellin en Isère, et de Julia Alphonsine Garrec, venue de Brest où elle avait vu le jour le 7 mai 1867[4], pour travailler à Paris comme relieuse.

Elle vécut quelques années en concubinage avec Pierre Eugène jusqu'au décès de ce dernier le 26 mars 1902[5].

Elle en eut deux enfants : Eugénie et Maurice[6]. Après le décès de son compagnon, s'avérant incapable de s'en occuper, elle confie ses enfants à l'assistance publique. Elle meurt, célibataire, quelques décennies plus tard le 29 juin 1939 au Kremlin-Bicêtre. Dans les rares évocations qu'il fait de sa grand-mère bretonne, Marcel la présente comme une femme toujours "pompette" !

Une enfance difficile

Un an après Marcel, un deuxième fils, André, vient agrandir la famille Mouloudji. Sept ans plus, le 8 mars 1930, à la mairie du XVII[e] arrondissement, Saïd et Eugénie officialisent leur union.

Cependant, les relations du couple oscillent déjà entre l'indifférence et un semblant de tendresse.

À cette époque, la santé psychique d'Eugénie est déjà altérée. Renforcées par son penchant pour l'alcool, ses sautes d'humeurs imprévisibles démontrent que les symptômes de la démence dans laquelle elle sombre, sont déjà bien installés. Ils sont apparus après le grave accident[7] dont André a été la victime à six ans et qui a fragilisé sa santé pour le restant de sa vie et déterminé chez la mère de famille une préférence filiale très marquée pour son cadet, comme en rend compte Marcel lorsqu'il écrit des années plus tard qu'aux yeux d'Eugénie *André est Breton et Marcel Kabyle* et poursuit-il, *elle le chérissait autant qu'elle me détestait à*

---

[1] Schlesser Gilles, *Mouloudji*, Paris, Editions de l'Archipel, 2009.

[2] Sa naissance est enregistrée à la mairie du IV[e] arrondissement sous le nom de Marcel André Roux, patronyme de sa mère. Ce n'est qu'après le mariage de ses parents, lorsqu'il a huit ans, qu'il prend le nom de Mouloudji.

[3] Sa naissance est enregistrée sous le nom d'Eugénie Louise Garrec en date du 27 janvier 1901 dans les registres de la mairie du XIV[e]. Née deux jours auparavant au 123 boulevard Port-Royal, elle est la fille de Julia Alphonsine Garrec, ménagère, et de père non dénommé. Une mention marginale révèle qu'elle est reconnue en date du 17 mai 1901 par ses parents, Pierre Eugène Roux et Julia Alphonsine Garrec.

[4] Elle est née au 4 rue Fautras, de Jean Alzire Garrec, ouvrier imprimeur, et d'Adèle Perinne Le Gars, tailleuse pour femme.

[5] [5] Il décède chez lui au 17 boulevard Saint-Jacques dans le XIV[e] arrondissement. Il est dit "célibataire". La déclaration du décès est faite par Julia Garrec.

[6] Maurice Eugène, dont la naissance est enregistrée sous le patronyme de Garrec à la mairie du XIV[e] en date du 21 août 1896. Il est reconnu par son père le 2 décembre 1897 dans la même mairie.

[7] L'année de ses six ans, André a été renversé par un taxi. Suite à cet évènement Eugénie sombre progressivement dans une paranoïa aiguë. Elle n'a de cesse de se prétendre la victime de complots ourdis contre elle et auxquels ses proches sont mêlés, en particulier son fils Marcel, qui devient son souffre-douleur.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

cause de ma ressemblance avec mon père[8]. En effet, si Marcel a hérité du type méditerranéen de son père, André ressemble beaucoup plus à sa mère, avec ses cheveux châtain clair et ses yeux marron striés de bleus.

Les enfants Mouloudji sont élevés sous la double influence du communisme actif revendiqué par leur père et du catholicisme très pratiquant de leur mère.

C'est ainsi qu'ils se partagent entre l'église Saint-Georges de la Villette, où ils suivent le catéchisme pour préparer leur communion, et les *Faucons Rouges*[9], où Saïd les a inscrits en 1931 pour contrebalancer l'influence catholique.

Ainsi alternent-ils les chants, passant de *Plus près de toi mon Dieu* à *L'Internationale*. Les deux frères Mouloudji deviennent vite des piliers des ateliers artistiques développés par Marcel Maillot, animateur des *Faucons Rouges*.

En lui permettant d'intégrer sa chorale et en l'incitant à monter un numéro de duettistes avec son frère, il permet au jeune Marcel de trouver sa voie. Il préfère cela à l'école où il s'ennuie : *L'école m'est restée lettre morte. Buissonnière, je l'ai pratiquée*[10]... se souvient-il quelques années plus tard.

En effet, son école préférée reste celle de la rue où il s'évade dès qu'il le peut. Il s'agit pour lui, de fuir la pièce unique qui sert de logement à la famille et surtout d'échapper à une mère qui s'enfonce de plus en plus dans la folie.

À longueur de journée, le souci principal du père de famille et de ses deux fils est de contenir la démence maternelle. À la moindre contrariété, Eugénie peut avoir une crise.

Alors, les cris fusent et les coups pleuvent : *Je levai sournoisement la tête et j'aperçus ma mère qui me regardait d'un air sinistre. Elle tenait le balai de sa main gauche, le visage rouge et luisant. Ses lèvres esquissaient un sourire figé et je voyais le bout de ses dents jaunes... M'man sauta sur moi et me lança des coups sur la tête ; cela dura ainsi longtemps puis elle me pinça la chair ; ses yeux roulaient et ses lèvres souriaient fixement. Elle m'empoigna les cheveux et me tapa la tête contre le mur. Les coups sur la tête et les volées de gifles s'accompagnent parfois de menaces de mort*[11].

Finalement, l'aggravation de son état mental oblige Saïd à faire interner Eugénie à l'hôpital Sainte-Anne le 5 août 1934.

Dès lors, elle restera enfermée : durant seize ans à l'hôpital de la Maison Blanche dans le XX^{e} arrondissement de Paris, puis dans l'unité psychiatrique pour malades difficiles du centre hospitalier de Plouguernével, dans les Côtes-d'Armor[12].



La maison de santé de Plouguernevel

Elle y décède le 14 octobre 1990, à l'âge de 89 ans, après avoir passé cinquante-six années d'enfermement. À cette date son époux était déjà décédé depuis longtemps : Saïd Mouloudji s'est éteint le 25 octobre 1971 dans la maison que Marcel lui avait achetée à Cagnes-sur-Mer.

Acteur et romancier

Après l'internement de sa mère, Marcel fréquente avec assiduité la grande salle de La Grange-aux-Belles où, entre deux meetings politiques, se jouent les spectacles organisés par Marcel Maillot et auxquels les frères Mouloudji prennent une part de plus en plus active.

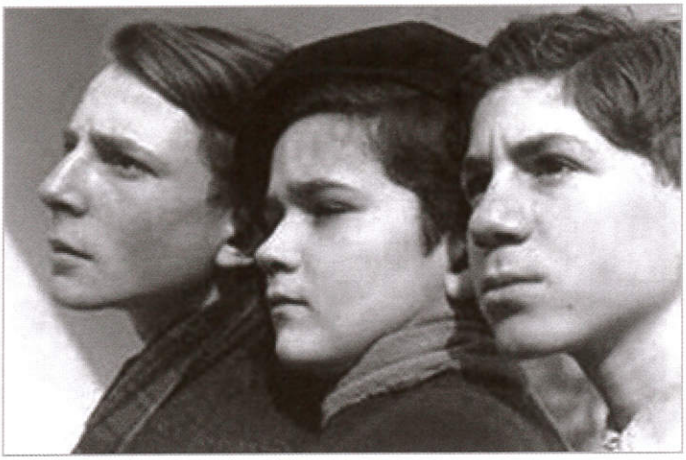
C'est là qu'à l'automne 1935, Marcel fait la connaissance de Sylvain Itkine[13], metteur en scène dans le Groupe Octobre[14], qui le présente au comédien Jean-Louis Barrault, alors à la recherche d'un enfant pour lui donner la réplique dans la pièce inspirée de Cervantès qu'il s'apprête à jouer, *Le Tableau des Merveilles*.

Faisant engager l'adolescent, le comédien le prend sous son aile en l'hébergeant chez lui, l'introduisant dans le milieu artistique parisien ; "Moulou" comme il est surnommé avec affection en devient la mascotte. Marcel mène alors la vie de bohème : il est hébergé tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre et ne revient qu'à l'occasion chez son père.

Bientôt ses nouveaux amis l'orientent vers le cinéma. Sous l'impulsion de Jacques Prévert, il débute dans *Jenny* de Marcel

[8] Mouloudji Marcel, *Le Petit Invité*, Paris, Balland, 1989.
[9] Les *Faucons Rouges* était une organisation de jeunesse, proche de l'Internationale socialiste, destinée aux 6-18 ans. Les valeurs éducatives de cette organisation sont la mixité, l'autodiscipline et l'autogouvernement. Mouloudji en parlera comme un groupe de "boy-scouts du parti communiste".
[10] Mouloudji Marcel, *Le Petit Invité*, Paris, Balland, 1989.
[11] Mouloudji Marcel, *Enrico,* Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1944.
[12] Mouloudji Annabelle, *La P'tite coquelicot*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 2011.
[13] Itkine Sylvain (1908 - 1944) : acteur, auteur, metteur en scène et directeur de troupe français. Résistant durant la Seconde Guerre mondiale, il a été tué par la Gestapo.
[14] Groupe Octobre : troupe de théâtre française d'agitprop affiliée à la Fédération des théâtres ouvriers de France, dont l'objectif est de valoriser l'émergence d'un théâtre du peuple face au théâtre bourgeois. Parmi ses membres, on retrouve les frères Jacques et Pierre Prévert, Raymond Bussières, Jean-Louis Barrault, Sylvain Itkine, Yves Allégret, Maurice Baquet, etc...

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Beaume (Serge Grave), Sorgue (Jean Claudio) et Macroy (Mouloudji), les Disparus de Saint-Agil.

Carné en 1936. Il enchaîne ensuite les tournages dans des petits rôles jusqu'en 1938, où il devient une véritable vedette de l'écran en interprétant Macroy, l'un des héros du film de Christian-Jacque *Les Disparus de Saint-Agil.*

Au début de la guerre, Marcel suit à Marseille ses amis du Groupe Octobre. Pour survivre et payer le logement que lui loue un oncle paternel installé dans la cité phocéenne, il se fait engager sur un chantier comme manœuvre.

Mais il n'y reste guère : Paris lui manque. Il y revient donc au bout de quelques mois. Il retrouve son ami Jean-Louis Barrault, qui met à sa disposition une chambre dans l'annexe de la maison de Neuilly-sur-Seine qu'il habite avec Madeleine Renaud.

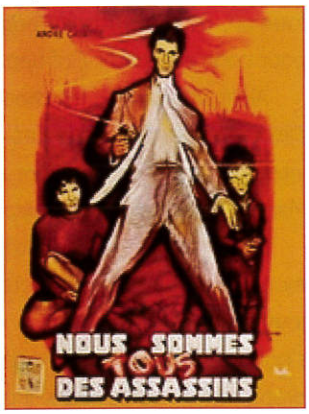
Parallèlement aux nombreux petits boulots qui lui permettent de survivre, il obtient quelques petits rôles au cinéma[15]. Fréquentant le quartier de Saint-Germain-des-Prés, alors l'un des hauts lieux de la vie intellectuelle et culturelle parisienne, il s'intègre au milieu littéraire et aux artistes dont il devient un familier.

Poussé par ceux-ci, il commence à chanter au cabaret *Le Bœuf sur le Toit* tandis que Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir l'incitent et l'encouragent à se lancer dans la rédaction de son premier roman, fortement inspiré de sa vie, *Enrico*, qui en février 1944, reçoit le Prix de la Pléiade[16].

Entre-temps, en 1942, Marcel était parvenu à échapper au départ forcé pour l'Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire grâce à son frère. Très affaibli par la tuberculose[17], André s'était fait passer pour Marcel lors de la visite médicale préalable au départ. Les autorités ne s'étant aperçu de rien, "Marcel" fut déclaré inapte. Cependant, après cet épisode, la crainte du S.T.O. oblige Marcel à se montrer discret jusqu'à la fin de la guerre.

À la même époque, Marcel, dont la vie amoureuse consistait jusqu'alors à papillonner d'une femme à une autre, s'éprend de la comédienne Louise Fouquet[18], qu'il rencontre sur un tournage en 1943 et qu'il épouse le 15 juillet 1944.

Ainsi, à la Libération, Marcel compte maintes cordes à son arc. Il est devenu un artiste polyvalent : comédien, chanteur et romancier. Il complète encore sa panoplie en peignant quelques toiles à l'occasion. Dans les années d'après-guerre, tournant régulièrement pour les réalisateurs les plus populaires, son nom est à l'affiche de nombreux films jusqu'au début des années 1960[19]. En 1952, André Cayatte lui confie même un des rôles principaux de son film *Nous sommes tous des assassins*.



Son éclectisme artistique se manifeste encore au théâtre où il débute en 1946 en jouant dans une pièce dont il est l'auteur *Quatre femmes*. L'année suivante, il interprète la pièce de Jack Kirkland, *Tobacco Road,* au Théâtre de la Renaissance. En 1949, il est à l'affiche de *La Tour Eiffel qui tue,* de Guillaume Hanoteau, au théâtre du Vieux-Colombier.

Au sortir de la guerre, l'excellent accueil réservé à son livre *Enrico* conforte Marcel dans sa vocation d'écrivain. Sa vie durant, il s'attache à publier régulièrement des romans (*En souvenir de Barbarie*, *La grande sortie*, *La Guerre buissonnière*, *Le petit vaincu*, *Le Pied-à-terre*) ou des recueils de textes et de poèmes (*Le jour des Morts*, *Complaintes*).

Chanteur populaire

Lorsqu'il n'est pas au théâtre ou sur un tournage de cinéma, Marcel se consacre à la chanson. À partir de 1950, il participe à la vie artistique effervescente de Saint-Germain-des-Prés où il

---

[15] Durant la guerre, Marcel joue dans une dizaine de films, dont : *L'Enfer des anges* ; *Premier bal* ; *Les Inconnus dans la maison*; *Adieu Léonard* ; *Vautrin* ; *L'ange de la nuit* ; etc.

[16] Prix de la Pleïade : prix littéraire créé en 1943 par la Nouvelle Revue Française, visant à récompenser l'auteur d'un manuscrit inédit. L'oeuvre couronnée était ensuite publiée par Gallimard. Le jury qui couronna Enrico était composé de Marcel Arland, Maurice Blanchot, Joë Bousquet, Albert Camus, Paul Eluard, Jean Grenier, André Malraux, Jean Paulhan, Raymond Queneau, Jean-Paul Sartre et Roland Tual.

[17] De santé fragile depuis son accident à l'âge de six ans, André Mouloudji ne se remit jamais de la tuberculose qu'il contracta, et mourut en janvier 1947 dans un sanatorium de Cambo-les-Bains.

[18] Louise Fouquet, dite Lola, (1918 - 1999) : actrice française qui commença sa carrière au cinéma en 1930 sous le pseudonyme de Florence, avant de la poursuivre dans quelques films sous son vrai nom. Après leur mariage, elle devient l'agent artistique de Marcel et le resta jusqu'à leur divorce en 1969. A cette date, le couple ne vivait déjà plus ensemble. Marcel a une vie amoureuse mouvementée et multiplie les conquêtes féminines. Il a eu deux enfants adultérins : Grégory né en 1960 de sa liaison avec la danseuse Lilia Lejpuner et Annabelle, née en 1967 de sa relation avec Nicolle Tessier. N'ayant pas pu les reconnaître à leur naissance du fait qu'ils n'étaient pas nés de sa femme légitime, Marcel les adopte en 1971 afin qu'ils portent son nom

[19] Quelques films dans lesquels il tourne : *Boule de suif,* de Christian-Jacque ; *Les jeux sont faits*, de Jean Delannoy ; *Les eaux troubles*, d'Henri Calef ; *Justice est faite*, d'André Cayatte ; *La Maison Bonnadieu*, de Carlo Rim ; *La vie d'un honnête homme*, de Sacha Guitry, etc..

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Henri Salvador, Boris Vian, Judith Magre et Mouloudli à St-Germain des Prés

chante les textes de ses amis Boris Vian et Jacques Prévert dans les cabarets[20], sous les encouragements et les applaudissements de Juliette Gréco, Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Francis Lemarque, Daniel Gélin.

Sa rencontre avec Jacques Canetti, célèbre agent artistique et patron du cabaret *Les Trois Baudets*, permet bientôt à sa carrière de chanteur de prendre le dessus sur ses autres activités artistiques. En 1951, il obtient un premier succès grâce à *La complainte des Infidèles,* qu'il interprète dans le film *La Maison Bonnadieu*. La même année, il enregistre un premier disque sur lequel il donne sa propre interprétation des chansons *Rue de Lappe,* créée par Francis Lemarque, *Si tu t'imagines,* de Juliette Gréco ou encore le célèbre *Barbara,* de Jacques Prévert, où est évoquée Brest, la ville natale de sa grand-mère. L'année suivante, sa chanson *Comme un p'tit coquelicot* remporte le Grand Prix du disque de l'Académie Charles-Cros. En 1954, *Un jour, tu verras*, dont il signe les paroles, fait un triomphe et le hisse au rang des chanteurs les plus populaires de son époque.

Pacifiste convaincu, il fait scandale en mai de la même année en interprétant la chanson *Le Déserteur,* écrite par Boris Vian, au moment même où on assiste à la défaite de l'armée française en Indochine à Diên Biên Phu. Censurée, la chanson est interdite d'antenne.



Marcel jouit alors d'une grande popularité et les succès s'enchaînent : *Mon pote le gitan, J'suis snob, La complainte de la Butte*, etc.

Si jusqu'alors Marcel a surtout interprété les paroles des autres, il se décide, à la fin des années 1950, à écrire ses propres textes avec d'autant plus d'intérêt qu'il préfère délaisser le cinéma pour mieux se consacrer à la chanson. Malgré l'arrivée des yéyés dans les années 1960 qui ringardise son répertoire, il continue à enregistrer (*Les Beatles de 40, L'adagio du pont Caulaincourt*) et à se produire sur scène à Bobino, aux Concerts Pacra.

Mais ses réticences à l'égard du monde du show-business sont de plus en plus manifestes comme il le revendique à l'époque : *la chanson est devenue une affreuse histoire de gros sous...On vend du microsillon comme du saucisson. Le chanteur est un produit au même titre que le savon ou le fromage.* Il préfère donc préserver son authenticité plutôt que de sacrifier son âme pour obtenir des succès commerciaux.

Aussi, lorsqu'en 1964, son contrat avec les éditions Vogue arrive à échéance, fonde-t-il les *Éditions Musicales Mouloudji,* qui fonctionnent comme une coopérative d'artistes. Si sa maison d'édition diffuse les disques de personnalités déjà connues comme les comédiens Jean-Claude Drouot, Pierre Fresnay ou encore la speakerine Jacqueline Huet, elle se soucie aussi d'encourager la chanson à texte en produisant ceux de personnes plus confidentielles comme Catherine Paysan, Rosalie Dubois, Colette Magny ou encore Graeme Alwright.

Un homme de conviction

Dès la fin des années 1960, Marcel se fait le chantre du militantisme politique hérité de son père. Il part ainsi sur les routes pour aller chanter gratuitement dans les usines en soutien aux ouvriers grévistes en mai 1968. Homme de gauche, il soutient le candidat François Mitterrand lors de ses campagnes présidentielles et donne de sa personne en chantant à l'occasion de certains de ses meetings.

Les années 1970 le voient enregistrer des disques engagés : *La Commune en chantant* en 1970, *Ballades et complaintes syndicalistes - le chant des ouvriers* en 1972, *Liberté, Chants et poèmes de la Résistance* en 1974, *Poèmes et chants concentrationnaires* en 1975.

Fidèle à ses convictions pacifistes, il s'approprie la chanson antimilitariste créée par Boris Vian, *Allons z'enfant*. Dès l'instauration de la dictature du général Pinochet en 1973 au Chili, il participe aux diverses manifestations organisées pour soutenir le peuple chilien. En 1977, il rejoint le collectif d'artistes[21] qui, sur l'initiative du Secours populaire, produit sans but lucratif le disque *Chant pour les enfants du Chili*, dont la vente est destinée au financement des repas servis dans les

[20] Il se produit au Gypsy's, au Méphisto, à l'Arlequin, à La Rose rouge et au Club de Saint-Germain-des-Prés. Pendant la seconde guerre mondiale, il a été tué par la Gestapo.

[21] Outre celle de Mouloudji, le disque, sorti pour Noël 1977, compte des chansons de Georges Brassens, Julien Clerc, Jean Ferrat, Juliette Gréco, Maxime Le Forestier, Colette Magny, Yves Montand, Georges Moustaki, Serge Reggiani, Francesca Soleville, Anne Sylvestre.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

cantines populaires aux plus défavorisés et aux victimes de la dictature.

Si ses prises de positions politiques lui permettent d'élargir son public à une population plus jeune, elles sont aussi à l'origine de sa mise à l'écart dans les médias. Il est particulièrement boudé par la radio et la télévision, qui le diffusent de moins en moins, ce qui a pour conséquence de limiter la promotion de ses disques et la vente de ceux-ci !

Même si sa chanson *Le bal du temps perdu* lui vaut le Grand Prix du Disque en 1977, il tient désormais l'essentiel de son succès de la scène. À chacun de ses récitals, il attire une foule d'admirateurs. Pour pouvoir continuer de vivre de son art, Marcel part donc à la rencontre de son public en multipliant les concerts à travers la France. Cependant, le rythme de la vie de tournée finit par l'épuiser et affecte sa santé.

En 1987, il contracte une double pleurésie pour le traitement de laquelle il est hospitalisé à l'hôpital américain de Neuilly, mais en sort avec une hépatite C qui altère sa voix et son moral : *En entrant à l'hôpital, je donnais encore l'illusion d'une relative jeunesse. J'en sortis vieillard*[22].

À compter de cette date, il limite progressivement le nombre de ses galas et se consacre à l'écriture. Il publie alors ses souvenirs de jeunesses au travers de plusieurs livres : *Le Petit Invité* en 1989, *La Fleur de l'âge* en 1991 et *Le Coquelicot,* qu'il n'aura pas le temps de finir et qui sera publié en 1997.

Malgré sa voix altérée par la maladie, Marcel, donne l'un de ses derniers récitals le 17 novembre 1993, à Châteaubriant, dans la carrière de la Sablière où vingt-sept otages communistes, dont Guy Môquet, furent exécutés le 22 octobre 1941.

Il s'éteint quelques mois plus tard.

Le 14 juin 1994 dans une chambre de l'hôpital Rothschild à Paris, Marcel meurt, non pas d'un cancer de la colonne vertébrale comme il l'avait chanté en 1976[23], mais d'une tumeur au cerveau[24]. Il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise à Paris. ■

Ascendance de Marcel Mouloudji

Génération I			
1 Marcel **MOULOUDJI** *Comédien et chanteur*	° 16.09.1922 PARIS (75)		+ 14.06.1994 NEUILLY-SUR-SEINE (92)
Génération II			
2 Saïd **MOULOUDJI** *Maçon*	° ??.??.1896 SIDI AÏCH (ALGÉRIE)	X 08.03.1930 PARIS (75)	+ 25.10.1971 CAGNES-SUR-MER (06)
3 Eugénie Louise **ROUX** *Femme de ménage*	° 25.01.1901 PARIS (75)		+ 14.10.1990 LOUDÉAC (22)
Génération III			
6 Pierre Eugène **ROUX** *Artiste peintre*	° 16.05.1850 SAINT-MARCELLIN (38)		+ 26.03.1902 PARIS (75)
7 Julia Alphonsine **GARREC** *Relieuse*	° 07.05.1867 BREST		+ 29.01.1939 LE KREMLIN BICÊTRE (94)
Génération IV			
14 Jean Alzire **GARREC** *Ouvrier imprimeur*	° 16.07.1833 RECOUVRANCE	X 26.10.1859 BREST	+ après 1882 BREST ??
15 Adèle Perinne **LE GARS** *Tailleuse pour femme*	° 15.03.1841 BREST		+ après 1874 BREST ??
Génération V			
28 Guillaume Marie **GARREC** *Maître calfat*	° 9 Ventôse an XII RECOUVRANCE	X 25.10.1825 RECOUVRANCE	+ après 1862
29 Jeanne Françoise **RIOU** *Ménagère*	° 24.07.1808 RECOUVRANCE		+ après 1859
30 Guillaume **LE GARS** *Matelot de 1ère classe*	° 03.06.1793 BREST	X 24.07.1838 BREST	+ 26.01.1844 BREST
31 Marie Hélène **RAVALEC** *Fille de confiance*	° 15.05.1812 GOURIN (56)		+ 01.07.1881 BREST
Génération VI			
56 Jean **GARREC**	° 04.04.1766 ARGOL	X 21.05.1793 ST PIERRE QUILBIGNON	+ 25.07.1836 RECOUVRANCE
57 Marie Louise **LABOUS**	° 29.03.1773 GUIMILIAU		+ 22.08.1841 RECOUVRANCE
58 François Corentin **RIOU**	° 20.04.1776 PLOUNÉOUR-TREZ	X 10 NIVÔSE AN VIII BREST	+ 08.12.1847 BREST
59 Marie Olive **PETTON**	° 24.06.1772 LOCMARIA-PLOUZANÉ		+ 01.06.1827 RECOUVRANCE
60 Jean **LE GARS**	° 30.04.1754 LANDERNEAU	X 12.09.1791 BREST (St Louis)	+ 22 PLUVIÔSE AN XIV LAMBÉZELLEC
61 Marguerite **CORDÉ**	° 04.01.1757 BOTMEL (22)		+ 09.02.1815 BREST
62 François **RAVALEC**	° 13.12.1782 ROUDOUALLEC (56)	X 09.02.1808 GOURIN (56)	+ 13.03.1836 BREST
63 Marie Françoise **BIRIEN**	° 10.08.1786 GOURIN (56)		+ 10.05.1855 GOURIN (56)
Génération VII			
112 Guénolé / Guillaume **GARREC**	° ca 1729 ARGOL	X 28.01.1761 ARGOL	+ 16.07.1782 ARGOL
113 Marie **MÉROUR**	° 12.07.1740 ARGOL		+ 30.03.1769 ARGOL
114 Pierre **LABOUS**	° ca 1740 BRASPARTS	X 03.02.1767 GUIMILIAU	+ 06.04.1815 RECOUVRANCE
115 Catherine **PERROS**	° 16.04.1751 GUIMILIAU		+ entre 1793 et 1815 GUIMILIAU

[22] Mouloudji Marcel, *Le Coquelicot*, Editions de l'Archipel, 1997.
[23] En 1976, il avait fait une adaptation du poème de Boris Vian "Je mourrai d'un cancer à la colonne vertébrale".
[24] Mouloudji Annabelle, *La P'tite coquelicot*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 2011.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

116 Corentin **RIOU**	° 12.01.1747 PLOUNÉOUR-TREZ	X 17.11.1773 PLOUNÉOUR-TREZ	+ 31.01.1776 PLOUNÉOUR-TREZ
117 Marie Anne **LUNVEN**	° 19.04.1746 LANDÉDA		+ 08.01.1810 LANDÉDA
118 François Joseph **PETTON**	° 29.12.1735 PLOUARZEL	X 10.02.1767 LOCMARIA-PLOUZANÉ	+ 23 PRAIRIAL AN III PLOUARZEL
119 Marguerite **KERSCAO**	° 28.10.1746 PLOUARZEL		+ 09.08.1779 LOCMARIA-PLOUZANÉ
120 Charles **LE GARS**	° ca 1720 BREST	X 06.04.1750 LANDERNEAU	+ entre 1758 et 1763 ??
121 Gabrielle **LAGADEC**	° 21.04.1728 LANDERNEAU		+ entre 1758 et 1791 LANDERNEAU
122 Yves Joseph **CORDÉ**	° 16.10.1728 BOTMEL (22)	X 18.05.1754 BOTMEL (22)	+ entre 1795 et 1826 ??
123 Marguerite **LE BRIS**	° 08.04.1731 BOTMEL (22)		+ 11.05.1775 BOTMEL (22)
124 François **RAVALLEC**	° 28.02.1744 ROUDOUALLEC (56)	X 09.02.1763 ROUDOUALLEC (56)	+ 12 GERM. AN XII ROUDOUALLEC (56)
125 Marie Anne **BRENIER**	° 26.09.1748 ROUDOUALLEC (56)		+ > an IV ROUDOUALLEC (56)
126 Michel Mathurin **BIRIEN**	° 07.02.1758 GOURIN (56)	X 30.1.1773 ROUDOUALLEC (56)	+ > 1821 GOURIN (56)
127 Ursule Françoise **LE BIHAN**	° 14.12.1749 GOURIN (56)		+ 09.08.1821 GOURIN (56)

Les surprises de la généalogie

Michel BIRIEN
° 1758 GOURIN (56), + après 1821
x 1773 ROUDOUALLEC
Ursule LE BIHAN
° 1749 GOURIN, + 1821 GOURIN

Marie Thérèse BIRIEN
° 1784 GOURIN, + 1868 GOURIN
x 1803 GOURIN
Louis CARNOT
° 1778 GUISCRIFF (56), + 1814 PARIS

Marie Françoise BIRIEN
° 1786 GOURIN, + 1865 GOURIN
x 1808 GOURIN
François LE RAVALEC
° 1782 ROUDOUALLEC, + 1836 BREST

Marie Hélène CARNOT
° 1810 GOURIN, + après 1890 CLEDEN-POHER
x 1835 CARHAIX-PLOUGUER
Pierre Henri Marie REUX
° 1807 ST JOUAN DES GUERETS (35), 1881 CHATEAUNEUF DU FAOU

Marie Hélène LE RAVALEC
° 1812 GOURIN, + 1881 BREST
x 1838 BREST
Guillaume LE GARS
° 1793 BREST, + 1844 BREST

Marie Ambroisine REUX
° 1842 PLONEVEZ DU FAOU, + 1925 LOCTUDY
x 1861 MOTREFF
Jean Guillaume JOURDREN
° 1832 CLEDEN-POHER, + 1919 PORT-LAUNAY

Adèle Perrine LE GARS
° 1841 BREST, + après 1874
x 1859 BREST
Jean Alzire GARREC
° 1833 BREST Recouvrance, + après 1882

Marie Ambroisine JOURDREN
° 1883 LENNON, + 1956 PARIS
x 1910 PARIS
Emile LANE
° 1886 MONTGIVRAY (36), + 1962 PARIS

Julia Alphonsine GARREC
° 1867 BREST, + 1939 LE KREMLIN-BICÊTRE (94)
(non mariés)
Pierre Eugène ROUX
° 1850 ST MARCELLIN (38), + 1902 PARIS

Simone LANE
° 1912 PARIS, + 1973 PARIS
x avant 1944
Leib POLNAREFF
° 1899 ODESSA (Ukraine), + 1988 CRETEIL (94)

Eugénie Louise ROUX
° 1901 PARIS, + 1990 LOUDÉAC (22)
x 1930 PARIS
Saïd MOULOUDJI
° 1896 SIDI-AÏCH (Algérie), + 1971 CAGNES SUR MER

Michel POLNAREFF
° 1944 NERAC (47)





Marcel MOULOUDJI
° 1922 PARIS
+ 1994 NEUILLY SUR SEINE

(Voir l'article de Gilbert Cariou : "Mi-Celte" Polnareff : ses racines bretonnes, dans LE LIEN n° 141.)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Le commandant Le Friant (1887-1972)

par Jean-François LE GALL , CGF n° 7498

Ce fut une "figure" douarneniste des années cinquante et soixante. Venu se retirer au pays natal en 1958, il ne cesse d'œuvrer pendant ses quatorze dernières années à la sécurité des marins, au développement du nautisme, et à la renommée de la baie de Douarnenez.



Doté d'un fort tempérament, il y consacre tout son temps et toute son énergie.

Il ne passe pas inaperçu. De fière allure et de belle prestance, il a la voix claire et forte.

Homme de conviction, et d'un grand courage, rien ne le fait reculer dans ses projets.

Il est à l'origine de l'école de voile de Douarnenez. Il relance la Société des régates de Douarnenez, et prend en main la Société de Sauvetage des Hospitaliers Bretons.

En son honneur et à sa mémoire, une rue du quartier de Carbon-Toubalan porte son nom depuis 1974.

À son retour au pays, il est frappé par l'absence de bateaux de plaisance dans la baie, "une magnifique baie sans voiles blanches", et regrette que les jeunes Douarnenistes ne se passionnent plus pour la mer. Il commence par leur faire pratiquer le *Vaurien*, puis confie aux plus expérimentés le *Dragon* qu'il vient d'acheter.

Car c'est un authentique marin, fils et petit-fils de marins-pêcheurs douarnenistes.

Lui-même a été mousse à la pêche, élève de la Marine marchande, capitaine au long cours, cap-hornier à la Compagnie Bordes, lieutenant, capitaine, chef d'armement à la "Transat".

Son parcours est exceptionnel. Nommé à New York comme chef d'armement en 1935, avec la responsabilité de préparer l'accueil du plus grand et plus rapide paquebot du monde, le *Normandie*, il a l'amertume d'assister en 1942 à son malheureux incendie puis son naufrage.

À Douarnenez-Tréboul, beaucoup se souviennent encore de lui, sa famille douarneniste, ses anciens collaborateurs de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, ses élèves et les membres de la Société des Régates de Douarnenez. Et tous gardent en souvenir les moments heureux où le "commandant" ou plus familièrement "tonton Louis" entonnait avec sa voix forte et entraînante les couplets et le refrain du *Trente et un du mois d'août.*

Ces pages rappellent sa vie, son parcours. Elles n'ont pas été difficiles à écrire, car le commandant avait rédigé plusieurs notes, puis accepté à la demande de sa belle-fille américaine Charlotte, à la fin des années 1960, d'enregistrer ses souvenirs.

Je remercie ses petits-fils Pierre et Philippe Le Friant de m'avoir communiqué ces documents.

Jean-François Le Gall,
Un de ses petits-neveux.

Sa naissance et sa famille

Louis Le Friant naît le 20 mai 1887, au 8 rue Monte-au-Ciel à Douarnenez, dans la maison de ses grands-parents Ménez, de Louis-Paul-Marie Le Friant (1855-1912), et de Marie Ménez (1856-1935).

Il est le cinquième enfant d'une famille qui compte onze naissances.

Quatre autres enfants atteignent l'âge adulte. Ce sont :

- Marie-Emma (1883-1933), épouse de Jean-Marie Gloaguen ;
- Pauline (1889-1974), épouse de François Le Gall ;
- Annette (1895-1966), épouse de Félix Buannic ;
- Jean-Marie (1897-1927), époux de Joséphine Nicolas.

C'est une famille de marins-pêcheurs.

Son grand-père Jean-Paul Le Friant, premier marin de la lignée, disparaît en mer dans le naufrage de sa chaloupe *Le Furet*, le 2 octobre 1866, dans la chaussée du Cap de la Chèvre.

Son père, Louis-Paul-Marie Le Friant, surnommé *"Friant Braz"* pour sa haute taille, est parmi les premiers Douarnenistes, à l'instar des Camarétois et des îliens, à pêcher la langouste sur les côtes bretonnes, anglaises puis vendéennes.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017





A gauche :
La rue Monte-au-ciel à Douarnenez,
tableau de Henri-Maurice Cahours (1889-1954).
La maison Menez, où sont nés les petits Le Friant,
est celle où une dalle enjambe la rigole, à gauche.

A droite :
La maison familiale Le Friant
au 27 rue Laënnec (première à droite) à Douarnenez,
(aujourd'hui, rue Eugène Kérivel).

Il sert aussi vingt ans à bord des canots de sauvetage de Douarnenez : la *Maréchale de Mac-Mahon*, puis le *Henri Munier,* sous le commandement de son oncle maternel Jacques Le Du (le fameux sauveteur breton), et d'Hyppolyte Guillou.

Par sa mère Marie (Le) Ménez, il se rattache à une famille de commerçants, originaire du Porzay, exerçant depuis le début du XIX[e] siècle différentes activités en ville : transports, draperie et rouennerie[1], hôtellerie.

Au XVII[e] siècle les "Le Friant" sont laboureurs au village de Lisir-vic-Bihan en Pouldergat. Cette lignée Le Friant s'établit par la suite à Ploaré puis au Juch, avant de s'installer à Douarnenez en 1815.

Son mariage

Le 11 novembre 1912, Louis épouse à Brest Andrée Rozec (1894-1980), une petite-cousine par la branche Ménez, dont il a quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Ce sont :

- Henri, 1913-1997, capitaine au long cours, Nouvelle-Orléans (U.S.A), dont trois fils.
- Louis, 1918-2007, capitaine au long cours, Le Havre, dont trois fils et une fille.



Supplément illustré du Petit Journal *du dimanche 13 juin 1897 :*
Le sauveteur Jacques Le Du (1838 - 1912) est honoré à Paris.
Son fils Emmanuel, 14 ans, arbore déjà deux médailles
pour avoir participé à deux sauvetages périlleux.
Source : *Gallica*

- Andrée, 1919-2002, (Mme Cannizzaro), New York (U.S.A), dont deux fils.
- Ginette (1924-2004), New York, Tréboul.

[1] Rouennerie : toile de coton de couleur, que l'on a d'abord fabriquée à Rouen et dans ses environs.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Louis Le Friant et ses enfants

Ses décorations

Pour ses mérites, il reçoit la Légion d'honneur (chevalier), le Mérite national (chevalier), le Mérite maritime (commandeur), les médailles d'honneur de la Jeunesse et des Sports, et des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.

Un résumé de sa vie, avec différents développements

(Ces textes ont été rédigés à partir des notes du commandant et de ses propos enregistrés).

1. Enfance : École des Saints-Anges, rue Monte-au-ciel, à Douarnenez.

2. Mousse à la pêche de 1897 à 1903, neuf mois par an. En période d'hiver, c'est-à-dire de janvier à avril : deux ans à l'École Primaire Supérieure de Douarnenez, puis à l'École de pêche de Groix.

Mon père avait un seul bateau, mais il était propriétaire de son bateau. Et quand j'ai eu dix ans, j'ai été embarqué à bord du bateau parce qu'il fallait que sur le rôle il y eût un mousse. On ne pouvait être mousse avant dix ans, avant même d'avoir le certificat d'études. On nous faisait passer à la marine un examen qui consistait à écrire avec une plume sergent-major abîmée, et on nous faisait faire aussi l'addition, la soustraction, la division et la multiplication. Après ça, on disait c'est un savant…et vous étiez donc embarqué comme mousse.

Et voilà donc à dix ans (en 1897) le jeune Louis embarqué comme mousse sur le bateau de son père, mais l'été seulement pour la pêche à la sardine. Au moment de la pêche d'hiver, celle aux filets de raie, il regagne l'école. Mais on embarque sur le bateau ses filets, ce qui permet à ses parents d'avoir une contribution complémentaire sur la pêche. Le second hiver, au mois de février, son père décide de faire la pêche à Quiberon. Sa femme et son fils aîné Louis le suivent et s'installent dans un bistrot du port.

Une fois rentré à Douarnenez, il retourne à l'école, mais il échoue à l'examen du certificat d'études, comme beaucoup de jeunes mousses comme lui. Le directeur de la nouvelle École Primaire Supérieure (l'EPS), fort ennuyé par cet insuccès qui le prive de beaucoup d'élèves, fait passer lui-même l'examen et les repêche tous.

Il ne reste que trois mois à l'EPS. Dès janvier 1899 son père l'embarque à Camaret, toujours comme mousse, sur son nouveau bateau, le *Saint-Louis*, pour la pêche à la langouste aux casiers. Cette première saison de pêche dure jusqu'à la fin de septembre. Il revient à Douarnenez pour la pêche à la sardine jusqu'à la fin de décembre, puis réintègre l'EPS pour trois mois. Il en est de même l'année suivante (année 1900) : pêche aux langoustes aux casiers à Camaret de mars à septembre, puis pêche à la sardine à Douarnenez jusqu'à la mi-décembre. Mais bien avant le retour à l'EPS, il prévient son père qu'il n'y retournera pas, car avec trois mois d'école par an, il ne peut suivre la classe.

3. Quitté définitivement la pêche en 1904. Préparation au cours d'hydrographie en 1904 et 1905. Cours d'hydrographie de Lorient 1905. Reçu capitaine au long cours théorique en mai 1906.

Fort heureusement son père, en relation avec des marins groisillons, apprend qu'une école de pêche vient de s'ouvrir à Groix. Sur la recommandation de ces marins, il inscrit son fils Louis. Cette école, dirigée par le père Guillard, ancien professeur d'hydrographie, vient d'être créée à l'initiative de Mme Lemonnier, veuve d'un ingénieur collaborateur de Lesseps pour les travaux du canal de Suez.

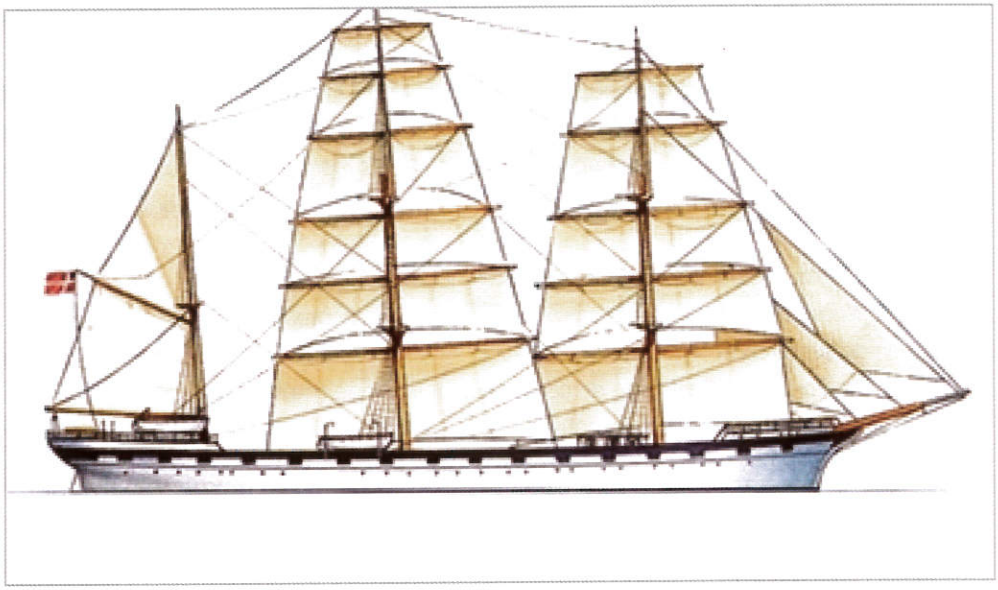


Première école de pêche à Groix (1909)

Le jeune Louis passe trois mois à Groix pour sa première année d'école de pêche, et retourne une troisième fois faire la pêche à la langouste avec son père, mais cette fois-ci non plus

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017





A gauche : le *Buland*, ex-*Empereur Menelik*.
L'*Empereur Ménélik* était un trois-mâts barque de 2 600 tonneaux, à coque en métal, construit en 1900 aux chantiers Dubigeon à Nantes pour la Société Anonyme des Armateurs Nantais. Vendu en 1912 à un armateur norvégien, il est alors renommé *Buland*, et sera démoli en 1925.

A droite : un trois-mâts barque.

en mer d'Iroise, mais plus loin, aux Sorlingues (îles Scilly). Son nouveau savoir-faire en matière de navigation (lecture des cartes, manipulation du sextant) est d'ailleurs fort apprécié et immédiatement mis à profit par son père pour la recherche de nouvelles zones de pêche. Il conduit même le bateau jusqu'en Irlande, mais sans succès pour la pêche, semble-t-il.

Au début de la troisième année d'école de pêche (l'année de cours dure trois mois, de Noël à Pâques), le père Guillard le sollicite pour le relayer comme moniteur dans les travaux pratiques. L'école commence déjà à être connue et le nombre d'élèves, de dix la première année, a cette troisième année déjà triplé. C'est au cours de cette troisième année que le père Guillard fait venir ses parents à Groix pour leur demander de lui confier leur fils.

Cet enfant me plaît beaucoup, il me rend de grands services. Je vous assure que je ferai quelqu'un de ce jeune homme. Mais mon père disait : m*ais moi aussi j'ai besoin de lui, étant donné que c'est mon navigateur et que nous allons de plus en plus loin. Après l'Angleterre, nous sommes allés en Irlande, puis au Portugal, et il fallait quelqu'un qui lui serve de navigateur, et il n'a pas voulu.*

Quelques mois plus tard, alors que son père est en mer, le père Guillard vient jusqu'à Douarnenez, et renouvelle sa demande auprès de sa mère, Marie Ménez. Il la convainc, et elle se charge de décider son mari. Et c'est ainsi que le jeune Louis passe toute l'année à Groix, où il prépare, avec son compagnon Marec et le jeune fils du père Guillard, l'entrée à l'école nationale d'hydrographie de Lorient. Après une année d'études à Lorient, il est reçu avec son ami Marec à l'examen de "capitaine au long cours théorique". Il a maintenant dix-sept ans, et pour confirmer cette qualification d'officier, il lui faut naviguer.

4. Matelot léger à bord du trois-mâts barque Empereur Ménélik de Nantes. Départ en juin 1906 : Rotterdam, Cherbourg, Cap Horn, Portland (Oregon), retour par le Cap Horn, Limerick (Irlande). Voyage de quatorze mois et demi.

Un mois plus tard, il embarque avec son ami Marec, comme manœuvrier sur l'*Empereur Ménélik*, un voilier nantais habitué au commerce avec le Pacifique Nord.

Le bateau partait de Rotterdam, et était chargé de barils de ciment pour la construction d'un port près de Portland en Oregon.

La traversée de l'Atlantique n'a pas été trop mauvaise, puisque nous sommes partis au printemps. Nous avons mis pour aller jusqu'à Portland cent vingt et quelques jours. Mais nous avons mis quarante jours pour doubler le cap Horn. Là nous sommes arrivés en plein hiver austral, et nous sommes tombés dans des tempêtes continuelles et dans des icebergs… C'est épouvantable cette vie vous savez ! Fantastique ! Rester comme ça quarante jours avec des vêtements humides. Nous avions des bottes et des cirés, mais en dessous c'était humide. Et quand nous faisions des manœuvres sur le pont, c'était une vraie baignoire. Ce métier, je vous l'assure, je ne sais comment je n'en ai pas été dégoûté dès le premier voyage. Mais dès que nous avons remonté la côte du Chili, ce fut le beau temps de nouveau.

5. Reçu à l'examen des élèves de la Marine marchande à Nantes en juin 1907.

Douarnenez de juin à septembre 1907.

Service militaire un an à Brest et à Toulon. Congédié en 1908. Matelot de troisième classe, sans spécialité, élève de la Marine marchande.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Je suis arrivé en mai à Douarnenez, et puis naturellement je devais faire mon service militaire. Mais je devais le faire dans des conditions spéciales, car nous étions élèves de la marine marchande. Mais auparavant j'avais à passer un examen de marine marchande, car avec mes années de pêche, j'avais maintenant suffisamment d'années de navigation.

Après trois semaines de cours à Nantes, il passe l'examen avec succès et revient à Douarnenez en attendant son incorporation de septembre.

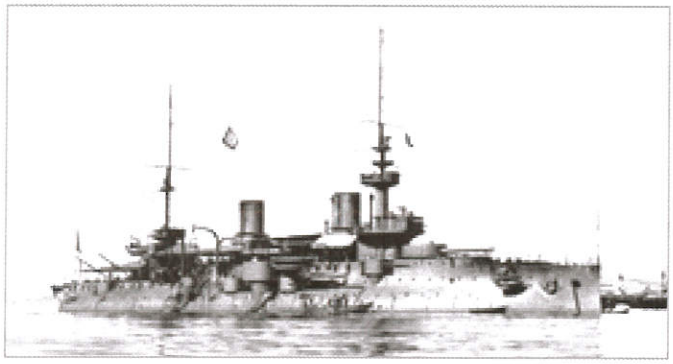
Il fait alors la connaissance de camarades de son âge (qu'il ne connaissait pas auparavant, entre autres Poulhazan), et les rejoint au *Sillon*.

Le Sillon *était du socialisme chrétien. Notre devise était : "Il faut aller au vrai, avec toute son âme". On nous appelait "les petits curés rouges".*

*Alors on se voyait presque tous les jours. On discutait, on lisait les journaux, on apprenait à parler, car il fallait parler dans les réunions publiques. On portait la contradiction. Et puis, il y a eu à vendre des journaux, "*Le Journal Démocratique"* qui coûtait dix sous. Moi, on m'avait dit : tu iras le vendre à la sortie de l'église, à la sortie des messes. Mais je me trouvais face avec les royalistes de l'Action Française, et l'on se battait, et ma mère l'a appris et a exigé que j'aille vendre le journal ailleurs, à la campagne. Mais le rendement était faible, j'usais mes souliers et ma mère devenait folle.*

En septembre, il rejoint Brest pour son incorporation dans la marine, non sans avoir pu déroger au pèlerinage à pied au Conquet avec sa mère (pèlerinage traditionnel à tout postulant cornouaillais au service militaire). Au retour du Conquet, sa mère séjourne avec lui à Brest, jusqu'à son départ pour Toulon (port de guerre qu'il devait rallier).

À Toulon, il embarque à bord du cuirassé *Bouvet*, sur lequel il retrouve des permanents douarnenistes avec lesquels il parle breton. Mais cette attitude n'est du tout appréciée du capitaine, lieutenant de vaisseau, qui supporte mal cette connivence entre Bretons à bord de son bateau. Ce lieutenant de vaisseau (de mouvance royaliste) le prend d'autant plus en grippe qu'il apprend son appartenance au *Sillon*. Malgré cela, il se fait remarquer par l'amiral pour ses qualités de navigateur et de manœuvrier, et devient le patron du canot major.



Le cuirassé *Bouvet*,
lancé en 1896 et coulé par une mine le 18 mars 1915 durant la bataille des Dardanelles.

6. Séjour en Angleterre (Plymouth), d'octobre à décembre 1908.

Embarqué à la Compagnie Antoine-Dominique Bordes en décembre 1908 : trois-mâts barque Cambronne, *quatre-mâts barque* Persévérance, *trois-mâts* Jeanne d'Arc, *vapeur* Le Magellan.



Le trois-mâts barque *Cambronne* de l'armement Bordes

7. Fiancé en 1911, après avoir passé avec succès à Paris l'examen de capitaine au long cours, que j'avais préparé à Lorient en 1911.

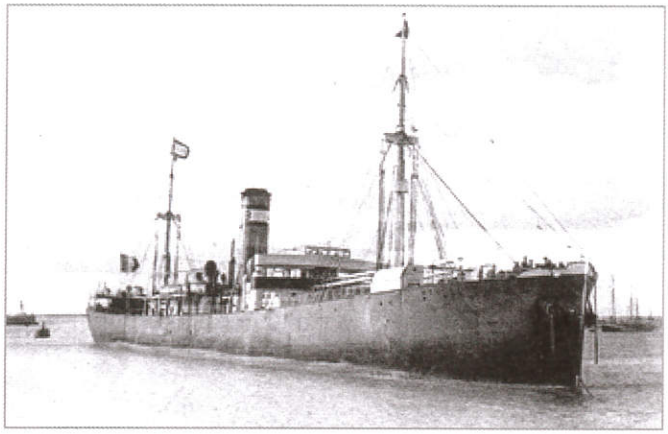
C'est avant son dernier séjour à Lorient qu'il rend visite à ses cousins Rozec-Ménez, et qu'il se fiance avec leur fille Andrée. Son mariage a lieu le 11 novembre 1912 à Brest.

8. Marié en 1912 (11 novembre) à Brest, et parti en voyage un mois plus tard*. Deuxième capitaine sur la* Jeanne d'Arc. *Retour à Nantes où j'ai rencontré le capitaine Bégard, qui m'a demandé d'embarquer avec lui à bord du vapeur* Magellan *qu'il commandait.*

J'étais en mer à bord du Magellan *en 1914, à la déclaration de guerre. Ai navigué à bord de ce navire, d'abord comme premier lieutenant, puis deuxième capitaine jusqu'en janvier 1918, quand il a été torpillé et coulé par un sous-marin allemand.*

En juin 1915, le *Magellan* est camouflé en bateau neutre sous un nom chilien, le *Magallanès*, afin de poursuivre, à la barbe des sous-marins allemands, une activité de transport de charbon entre la France et la Grande-Bretagne. C'est sous ce nom que le *Magallanès* sauve le *Crown of Castille*.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Le Magellan de l'armement Bordes.
Construit par la Société des chantiers de Penhoët à Saint Nazaire et lancé en 1904, il fut torpillé en 1917.

Ce camouflage démasqué, et la navigation interdite dans la Manche, le *Magellan* reprend son nom, s'équipe de canons défensifs, et effectue le transport du charbon entre Norfolk (USA), le Chili et la France. Ce navire effectue de nombreux voyages, d'abord par le détroit de Magellan, puis à l'ouverture du canal, par Panama qu'il est l'un des premiers bateaux français à emprunter.

Lors de son retour en France, fin 1917, le capitaine Bégard ne suit pas les instructions reçues de rejoindre le convoi à Norfolk, et regagne La Pallice, par les îles Cap Vert, et le cap Finisterre. À 250 milles du cap Finisterre (fin décembre 1917), le bateau est torpillé par un sous-marin allemand.

Louis (second capitaine) met alors en œuvre toute son énergie, organise l'évacuation de l'équipage sur les trois embarcations disponibles, mais les chauffeurs et les soutiers manquent à l'appel. Il dissuade son capitaine de se laisser sombrer avec son navire. L'atteinte des côtes d'Espagne est longue et éprouvante. Il fait très froid, les embarcations font eau, et le vent est capricieux. Et c'est à la voile, puis les dernières vingt-quatre heures à l'aviron que leur embarcation atteint A Guarda, petit port espagnol à la frontière du Portugal. Les deux autres embarcations seront par la suite remorquées, l'une vers Vigo, l'autre vers Alvéoés.

9. Compagnie Générale Transatlantique.

Entre à la Transat, en janvier 1918 en qualité de deuxième lieutenant à titre provisoire pour la durée des hostilités.

Voyages de Bordeaux à New York, et retour.

Le 11 novembre 1918, nous arrivons au Verdon pour apprendre la fin des hostilités. Je devais quitter la Transat et retourner aux Bordes. Messieurs Alexandre et Antonin Bordes, qui s'étaient retirés à Bordeaux pendant la guerre 1914-1918, et que je voyais à leur bureau chaque fois que je revenais de voyage, m'ont déclaré et m'ont conseillé de rester à la Transat. En fait, je n'ai fait partie des cadres de la Transat qu'à partir du 1er janvier 1919. Cadres :

Lieutenant de 3e classe, Lieutenant de 2e classe, Lieutenant de 1ere classe, Second de 3e classe, Second de 2e classe, Second de 1re classe, Capitaine de 3e classe, Capitaine de 2e classe, Capitaine de 1re classe, Capitaine Principal, Chef d'armement. Directeur d'agence.

J'ai parcouru ces grades jusqu'à celui de capitaine de 1re classe en seize ans (1919-1935). À noter que j'ai fait les fonctions de commissaire à bord du paquebot Volubilis, *qui desservait la ligne Bordeaux – Casablanca.*

Cet avancement rapide, je le dois aux commandants sous les ordres desquels j'ai servi et aux capitaines d'armement et directeurs d'agence en France et à l'étranger qui ont été appelés à me juger et à me noter. Je leur suis très reconnaissant.

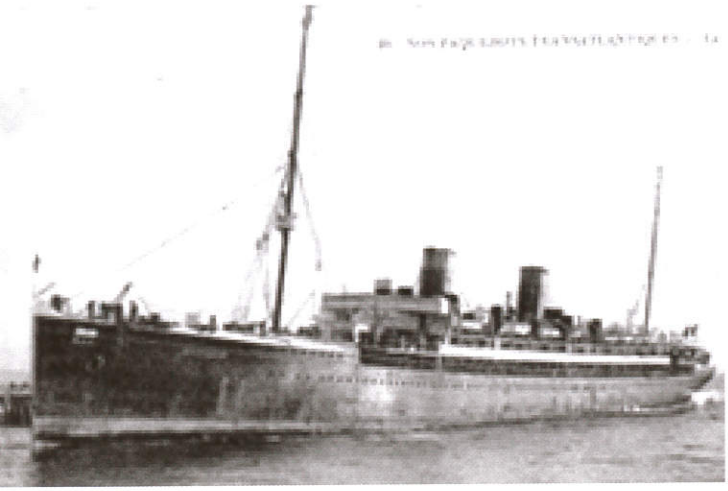
États de service : ligne du Maroc ; ligne de New York à bord des paquebots La Touraine, France, Paris, Île de France *; ligne des Antilles ; ligne du Canada ; ligne du Pacifique Nord ; ligne du Golfe du Mexique. Bref j'ai navigué à peu près sur toutes les lignes desservies par la Transat entre les deux guerres mondiales.*

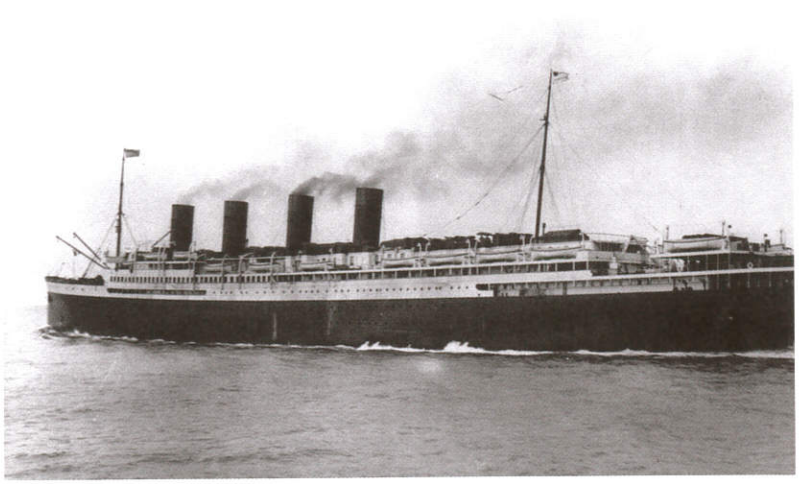
En février 1935, au retour d'un voyage au Pacifique Sud, j'ai été désigné par la direction de Paris pour occuper provisoirement les fonctions de chef de l'armement à New York. L'agent général, M. Morin de Linclays, qui m'a connu quand il était directeur de l'agence de Casablanca et quand je naviguais sur la ligne du Maroc, voulait m'avoir avec lui à New York pour préparer l'arrivée dans ce port du paquebot Normandie dont je devais être le commandant adjoint en 1936 après le départ du commandant Pugné. Ceci était la version de Paris (direction de l'armement). Je partais donc pour six mois. Malheureusement (ou heureusement), il n'en fut pas ainsi. M. Morin de Linclays, quand je suis arrivé à New York, m'a déclaré que s'il m'avait spécifiquement demandé pour être chef de l'armement à New York, c'est parce qu'il jugeait nécessaire que je sois près de lui pour le seconder. Il avait ses raisons.

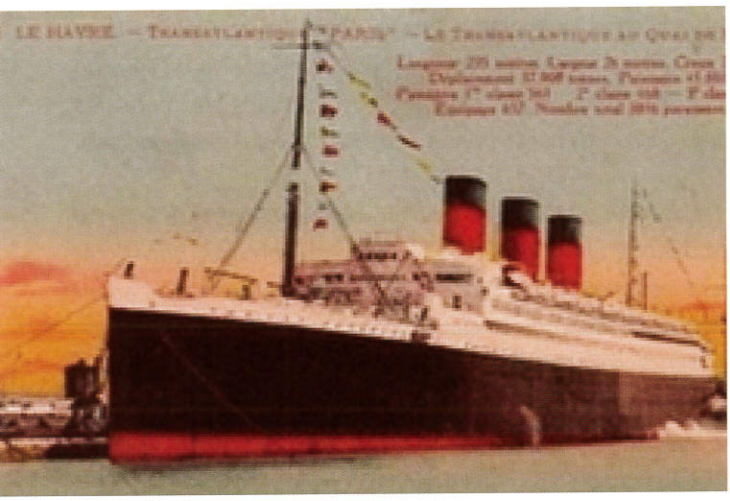
D'abord missionné pour six mois, à partir de février 1935, il y reste treize ans, comme chef d'armement. Ce qui permet à sa famille de s'installer à New York. Sur ces vingt-deux ans de mariage, comme bien des marins au long cours, il n'a guère vécu plus de deux ans avec son épouse et ses enfants.

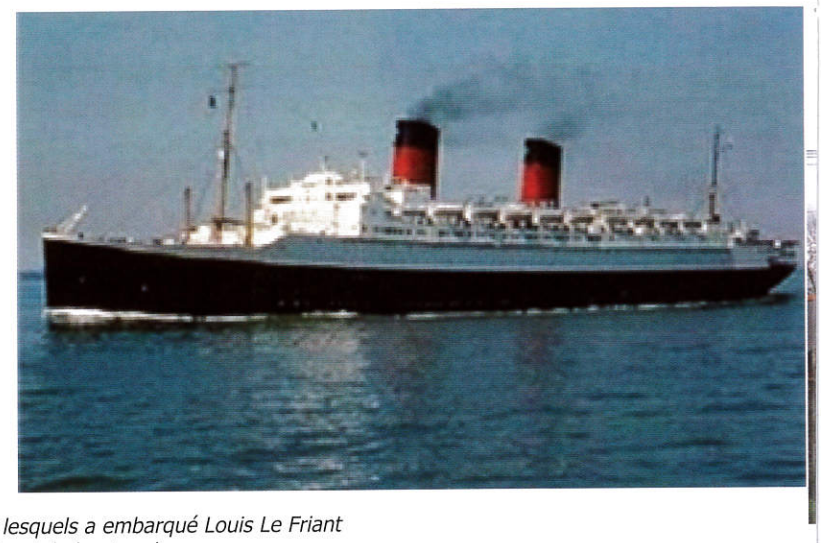


La maison des Le Friant à Long Island, New York









Les paquebots de la Transat sur lesquels a embarqué Louis Le Friant
De gauche à droite et de haut en bas :
La Touraine, entré en service en juin 1891 sur la ligne Le Havre-New York , démoli en 1923 ;
le *France*, mis en service en 1912, surnommé le Versailles de Mers pour le luxe de ses aménagements, démoli en 1935 ;
le *Ville de Paris*, mis en service en 1921, décoré dans le style *Art Nouveau*, brûle et chavire dans le port du Havre le 18 avril 1939 ;
Ile-de-France, mis en service en 1927, rallie les Allliés en 1940 et est converti en transport de troupes ; refondu de 1947 à 1949, il fait son dernier voyage en 1958.

Sa mission à New York se définit ainsi :

- Seconder l'agent général, directeur de la Transat pour toute l'Amérique du Nord.
- Superviser tous les services : de manutention, de bagages, d'automobiles, de fret, de passagers et d'approvisionnement.
- Avoir le contact avec les bateaux en transit et avec leurs commandements.
- Superviser les travaux du "Pier 88", qui devait accueillir dès juin 1935, le *Normandie*.

L'accueil du *Normandie* (1935).

Les mois qui précèdent l'arrivée du *Normandie* sont particulièrement tendus, car les travaux de construction des hangars d'accueil ont pris beaucoup de retard. Ces travaux sont à la charge du port de New York. Pour les accélérer, il lui est nécessaire de rencontrer LaGuardia, le fameux maire de la ville. Fort heureusement le directeur, M. Morin de Linclays, a un cousin sénateur américain et grâce à ce truchement, la première entrevue se passe bien.



Capitaine en second sur le Ville de Paris,
Louis Le Friant est troisième à partir de la droite.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Le Normandie

L'arrivée, puis l'accostage du *Normandie* à New York ne se font pas sans difficultés. La presse sait se montrer discrète, et pour le monde entier, cette première traversée du *Normandie* est le triomphe du savoir-faire français. Mais dès septembre, le bateau est désarmé pour travaux à Saint-Nazaire. Il s'agit de réduire les fortes vibrations ressenties dans les cabines de troisième classe. On pose des ballasts, on renforce la coque et on remplace les hélices qui se dégradent. Le bateau perd en vitesse, et par là même sa suprématie sur son concurrent anglais.

La période de la guerre 1939-1945.

En septembre 1939, à la déclaration de guerre, la famille Le Friant se trouve en France. Elle prend le dernier bateau disponible au Havre pour New York, via Southampton. La traversée se passe bien, malgré les craintes du commandement. Car dès le départ des côtes anglaises, la nouvelle de torpillage d'un bateau voisin est connue, mais fort heureusement non divulguée aux passagers.

À New York, il lui faut prendre des dispositions pour loger tous les bateaux immobilisés, et obtenir du maire LaGuardia, de nouveaux emplacements. Très vite les Anglais interdisent la navigation aux bateaux français, et toute l'activité de la Transat passe désormais sous d'autres pavillons. Le paquebot *Normandie* est à quai, au Pier 88. Le paquebot *Île-de-France*, chargé d'avions Curtis, reprend la mer en 1940 pour Marseille. Par la suite, dirigé vers l'Indochine, il est réquisitionné par les Anglais pour le transport de leurs troupes.

Il faut également charger des secours alimentaires aux populations françaises, et aussi fournir les colonies en matériel de combat. Ce n'est pas chose facile, car les bateaux manquent. Et ceux que laissent les Anglais sont souvent de mauvaise qualité. D'où les forts mécontentements des autorités militaires françaises de Washington.

Avec l'entrée en guerre des USA, après le désastre de Pearl Harbour, tout devient différent. La présence de sous-marins allemands le long des côtes est, oblige la Transat à dévier tous ses navires vers la Nouvelle-Orléans.

***L'incendie du* Normandie**

Au début de l'année 1942, se situe l'épisode de l'incendie du Normandie. Ce bateau, à quai à New York au Pier 88 depuis septembre 1939, est immédiatement réquisitionné par les Américains dès leur entrée en guerre en décembre 1941. Il est affecté au transport de troupes.

C'est durant les travaux de transformation qu'un incendie se déclare à bord et que le bateau chavire à quai.

Au risque de froisser l'amour-propre de mes amis américains ... je n'hésite pas à déclarer que de graves erreurs ont été commises et que la perte du navire est la conséquence fatale de l'incompétence et de l'impéritie.

Peu après l'entrée des États-Unis dans la guerre, le Président F. D. Roosevelt donne l'ordre à la Navy de réquisitionner le navire, et de faire évacuer l'équipage français et son encadrement dans les plus brefs délais.

L'équipage français du Normandie dut donc quitter son navire la mort dans l'âme, et l'abandonner à un équipage américain inexpérimenté, qui n'était pas fier du cadeau qu'on lui faisait.

La Société "Todd Shipyard" obtint le contrat pour la transformation du Normandie en transport de troupe, et il fut décidé que le navire resterait au Pier 88 pendant la durée des travaux. Ceux-ci furent menés rondement, jour et nuit, dimanches et fêtes sans interruption.

Le Pier 88 prit l'aspect d'un chantier naval, cependant que la "French Line" en gardait la charge et la responsabilité.

Si la situation était claire sur le Pier, elle l'était moins à bord du navire. On ne savait pas très bien qui de la Navy, de la Coast-Guard ou du chantier Todd était effectivement responsable de la sécurité du navire.

Quoi qu'il en soit en février, c'est la Navy qui s'est chargée de l'armement du navire et l'animation est très vive sur le Pier et à bord.

Les travaux touchent à leur fin et à la fébrilité des ouvriers de Todd s'ajoute celle des marins qui sont occupés à embarquer le matériel et les approvisionnements en vue du départ très proche. Ouvriers et marins sont dans les jambes des uns des autres et se gênent mutuellement. C'est ainsi que l'équipage se trouve un jour à embarquer des brassières de sauvetage que les marins entassent dans le grand salon que l'on transforme en dortoir, tandis que des ouvriers sont occupés à découper des colonnes au chalumeau.

Le 8 février à 14 heures, le feu prend dans les brassières de sauvetage, sans aucun doute pendant le découpage d'une co-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

lonne au chalumeau. Les brassières étaient en kapok et emballées dans du papier. Elles se sont enflammées comme de l'amadou. Immédiatement, il s'est formé une grande fumée noire et âcre qui s'est vite répandue dans tout le navire à la faveur des ventilateurs, provoquant l'exode des ouvriers et de l'équipage, plusieurs milliers qui n'ont rien fait pour combattre l'incendie.

Récit du naufrage par le commandant

Transcrire le récit détaillé du commandant serait ici trop long. Seuls les passages essentiels sont relatés.

Pour résumer : il prend connaissance du début de l'incendie à bord du Normandie dès son arrivée à 14h30 au Pier 88. Cela ne l'inquiète pas de prime abord, vu l'importance des équipes à bord. Mais très vite, il fait tirer le signal d'alarme et fait disposer 17 manches à incendie pour arroser le navire.

Les pompiers arrivent à 15h00, et les bateaux-pompes peu après. La quantité d'eau déversée sur le navire est effarante, et le commandant n'a qu'une crainte : que le bateau qui avait une légère gîte au début de l'incendie, s'incline encore plus sur le côté.

Avec le concours du commandant Le Huédé, il exprime leurs craintes au maire LaGuardia, ainsi qu'à l'amiral Andrews, commandant la Navy (tous deux venus sur le Pier 88). Mais rien n'y fait, et ils sont désespérés.

Malgré les efforts déployés et malgré l'avalanche d'eau déversée, l'incendie s'est étendu à l'avant et à l'arrière du grand salon créant de fortes dégradations au niveau de la promenade. Vers 19 h 30, les pompiers se sont enfin rendus maîtres du feu à l'avant et à 20 h 00 à l'arrière.

C'est à ce moment que le maire est venu dans mon bureau avec son "Fire-Commissionner", suivi de l'amiral Andrews et de son état-major. M. LaGuardia m'a demandé de se servir de mon téléphone et voici de ce qu'il a dit au Président F. D. Roosevelt :

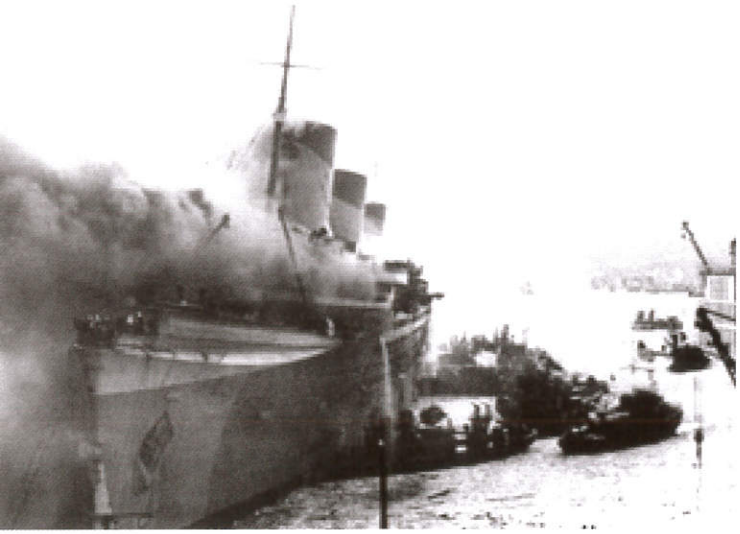
-"Mr President ! Here Mayor LaGuardia ! I'm on Pier 88.The fire is out. Everything is under control. Amiral Andrews is with me. He is sending back aboard the U.S s/s Lafayette the officers and the crew. The ship has a little list. But there is nothing to worry about. Good night Mister President. Sleep well !".

(M. Le Président,

C'est le maire, LaGuardia ! Je suis sur le quai 88. Le feu est éteint. Tout est sous contrôle. L'amiral Andrews est avec moi. Il demande aux officiers et à l'équipage de retourner sur le SS Lafayette. Le navire a un peu de gîte. Mais rien d'inquiétant. Bonne nuit, M. le Président. Dormez bien".)

Quand il eut fini, je lui fis les remarques qu'il était très optimiste, mais que je l'étais bien moins que lui. Il me répondit avec assurance que puisque le feu était éteint, qu'on ne déversait plus d'eau à bord et qu'au contraire l'eau lancée à bord se déversait à la mer, le chavirement qui m'obsédait n'était plus à craindre. Cette version semblait partagée par l'amiral lui-même. C'est alors que j'ai pris une feuille de papier sur laquelle j'ai esquissé le Pier avec le navire à côté.

"N'oubliez pas Messieurs, leur ai-je dit, que le navire est immobilisé le long du Pier depuis 1939. Nous sommes en 1942. L'envasement de la darse[2] est tel que notre navire est échoué dans une souille[3] et ne flotte que pendant quelques heures par marée. En ce moment même, il est échoué et s'il ne s'est pas chaviré, c'est parce qu'il s'appuie sur le bord de la souille. Nous avons fait des sondages autour de la coque l'année dernière et je vous parle en connaissance de cause. Pour que le navire ne chavire pas il faut qu'il demeure dans la souille et pour cela il faut l'empêcher de flotter, car s'il flotte, il s'écartera du Pier sous l'action du courant du flot. Aucune aussière ne le retiendra au quai, parce qu'il en reste peu et parce que celles qui restent casseront comme les autres. Flottant et s'écartant, il arrivera un moment où la quille viendra s'appuyer sur les rebords et de la souille et alors le navire perdra le peu de stabilité qui lui reste et chavirera."





Incendie et chavirage du Normandie *dans le port de New York*

[2] darse : bassin.

[3] souille : enfoncement formé dans la vase par un navire échoué.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

"À quelle heure ?" me demanda l'amiral.

"La pleine mer étant à 4h25, entre 2h00 et 3h00 demain matin, lui dis-je !"

"Et que faut-il faire pour l'empêcher de flotter ?" demanda alors l'amiral.

"Il faut mettre de l'eau dans les fonds du bateau, dis-je, le plus tôt possible. Il faut remplir les ballasts et les cales. Je sais que je vous ai laissé le navire avec 500 tonnes environ de mazout. Vous n'avez pas que je sache, commencé à faire le plein des soutes. Quant aux ballasts à eau, j'ignore la situation dans laquelle ils se trouvent. Mais il est facile de s'en assurer. Le commandant français est là dans le bureau d'à côté avec ses officiers. Il n'attend qu'un mot de vous pour se rendre à bord du navire avec eux et aider vos officiers à prendre toutes mesures propres à prévenir la catastrophe. Vous pouvez déjà, dès maintenant remplir les cales 1, 2 et 3 par les écoutilles en vous servant des manches à incendie des pompiers."

L'amiral Andrews m'a semblé ébranlé par mes arguments. Il a décliné l'offre que je lui faisais de service des officiers français, mais il a donné l'ordre aux officiers américains de monter à bord avec l'équipage.

Je suis sorti de mon bureau après cela, dire au commandant Le Huédé et à ses officiers qu'on refusait leurs services et qu'ils pouvaient disposer et aller dîner.

Qu'a-t-on fait à bord après cela pour redresser le navire et l'alourdir pour qu'il demeure dans sa souille ? Je ne saurais le dire. Sans doute rien ! Ce que je sais, c'est que vers 23h00, j'ai appris que l'amiral Andrews avait confié la sécurité du navire à la Société de sauvetage "Meritt Chapman".

Un peu après minuit la gîte s'accentua. L'amiral, inquiet pour les pompiers restés à bord et pour l'équipage, donna l'ordre d'évacuer le navire au moyen de haut-parleurs portatifs. Il fit également stopper les pompes du Pier, éteindre les chaudières et évacuer le Pier.

Vers 2h20, l'avant du navire flottant commença à s'écarter du quai.

On entendit un grand fracas. C'était les dernières amarres qui se rompaient et les dernières passerelles qui s'affalaient le long de la coque.

La vue de cette grande masse se couchant lentement à mesure que l'avant s'écartait était impressionnante. Elle faisait penser à une énorme bête blessée à mort qui s'effondrait.

À 2h35, l'US s/s Lafayette, ex-Normandie était complètement couchée sur son flanc bâbord. L'hélice latérale tribord s'était accrochée au Pier dont elle arrachait une partie. La catastrophe était consommée.

La fin de la guerre (1944).

Après la guerre, le commandant garde son poste à la Transat, mais non sans mal.

La nouvelle direction en place, d'obédience gouvernementale, se serait étonnée qu'il n'ait pas pu livrer à temps le *Normandie* aux gaullistes (alors qu'il n'avait pas l'autorité pour le faire).

Après une dernière mission en France, l'inspection de l'*Europa*, paquebot allemand attribué à la Transat à titre de dommages de guerre, il quitte New York en 1947.

Son départ donne lieu à New York, à un dîner offert par les Anglais et auquel participent les cadres américains du port. Au cours de ce dîner, il porte un toast à la fraternité des marins et souligne le geste fraternel de son collègue allemand qui, en septembre 1939, avait accueilli l'*Ile-de-France* dans le quai réservé à l'Allemagne.

10. Le retour en Europe. Embauche au C.M.F.A. (1947- 1950).

À son départ de New York, il opte pour la proposition américaine du Consortium Maritime Franco-Américain (le CMFA), de gérer le débarquement du charbon américain offert à la France dans le cadre du plan Marshall. Ce déchargement s'effectue préférentiellement au Havre et à Cherbourg, mais aussi à l'occasion dans tous les principaux ports de métropole et de l'empire français.

Arrivé en France, il emménage alors pour deux ans à Tréboul, dans la villa que lui loue le colonel Le Poulloc'h, mais il n'y vient que pendant les vacances.

Son bureau est à Paris, où Andrée le rejoint de temps en temps. Mais la vie d'hôtel lui pèse, et ensemble ils achètent une maison à Ablon, dans la banlieue sud de Paris.

11. Ses activités de retraité.

En 1954, j'ai cessé toute activité maritime.

Ami du président Poher, maire d'Ablon-sur-Seine, j'ai été inscrit à mon insu sur la liste municipale en 1958. Mais je venais d'acquérir un terrain à Tréboul pour y construire une maison d'habitation et me retirer en Bretagne (ce sera la maison du 15 rue Treiz-an-Douric, à proximité de la chapelle et de la plage Saint-Jean).

J'ai alors créé une école de voile à Douarnenez avec le concours de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Quimper et la préfecture du Finistère. Quand le centre nautique de Roscanvel est venu s'installer à Douarnenez, j'ai contribué à son équipement en obtenant de la Compagnie Transatlantique le matériel de couchage (matelas et couvertures), le matériel de cuisine et de table et un frigidaire.

Puis j'ai relancé la Société des Régates de Douarnenez à l'instigation de la F.F.Y.V. que j'avais vue à Paris au salon Nautique.

Enfin, j'ai pris en mains la Société de Sauvetage des Hospitaliers Sauveteurs Bretons. Ma date d'entrée au sauvetage date d'avril 1958.



Louis et Andrée Le Friant,
entourés de leurs familles douarneniste (Gloaguen, Guéguéniat, Le Gall, Buannic, Quideau, Le Friant) et brestoise (Jestin),
à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage.
Douarnenez, le 11 novembre 1962.

Conclusion

Le commandant Le Friant décède à Tréboul, le 24 novembre 1972.

Près d'un demi-siècle plus tard :

♦ L'École de Voile, aujourd'hui le "Centre Nautique Municipal de Douarnenez", est ouverte toute l'année, et offre à la jeunesse sportive de multiples activités telles que la pratique de la voile légère sur dériveurs, planches à voile et catamarans, l'enseignement de la voile à l'école, l'accueil de groupes et l'organisation et la mise en place de classes de mer et de classes de patrimoine maritime. Son succès ne se dément pas. Ses locaux peuvent accueillir simultanément trois classes de mer, soit 88 lits pour enfants.

♦ La Société des Régates de Douarnenez (S.R.D), avec notamment ses dix jours annuels du Grand Prix (Petit Navire, puis Guyader) attire en baie de Douarnenez des amateurs et des professionnels toujours plus performants de bateaux de course, Dragon, Paddle, Kayak, Kits et Diam 24. Ses "Challenges et Coupes de Dragon" sont aujourd'hui de renommée internationale.

♦ La sécurité maritime en baie est aujourd'hui maîtrisée. La Station SNSM de Douarnenez s'est dotée d'équipements performants : la vedette de 1ère classe "SNS-153-Penn Sardin", dotée de deux moteurs de 470 CV chacun, d'une vitesse maximale de 25 nœuds, homologuée tout temps, insubmersible, autoredressable et échouable, et aussi d'outils de détection et de communication en pointe, certes toujours améliorables.

Tout ceci, nous le devons aux énergies multiples et tenaces de valeureux douarnenistes.

Qu'elles furent donc bénéfiques et heureuses, les initiatives du commandant Le Friant à son retour au pays natal !

Ascendance de Louis LE FRIANT, époux d'Andrée ROSEC

Génération I

1 **LE FRIANT** Louis — ° 20.05.1887 DOUARNENEZ — + 24.11.1972 TREBOUL
Capitaine au long cours
ROSEC Andrée Renée Marie Anna — ° 10.01.1894 ROCHEFORT (17) — x 11.11.1912 BREST — + 13.11.1981 DOUARNENEZ

Génération II

2 **LE FRIANT** Louis Paul Marie — ° 27.10.1855 DOUARNENEZ — + 28.12.1912 DOUARNENEZ
Patron de pêche
3 **LE MENEZ** Marie — ° 23.10.1855 DOUARNENEZ — x 20.11.1879 DOUARNENEZ — + 13.02.1935 DOUARNENEZ
Ramendeuse en 1879

Génération III

4 **LE FRIANT** Jean Paul — ° 06.06.1828 DOUARNENEZ — + 02.10.1866 En mer (Cap de la Chèvre)
Patron de pêche
5 **LE DU** Anne Henriette — ° 08.11.1826 DOUARNENEZ — x 19.07.1862 DOUARNENEZ — + 16.04.1894 DOUARNENEZ
6 **LE MENEZ** Charles Marie — ° 13.09.1825 DOUARNENEZ — + 17.01.1898 DOUARNENEZ
Maçon
7 **BELBEOCH** Marie Louise — ° 04.08.1827 DOUARNENEZ — x 19.01.1852 DOUARNENEZ — + 12.07.1898 DOUARNENEZ

Génération IV

8 **LE FRIANT** François — ° 09.04.1784 PLOARÉ — + 30.03.1848 DOUARNENEZ
Cordonnier
9 **BUSSON** Marie Ursule — ° 17.07.1793 POULDERGAT — x 09.06.1815 POULDERGAT — + 18.11.1850 DOUARNENEZ
10 **LE DU** Jean Marie — ° 31.01.1799 CROZON — + 13.11.1852 POULLAN
Marin au service de l'état
11 **QUEINNEC** Marie Jeanne — ° 15.08.1807 DOUARNENEZ — x 30.01.1826 DOUARNENEZ — + 01.10.1849 DOUARNENEZ
12 **LE MENEZ** Valentin Jean — ° 06.05.1799 DOUARNENEZ — + 14.11.1866 DOUARNENEZ
Patron de pêche
13 **VERCOQ** Marie — °.....1800 POULLAN — x 20.09.1824 DOUARNENEZ — + 09.12.1859 DOUARNENEZ
14 **BELBEOCH** Vincent — ° 05.07.1795 DOUARNENEZ — + 30.01.1837 DOUARNENEZ
Patron de pêche
15 **HERNOT / LE NERRANT** Anne — ° 19.01.1793 PLOARÉ — x 14.01.1823 DOUARNENEZ — + 06.01.1863 DOUARNENEZ

Génération V

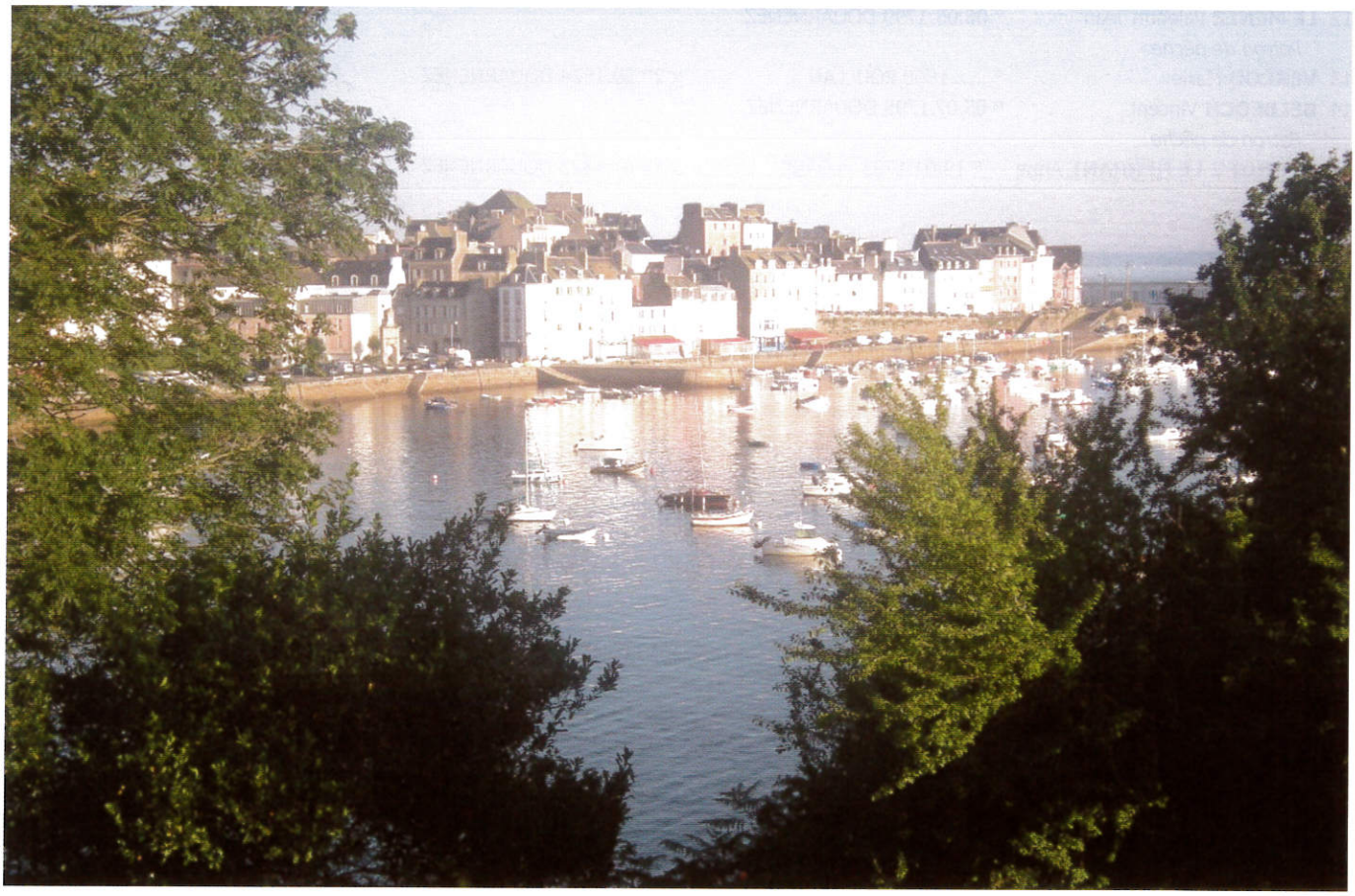
16 **LE FRIANT** Jean — ° 02.08.1749 PLOARÉ — + 21.08.1821 PLOARÉ
Cultivateur
17 **CABELLIC** Jeanne — ° 24.02.1756 PLOARÉ — x 07.11.1780 PLOARÉ — + 13.03.1808 MEILARS
18 **BUISSON** Jacques — ° 28.03.1753 POULDERGAT — + 18.05.1810 POULDERGAT
Maçon
19 **NEILDÉ / LEILDÉ** Marguerite — ° 20.08.1759 PLONEVEZ-PORZAY — x 13.11.1781 POULDERGAT — + 27.06.1826 POULDERGAT
20 **LE DU** Jean Marie — °...../1761 BREST-ST-Sauveur — + 27.12.1811 CROZON
21 **KERINEC** Jeanne — ° 22.06.1766 LANDEVENNEC — x 21.11.1791 CROZON — + 01.02.1811 LANDEVENNEC
22 **QUEINNEC** Henri — ° 21.09.1782 PLOARÉ — + 07.11.1849 DOUARNENEZ
Voilier
23 **LE FAOU** Marie Michelle — ° 28.01.1781 PLOARÉ — x 13.01.1806 DOUARNENEZ — + 10.03.1848 DOUARNENEZ
24 **LE MENEZ** Pierre — ° 23.07.1771 DOUARNENEZ — + 30.10.1828 PLOARÉ
Manouvrier, Loueur de chevaux, voiturier
25 **GOURMELEN** Anne Marie — ° 02.12.1761 PLOARÉ — x 15.06.1795 DOUARNENEZ — + 03.04.1833 DOUARNENEZ
Fille de confiance
26 **VERCOQ / FERCOQ** Jean — ° 31.03.1746 CALANHEL (22) — + 24.01.1803 POULLAN
27 **BERNARD** Louise — ° 13.05.1768 BEUZEC-CAP-SIZUN — x 02.10.1799 PONT-CROIX — + 10.06.1808 POULLAN
28 **BELBEOCH** Yves — ° 07.08.1753 PLOARÉ — + 30.07.1803 DOUARNENEZ
29 **BARIOU** Marie Françoise — ° 07.01.1758 PLOARÉ — x 01.09.1778 PLOARÉ — + 26.03.1827 DOUARNENEZ
30 **INCONNU**
31 **HERNOT** Anne — ° 20.04.1777 KERLAZ — + 11.09.1819 DOUARNENEZ

Génération VI

32 **LE FRIANT** Jean — ° 09.07.1714 POULDERGAT — + 13.08.1782 PLOARÉ
Cultivateur
33 **TANGUY** Anne — ° 20.07.1721 PLOARÉ — x 18.10.1740 PLOARÉ — + 03.10.1780 PLOARÉ
34 **CABELLIC** Yves — ° 19.05.1713 POULLAN — + 28.04.1773 PLOARÉ
35 **BOUGUÉON** Jeanne — ° 22.08.1727 PLOARÉ — x 07.07.1750 PLOARÉ — + 22.04.1787 PLOARÉ

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

36	**BUISSON** Jean	° 28.07.1725 LE JUCH		+ 25.11.1757 POULDERGAT
37	**LE GANN** Constance	°...../1724 POULDERGAT	x 10.01.1746 POULDERGAT	+ 02.11.1779 POULDERGAT
38	**NEILDÉ / LEILDÉ** Guillaume	°...../1708 PLOMODIERN		+ 25.08.1776 POULDERGAT
39	**CHEVALIER** Christine	° 13.05.1715 PLONEVEZ-PORZAY	x 18.09.1758 PLONEVEZ-PORZAY	+ 16.08.1787 POULDERGAT
40	**LE DU** Guilaume	°...../1732		+ 10.11.1787 CROZON
41	**GUILLAMOT** Isabelle	°...../1735		+ 13.05.1795 CROZON
42	**KERINEC** Michel	° 13.06.1724 TELGRUC		+ 14.05.1795 LANDEVENNEC
43	**LE CORRE** Marie	° 06.06.1727 LANDEVENNEC	x 11.10.1747 LANDEVENNEC	+ 21.05.1787 LANDEVENNEC
44	**QUEINNEC** Henry	°...../1730 PLOARÉ		+ 07.01.1792 PLOARÉ
45	**JACQ** Marie Jeanne	° 20.06.1745 PLOARÉ	x 13.09.1773 PLOARÉ	+ 11.08.1830 DOUARNENEZ
46	**LE FAOU** Jean	° 20.05.1753 GUILER		+ 08.11.1785 PLOARÉ
47	**ROLLAND** Anne	° 19.03.1749 PLOGONNEC	x 31.01.1780 PLOARÉ	+ 29.01.1816 DOUARNENEZ
48	**LE MENEZ** Jacques *Cultivateur*	° 11.05.1745 PLONEVEZ-PORZAY		+ 01.01.1797 QUIMPER
49	**LE JONCOUR** Jeanne	° 10.08.1746 PLOARÉ	x 25.09.1770 PLOARÉ	+ 16.10.1820 DOUARNENEZ
50	**GOURMELEN** René	° 22.05.1728 PLOGONNEC		+ 10.10.1761 PLOARÉ
51	**LE BORGN**E Anne	°...../1724 KERLAZ	x 14.05.1755 KERLAZ	+ 09.03.1787 PLONEVEZ-PORZAY
52	**VERCOQ / FERCOQ** Jean			+ 1747/1772
53	**ROUSSEL** Marie		x ..../1737	+ 1747/1772
54	**BERNARD** François	°...../1714 BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 24.01.1769 BEUZEC-CAP-SIZUN
55	**LOEDEC** Corentine	° 12.03.1727 BEUZEC-CAP-SIZUN	x 16.07.1743 PONT-CROIX	+ 28.02.1788 BEUZEC-CAP-SIZUN
56	**BELBEOCH** Vincent	° 06.12.1715 PLOARÉ		+ 25.01.1761 PLOARÉ
57	**URVOAS** Marie	° 16.04.1723 PLOARÉ	x 23.03.1748 PLOARÉ	+ 01.06.1805 DOUARNENEZ
58	**BARIOU** Guillaume	° 14.10.1713 LE JUCH		+ 23.10.1764 PLOARÉ
59	**LE STANC** Louise	° 11.02.1722 PLOGONNEC	x 21.02.1757 LE JUCH	+ 21.12.1786 PLOARÉ
62	**HERNOT** Jean	° 27.12.1747 PLOEVEN		+ 1827 PLONEVEZ-PORZAY
63	**SEVAER** Catherine	° 01.10.1735 PLOMODIERN	x 24.11.1774 KERLAZ	+ 04.06.1787 KERLAZ



Douarnenez : le Grand Port, vu du Styvell aux Plomarc'h.
Photo Jean François Le Gall

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Léontine Drapier-Cadec, évocation d'une si longue vie

par Gilles MENEZ, CGF n° 8.

L'écrivain

Dans le nouveau Brest en pleine reconstruction du milieu des années 1950, Léontine Drapier-Cadec, nouvelle retraitée de l'enseignement, s'ennuie fermement.

Écartée d'une vie tumultueuse entourée de gamins, elle se plonge dans l'écriture de nouvelles largement inspirées de son vécu. À cette époque, elle rejoint très vite la toute nouvelle Société d'études de Brest et du Léon. À partir de 1955 et jusqu'en 1981, Léontine Cadec publie de nombreuses nouvelles dans les *Cahiers de l'Iroise*.

Le monde rural, qu'elle avait bien connu dans la première partie de sa vie, puis le Brest d'avant-guerre en sont le décor régulier. Irvillac, sa commune de naissance, le pays d'Hanvec et sa forêt du Cranou sont régulièrement évoqués dans ces récits. Léontine sera pendant longtemps la seule femme à prendre une part active dans les publications de la société savante. L'éditeur et libraire Pierre Le Bris l'encourage très vite à publier ses écrits. Cette figure importante de la vie culturelle brestoise est à l'origine de la création en 1953 de la célèbre Librairie de la Cité.

Kervez, ce paradis, récit de son affectation au début des années 1920 dans une école rurale en plein centre du Finistère,



La photo date de l'une des premières réunions de la Société d'Etudes de Brest et du Léon en avril 1954.
Seul manque Pierre Le Bris, fondateur de la Librairie de la Cité, à l'origine dans les baraques de la cité commerciale, qui émigra ensuite 57 rue de Siam.

Debouts, à partir de la gauche:
Le docteur Charles Le Roy, M. Le Goff, Léontine Drapier-Cadec, Charles Théréné, Maurice Gravot (commissaire de police), Charles Le Gall (= Charlez Ar Gall, animateur de radio et de télévision en langue bretonne), Jean Foucher (archiviste de la ville de Brest), le docteur Bodeau, Charles-Yves Peslin, le Médecin-général et peintre Chuiton, le docteur Bellec (père de l'amiral Bellec).

Assis, à partir de la gauche :
Georges-Michel Thomas (auteur de nombreux livres sur Brest), le docteur Delalande (qui a mis au monde des milliers de petits Brestois), Edmond Soufflet (premier président de l'association, professeur au lycée de Brest, puis maire de Cherbourg), P.M. Mével, Robert Gravot (frère de Maurice, professeur de philosophie au Lycée de Brest), et Auguste Bergot (poète).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



aux côtés de Charles Drapier, son époux, est le premier ouvrage publié en 1958. Léontine se fait connaître comme écrivain et ceci lui vaut le premier prix des provinces françaises. Sa fille, Suzanne Baron, dessinatrice, illustre de nombreuses pages.

Rue de Madagascar, son second roman, évoque la vie quotidienne du quartier populaire du port de commerce de Brest où les époux Drapier ont vécu quelques années avant la guerre.

Suit *Recouvrance des souvenirs*, récit des années sombres de l'Occupation et aussi témoignage poignant de la vie difficile des Brestois, de leurs souffrances et de leurs drames. L'artiste brestois Jim Sévellec illustre l'ouvrage.

En 1972 Léontine, toujours très active, publie *Comme il faisait beau temps*. Dans cette chronique largement inspirée de son enfance, Léontine évoque Irvillac au début du XX^{e} siècle, puis quelques années vécues à Hanvec associées aux séjours à la scierie familiale de Rumengol. La langue bretonne a bercé ses jeunes années. Son attachement à sa langue maternelle est bien perceptible.

En 1983, Léontine, à quatre-vingt-huit ans, évoque son adolescence et ses années d'études à l'école primaire supérieure de Quimperlé, puis à l'école normale de Quimper dans *Mémoires d'une skolerès*. Fille d'institutrice, elle suit le même chemin professionnel que sa mère. Deux ans plus tard, elle est nommée chevalier des Arts et des Lettres.

Son dernier ouvrage, à quatre-vint-quatorze ans, *Léna et autres récits*, est une compilation de nouvelles, certaines ayant été publiées dans les Cahiers de l'Iroise.

L'institutrice

Penchons-nous sur la très longue vie de cette femme attachante.

C'est le 27 janvier 1895, en plein bourg d'Irvillac, que Léontine voit le jour. L'enfant est la seconde fille de Jacques Cadec et de Marie Françoise Coquil. Mariés depuis un peu plus de deux ans, ils s'étaient rencontrés lors d'un mariage au sein de leurs familles. Jacques n'a pourtant pas l'instruction de son épouse. Une troisième fille, Françoise, agrandit le cercle familial l'année suivante.



Jean Jacques, le père de Léontine, est charpentier à la scierie familiale de Rumengol où il est né. Sa mère, Marie Françoise, originaire de Plounéour-Ménez, est institutrice publique à l'école d'Irvillac depuis 1888. Son oncle, Louis Coquil, est le directeur de cette école et fait aussi fonction de secrétaire de mairie.

Léontine fréquente régulièrement la scierie familiale de Pont Coat ou Pont de bois, où résident ses grands-parents entourés de nombreux enfants et petits-enfants. Ce domaine est bordé d'un ruisseau qui se jette au Faou, tout proche. Cet univers campagnard et forestier sera le cadre d'un bon nombre de ses écrits. Son attachement à la forêt du Cranou et à sa chapelle Saint-Conval se devine dans ses publications.

En 1903, sa mère obtient sa mutation à l'école d'Hanvec afin de faciliter les déplacements de son époux. Durant les premières années de son enfance, Léontine et sa famille se rendent en vacances en train au presbytère de Quéménéven, où son oncle François Coquil est recteur de la paroisse. Cet homme qui vit entouré de sa mère et de ses deux sœurs célibataires a recueilli dans cette grande maison deux nièces orphelines.

Après son décès prématuré, la famille Coquil s'établit à Irvillac. Les époux Cadec, qui ont perdu deux jeunes enfants, donnent naissance à un garçon, Louis, à Hanvec au début de l'année 1907. Hélas, cette même année, Jean Jacques Cadec disparaît, victime d'un accident professionnel. Léontine, brillamment reçue au certificat d'études, devient pensionnaire à Quimperlé en 1908 pour continuer par la suite ses études à l'école normale de Quimper. Sa sœur aînée l'a précédée dans cette voie. Sa mère, devenue veuve, souhaite se rapprocher de sa famille et quitte Hanvec pour Irvillac en 1909.

Les débuts professionnels de Léontine, qui a obtenu son brevet, sont assombris par la déclaration de la Grande Guerre. Elle est affectée au remplacement d'un maître appelé au front, à l'école communale de L'Hôpital-Camfrout le premier octobre 1914.

C'est à cette époque qu'elle rencontre Charles Drapier, instituteur et fils d'instituteurs. Cet homme a justement grandi dans cette commune avant la mutation de ses parents à Plougonvelin. Les parents ont provoqué leur rencontre dans ce milieu des enseignants. Comme presque tous les hommes de sa génération, Charles est affecté au front.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Le mariage des jeunes gens est tout de même célébré à Irvillac le 15 juillet 1916 *(photo page précédente)*. Moins d'une année plus tard, Léontine est maman d'une petite Suzanne.

À la démobilisation de Charles, chef de section aux Dardanelles et en Serbie, le couple d'instituteurs est affecté à Daoulas pour deux années. La mère de Léontine décède à Irvillac le 22 novembre 1919. Une seconde fille, Hélène, naît en 1921.

Dans ce contexte de guerre achevée, Charles Drapier souhaite enseigner dans un environnement différent et le couple accepte sa mutation commune à l'école de Kervez, bien éloignée du bourg de Lopérec, où il reste cinq ans. Une période heureuse sûrement, le récit de Léontine en est le témoignage.



L'ancienne école de Kervez en Lopérec

Mais Charles se dirige vers le militantisme à la Ligue de l'Enseignement (Fédération des Œuvres Laïques) et souhaite obtenir un poste proche d'une gare pour se déplacer par le rail plus aisément. Les voici affectés à Dirinon en 1926. Charles est le directeur de l'école, mais par ses idées progressistes il se heurte à la municipalité très conservatrice.

En 1930 ils sont affectés à Brest. Léontine enseigne deux années à l'école de la Communauté avant de rejoindre celle du port de commerce de 1932 à 1938. La famille Drapier réside 21 rue de Madagascar.

Charles s'implique de plus en plus dans le syndicalisme et est aussi l'avocat de la cause pacifique. Léontine se tient en retrait des activités de son époux. En 1941, elle est nommée directrice de la maternelle de la rue Vauban, dans le quartier de Recouvrance.

Sa fille Suzanne est déjà maman d'un petit François. Cette petite famille s'éloigne et part vivre dans le sud de la France.

Suite à l'occupation allemande, le nouveau régime de Vichy a révoqué Charles Drapier et l'a mis à la retraite anticipée en octobre 1940. Il lui est reproché d'avoir pendant des années répandu des idées subversives, d'avoir donné publiquement l'exemple de la révolte contre l'autorité.

Léontine n'est pas inquiétée personnellement, rien ne peut lui être reproché. Le couple continue à vivre à Recouvrance, ravagé par la guerre et ses bombardements réguliers.

Charles s'implique dans la défense passive. Les habitants du quartier se réfugient régulièrement dans les souterrains lors des alertes. À la mi-août 1944, la population brestoise encore présente doit évacuer la ville. La famille Drapier se retrouve alors à Irvillac.

À la libération de Brest, la ville est en grande partie détruite. Leur logement a disparu, ainsi que tous les souvenirs d'une vie. Ils vivent en baraque à Recouvrance. Charles Drapier devient président du patronage du quartier.

Léontine est admise à la retraite en 1953. Le couple s'installe dans un appartement confortable de la rue de Siam. C'est pour Léontine le début d'une nouvelle vie d'écrivain.

Charles Drapier disparaît en 1965, mais le souvenir de son action militante reste présent. Une rue de Recouvrance lui est dédiée.

La vie brestoise et littéraire de Léontine continue jusqu'aux années 1990. Elle a alors plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La presse locale évoque parfois les travaux de la vieille dame.

Pendant les derniers mois de sa vie, son petit-fils François l'accueille à son domicile de Saint-Yvi dans la région de Quimper.

Pour ses cent ans, la municipalité de Brest, ainsi que la presse, lui rendent hommage. Léontine décède à Saint-Yvi le 14 juin 1995. Pour des raisons administratives, elle ne peut pas reposer auprès de Charles à Irvillac. Elle est inhumée au cimetière de Kerfautras à Brest.



Fresque de l'ecole des Quatre-Moulins à Brest, représentant Léontine Drapier-Cadec.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Léontine Drapier-Cadec à cent ans

L'école d'Irvillac, une rue de Plougastel-Daoulas ainsi qu'une place dans le nouveau quartier des Capucins à Brest portent son nom.

Les ancêtres de Léontine Cadec

Le berceau de la famille Cadec se situe à Plougonver dans les Côtes-d'Armor, non loin de la limite du Finistère. L'ancêtre le plus lointain connu, Yvon Cadec, y décède en 1657.

Il nous est possible de retracer l'itinéraire surprenant de cette famille de boisiers, qui, sur trois générations durant un siècle, va la conduire sur de nombreuses communes des Côtes-d'Armor et du Finistère.

L'arrière-petit-fils d'Yvon, Guillaume Cadec, naît en 1716 à Gurunhuel (actuellement en Côtes-d'Armor) et épouse Anne Guilgarz en 1744. Les enfants naissent à Louargat, Gurunhuel, Plougonver, Locmaria-Berrien, Plounevez-du-Faou et Plounéour-Ménez, où Guillaume décède en 1778.

Nous pouvons suivre le parcours de son petit-fils Jean Marie Cadec, né le 17 avril 1791 à Plougonven ; il est le père de quinze enfants issus de deux mariages (célébrés à Scaër le 15 février 1813 avec Marie Anne Dieulengar et le 26 septembre 1830 à Edern avec Isabelle Le Grand). Ses enfants naissent à Gourin, Leuhan, Châteauneuf-du-Faou, Ergué-Gabéric, Briec, Rosporden, Châteaulin, Locquenvel (Côtes-d'Armor). Sa profession d'*arêtier*, équivalente à celle de charpentier, est mentionnée dans les nombreux actes d'état civil qui le concernent.

Son fils Jacques, né le 24 novembre 1831 à Kerfeunteun, ne connait pas la vie itinérante de ses aïeux. Marié le 5 février 1861 à Port-Launay avec Marie Catherine Françoise Denniel, née le 1er février 1837 à Saint-Ségal, il s'établit de manière définitive à Coat Pont en Rumengol. Le couple y a neuf enfants, dont Jacques, le père de Léontine et laisse une très belle descendance.

D'autres personnes, proches parents de Jacques Cadec, tous issus des métiers de l'exploitation du bois, sont venues au milieu du dix-neuvième siècle s'établir autour de la forêt du Cranou. Les Cadec de la région du Faou en sont les descendants.

La mère de Léontine, Marie Françoise Coquil, a des origines léonardes. Les ancêtres sont principalement établis depuis des générations dans le secteur de Plounéour-Ménez, Pleyber-Christ et Commana.



L'école Léontine Drapier-Cadec à Irvillac

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Ollivier Coquil, décédé en 1637 à Saint-Thégonnec, est l'ancêtre le plus lointain connu.

Jacques Coquil (né le 28 septembre 1810 à Pleyber-Christ, décédé le 22 août 1881 à Plounéour-Ménez), cantonnier puis cabaretier, et Catherine Pouliquen (née le 24 septembre 1828 à Plounéour-Ménez, décédée le 4 octobre 1907 à Irvillac), se marient le 26 janvier 1848 à La Feuillée, et ont à Plounéour-Ménez neuf enfants. Marie Françoise est la benjamine de cette fratrie qui compte deux prêtres, une religieuse, deux institutrices et un instituteur.

Le destin professionnel de ces personnes les conduit sur d'autres communes du département. Plusieurs d'entre eux reposent à Irvillac.

Espérons que cette modeste biographie donnera envie de découvrir l'écrivain aux racines bien finistériennes.

Son œuvre est le témoignage d'une traversée qui nous mène du monde rural à celui de la vie citadine, au XX^{e} siècle, dans notre département. ■

Ascendance de Léontine Marie CADEC, épouse de Charles DRAPIER

Génération I				
1	**CADEC** Léontine Marie	° 27.01.1895 IRVILLAC	x 15.07.1916 IRVILLAC	+ 14.06.1995 ST-YVI
Génération II				
2	**CADEC** Jean Jacques Marie	° 21.09.1865 RUMENGOL		+ 09.09.1907 HANVEC
3	**COQUIL** Marie Françoise	° 03.04.1869 PLOUNEOUR-MENEZ	x 02.08.1892 RUMENGOL	+ 22.11.1919 IRVILLAC
Génération III				
4	**CADEC** Jacques	° 24.11.1831 KERFEUNTEUN		+ 30.05.1915 RUMENGOL
5	**DENNIEL** Marie Catherine Françoise	° 01.02.1837 ST-SEGAL	x 05.02.1861 PORT-LAUNAY	+ 14.03.1920 LE FAOU
6	**COQUIL** Jacques	° 28.09.1810 PLEYBER-CHRIST		+ 22.08.1881 PLOUNEOUR-MENEZ
7	**POULIQUEN** Catherine	° 24.09.1828 PLOUNEOUR-MENEZ	x 26.01.1848 LA FEUILLÉE	+ 04.10.1907 IRVILLAC
Génération IV				
8	**CADEC** Jean Marie	° 17.04.1791 PLOUGONVEN		+ 04.11.1849 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)
9	**LE GRAND** Isabelle	° 10.mess.11 BRIEC	x 26.09.1830 EDERN	+ 31.07.1852 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)
10	**DENNIEL** Pierre Jean	° 12.03.1814 CHÂTEAULIN		+ 01.03.1890 PORT-LAUNAY
11	**GAILLARD** Marie Jeanne	° 01.05.1807 PLEYBEN	x 03.02.1836 CHÂTEAULIN	+ 25.07.1866 PORT-LAUNAY
12	**COQUIL** François	° 05.01.1768 PLEYBER-CHRIST		+ 05.04.1819 PLEYBER-CHRIST
13	**JOUDOUR** Jeanne Jacquette	° 11.01.1785 PLEYBER-CHRIST	x 31.05.1809 PLEYBER-CHRIST	+ 27.12.1876 PLOUNEOUR-MENEZ
14	**POULIQUEN** Guillaume	° 01.02.1783 PLOUNEOUR-MENEZ		+ 02.11.1841 LA FEUILLÉE
15	**CALVEZ** Anne	° 10.06.1792 PLOUNEOUR-MENEZ	x 11.02.1813 PLOUNEOUR-MENEZ	+ 20.06.1833 PLOUNEOUR-MENEZ
Génération IV				
16	**CADEC** Jérôme	° 29.04.1757 LOCMARIA-BERRIEN		+ 10.07.1830 ERGUÉ-GABERIC
17	**COJEAN** Jeanne	° 04.10.1751 LOGUIVY-PLOUGRAS (22)	x 04.09.1780 LOGUIVY-PLOUGRAS	+ 23.01.1817 LEUHAN
18	**LE GRAND** Alain	° 24.08.1779 LANDREVARZEC		+ 26.06.1829 EDERN
19	**LE PORHIEL** Isabelle	° 01.05.1781 EDERN	x 20.brum.07 BRIEC	+ 31.03.1820 EDERN
20	**DENNIEL** Guillaume	° 10.06.1783 LOTHEY		+ 28.04.1842 CHÂTEAULIN
21	**DENIEL** Jeanne Marie	° 30.03.1783 LOTHEY	x 27.nivo.11 LOTHEY	+ 18.11.1848 CHÂTEAULIN
22	**GAILLARD** Pierre	° 10.09.1776 PLEYBEN		+ 04.03.1817 ST-SEGAL
23	**LE VIGOUROUX** Marguerite	° 21.08.1769 ST-SEGAL	x 18.pluv.10 ST-SEGAL	+ 1836/1840 QUIMPER
24	**COQUIL** Jean	° 17.09.1745 PLEYBER-CHRIST		+ 16.vend.07 PLEYBER-CHRIST
25	**BALHOU** Marie	° 29.07.1740 PLEYBER-CHRIST	x 17.12.1767 PLEYBER-CHRIST	+ 17.10.1779 PLEYBER-CHRIST
26	**JAOUDOUR** Joseph	° 02.02.1759 PLEYBER-CHRIST		+ 14.02.1829 PLEYBER-CHRIST
27	**LE JONCOUR** Renée	° 01.04.1757 PLEYBER-CHRIST	x 18.01.1779 PLEYBER-CHRIST	+ 12.02.1812 PLEYBER-CHRIST
28	**POULIQUEN** Jean François	° 28.04.1744 PLOUNEOUR-MENEZ		+ 04.09.1815 PLOUNEOUR-MENEZ
29	**PICHON** Marie	°...../1747	x 05.02.1776 PLOUNEOUR-MENEZ	+ 21.10.1807 PLOUNEOUR-MENEZ
30	**CALVEZ** Maurice	° 25.11.1767 COMMANA		+ 21.03.1848 LA FEUILLÉE
31	**COZIC** Marie	° 02.03.1765 PLOUNEOUR-MENEZ	x 26.07.1784 PLOUNEOUR-MENEZ	+ 23.02.1799 PLOUNEOUR-MENEZ

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Faits divers, faits d'hier

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Série 4 M :
Administration - Police, conservées aux Archives départementales du Finistère,
4 M 333 Recherches dans l'intérêt des familles (1871 - 1896)

1871

9 Janvier 1871

Procès-verbal constatant la disparition depuis le 25 décembre 1870 du nommé Jégaden Olivier, 40 ans, journalier, né à Guimaëc et domicilié à Plouézoch (Finistère).

Cejourd'hui neuf janvier mil huit cent soixante et onze à huit heures du soir.

Nous soussignés Cornec (Yves Jacques Marie), gendarme à pied à la résidence de Lanmeur département du Finistère, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, informé par Monsieur le Maire de Plouezoch que le nommé Jégaden Olivier, âgée de 40 ans, journalier, né à Guimaëc et domicilié au village de Brignonnic en la dite commune de Plouezoch était disparu de son domicile depuis le 25 décembre dernier et que, malgré toutes les recherches faites depuis cette époque jusqu'à ce jour sont restées sans résultat. Nous nous sommes rendu auprès de la femme dudit Jégaden, la nommée Nédélec Marie Jeanne, âgée de 41 ans, ménagère, née à St-Jean-du-Doigt et domiciliée audit village de Brignonnic qui nous a déclaré ce qui suit :

"Le 25 décembre dernier, vers onze heures et demie du soir, mon mari qui depuis quelques jours était malade de la petite vérole, se levait et sortit de la maison n'ayant pour tout vêtement que sa chemise et son paletot malgré mes observations, il sortit quand même. Dans ce moment, j'étais occupée à soigner deux de nos enfants qui étaient aussi atteints de la même maladie (morts depuis ce jour) ; je tenais mon jeune enfant dans mes bras. Toutes ces circonstances m'ont empêchées d'aller plus tôt à la recherche de mon pauvre mari. Ce n'est que le lendemain, à la pointe du jour, que je m'empressais de prévenir mes voisins ; ceux-ci se mirent aussitôt à sa recherche. Tous les jours, Monsieur le Maire se fait accompagne de plusieurs personnes pour rechercher mon mari mais malgré toutes ces démarches, ils n'ont pu le découvrir jusqu'à ce jour. Tout le monde est parti à croire qu'il sera tombé dans la mer."

Le village de Brignonnic n'est situé de la grève de Dourduff que d'environ 500 mètres, nous supposons aussi comme les habitants de ce village que Jégaden qui, au moment de sa disparition de chez lui était en délire, alla par sa fièvre droit à la grève où, probablement, il se sera noyé. Tous les marins et les douaniers de Dourduff l'ont également cherché en vain.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, l'une adressée à Monsieur le Procureur de la République à Morlaix, l'autre à Monsieur le Commandant la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854. Fait et clos à Lanmeur les jour, mois et an que dessus.

Signature : Cornec

En marge :

On suppose qu'il s'est noyé dans la grève de Dourduff commune de Plouezoch.

21 septembre 1871

Procès-verbal constatant la disparition de la femme Bodénan François, née Mingam Marie Jeanne, 47 ans, cultivatrice domiciliée à Sizun (Finistère).

Cejourd'hui vingt et un septembre mil huit cent soixante et onze à dix heures du matin.

Nous soussignés Le Bourgeois (Jean Marie), brigadier, et Pichon (Alain Marie), gendarmes à pied à la résidence de Sizun département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant hier en tournée de commune et ayant appris que la femme de Bodénan François, âgé de 49 ans, charron domicilié au village de Louénec en la commune de Sizun avait disparu depuis quelques temps. Nous nous sommes transportés au domicile dudit Bodénan qui nous a déclaré que sa femme, née Marie Jeanne Mingam, âgée de 47 ans, cultvatrice a quitté son domicile depuis le samedi deux septembre courant et que depuis cette époque il n'a pas entendu parler d'elle.

Signalement : cheveux et sourcils châtains, front moyen, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré, taille moyenne, une dent manque au devant de la bouche (mâchoire supérieure). Elle était vêtue au moment de son départ à la mode de Sizun, justin et jupes en drap noir, coiffe en coton blanc, grand fichu sur les épaules, chaussée de sabots.

Les recherches faites par nous pour découvrir la femme Bodenan sont jusqu'à présent restées infructueuses.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été rédigé en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République à Morlaix, et l'autre à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Sizun les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Pichon / Le Bourgeois

23 octobre 1871

Procès-verbal constatant la disparition de la nommée Le Roy Marie Jeanne (soeur du Tiers Ordre de St François) demeurant à Crozon (Finistère).

Cejourd'hui vingt-trois octobre mil huit cent soixante et onze à huit heures du matin.

Nous soussignés Landeau (Louis Jules), et Kerouanton (Jean Marie), gendarmes à cheval à la résidence de Crozon département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, 22 courant, étant de service à la résidence, nous avons été informés que la née Le Roy (Marie Jeanne) âgée de 46 ans, (soeur du Tiers ordre Saint-François) avait disparu du domicile de sa soeur Marie Yvonne Le Roy, veuve Graveran, cultivatrice au bourg de Crozon, avec laquelle elle habitait. Nous nous sommes transportés près de la dite veuve Graveran qui nous a déclaré ce qui suit :

"Le 14 de ce mois, vers 7 heures du soir, ma soeur Marie Jeanne dit à la née Carn (Jeanne) âgé de 68 ans, sans profession, notre voisine, chez laquelle elle allait tous les soirs dire la prière des saints qu'elle ne dirait plus de prières dans cette maison ; puis elle partit sans dire où elle allait aller ; lorsque l'heure de se coucher fut arrivée, voyant qu'elle ne rentrait pas, nous nous mîmes à sa recherche dans les maisons du bourg où elle allait quelque fois en soirée ; mais personne ne l'avait vue ; et, depuis ce jour, nous n'avons cessé de la rechercher dans les puits, dans les bois et dans toute la commune de Crozon, mais jusqu'à ce jour toutes nos recherches sont restées sans résultat. Au moment de son départ, ma soeur était vêtue de son costume de soeur de son ordre, et chaussée de gros sabots sans bride."

Les renseignements recueillis dans le voisinage nous ont fait connaître que Marie Jeanne Le Roy vivait en très bonne intelligence avec sa soeur la veuve Graveran et qu'aucun soupçon de malveillance peut-être porté sur la famille de cette fille qui avait souvent des moments d'absence par suite de ses actes religieux car bien souvent elle disait qu'elle se retirerait au milieu d'un bois pour faire pénitence. Sa famille continue de la chercher.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République à Châteaulin, et l'autre à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Crozon les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Kerouanton / Landeau

1872

28 février 1872

Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'un signalement du nommé Hamon Pascal, âgé de 35 à 36 ans, né à Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), domicilié à Plouégat-Moysan (Finistère), fugitif.

Cejourd'hui vingt-huit février mil huit cent soixante-douze à quatre heures du soir.

Nous soussignés Le Page (Michel), brigadier et Herrmann (Jacques), gendarmes à cheval à la résidence de Saint-Brieuc département des Côtes-du-Nord, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons que depuis le 17 février courant, époque à laquelle nous avons reçu le signalement du né Hamon Pascal, âgé de 35 à 36 ans, né à St Mayeux, canton de Corlay (Côtes-du-Nord), domicilié à Plouégat-Moysan (Finistère) qui a quitté le domicile conjugal depuis le mois de juin 1871 et qui depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles à sa famille, nous avons recherché cet homme dans toutes les communes de notre circonscription mais sans pouvoir découvrir le lieu de sa retraite.

Les mêmes recherches ont été faites également par toutes les brigades du département mais sans résultat.

En foi de quoi nous avons dressé le présent en double expédition, pour être adressé à Monsieur le Capitaine commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à St-Brieuc les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Herrmann / Le Page

1873

13 janvier 1873

Procès-verbal constatant la disparition du nommé Kerzivien Pierre, 42 ans, cultivateur à Lanrivoaré, né à Guilers (Finistère)

Cejourd'hui treize janvier mil huit cent soixante-treize à dix heures du matin.

Nous soussignés Pochard (François Léon) et Torchen (Louis), gendarmes à cheval à la résidence de St-Renan département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, 12 du courant, revenant de la correspondance, avons été informés au bourg de a commune de Lanrivoaré par la nommée Anna Troadec que son mari, Kerzivien Pierre, âgé de 42 ans, né à Guilers, cultivateur demeurant à K/hervé en la dite commune, avait quitté son domicile nu pieds et sans coiffure le 28 décembre 1872 et qu'elle ne savait pas ce qu'il était devenu et que son mari qu'elle croyait être atteint d'aliénation mentale avait déjà quitté son domicile plusieurs fois mais rentrait au bout

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

de 2 ou 3 jours et qu'il n'en était pas ainsi cette fois puisqu'il n'a pas reparu ; si elle ne nous en a pas informés plutôt, elle avait l'espoir de le découvrir mais jusqu'à présent toutes ses recherches ainsi que celles de sa famille sont restées infructueuses.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition, la première adressée à Monsieur le Procureur de la République à Brest et la 2ème à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à St Renan les jour, mois et an que dessus.

signatures : Torchen / Pochard

Signalement du disparu :

Taille 1m 65 , cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez moyen, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint pâle, sans barbe, vêtu d'un pantalon et d'une veste en drap noirs.

12 juin 1873

Procès-verbal constatant la disparition du nommé Quéau Olivier, fermier à Plouzané (Finistère)

Cejourd'hui douze juin mil huit cent soixante-treize à quatre heures du soir.

Nous soussignés Gallon (Jean Louis) et Torchen (Louis), gendarmes à cheval à la résidence de St Renan département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, 11 du courant, revenant de correspondance et nous trouvant dans la commune de Plouzané, nous avons été informés par les nés Le Roux Laurent, âgé de 35 ans, cultivateur à Plouescat et Quéau Roland, âgé de 43 ans, domestique au village de Langongar en Plouzané, que le né Quéau Olivier, âgé de 35 ans, fermier au dit village de Langongar en cette dernière commune, avait disparu depuis le 9 du courant au matin.
Nous nous sommes transportés à son domicile où était la née Le Roux Jeanne, âgée de 36 ans, sa femme, nous a déclaré que le lundi 9 vers 5 heures du matin, son mari était parti en emportant un paquet d'effets et la menaçant qu'il ne reviendrait plus ; comme il n'y avait personne à ce moment et elle malade au lit à la suite de couches, elle ne peut l'en empêcher ; mais aussitôt que Quéau Roland, son domestique, est arrivé à la maison, elle lui a raconté ce qu'elle avait vu et entendu ; alors ce dernier est allé à la recherche de son maître partout dans les environs ainsi que sur la route de Plouescat où il est allé prévenir son frère qui est venu près d'elle. Le motif qui l'aurait fait quitter sa famille est parce qu'il ne se trouve pas très bien dans ses affaires comme fermier et ayant 6 enfants en bas-âge, elle a peur qu'il ait mis en exécution un fatal projet.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, l'une adressée à Monsieur le Procureur de la République à Brest et l'autre à Monsieur le Commandant d'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à St Renan les jour, mois et an que dessus.

signatures : Torchen / Gallon

En marge :

Cet homme est rentré dans sa famille le 13 courant

28 juin 1873

Procès verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'une lettre insérée au recueil des actes administratifs N° 14 d'une idiote s'étant donné les noms de Marie Jeanne Autrou Doué et Jeanne Manuel.

Cejourd'hui vingt-huit juin mil huit cent soixante-treize à deux heures du soir.

Nous soussignés Robin (Eugène) Mal des logis et Drapet (Charles), gendarmes à pied à la résidence de Brest département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Agissant en vertu d'une lettre préfectorale insérée au recueil des actes administratifs prescrivant de prendre des renseignements sur une femme inconnue paraissant idiote ou aliénée qui a été arrêtée le 3 avril dernier dans la commune de Trézilidé et qu'on suppose être de la commune de Plounévez-Lochrist et dit se nommer Marie Jeanne Autrou Doué et Jeanne Manuel.

En conséquence, nous nous sommes livrés à d'actives et minutieuses recherches dans toutes les communes de notre circonscription sans que nous ayons pu obtenir aucun renseignement sur cette femme, ni sur son identité. Les mêmes recherches ont été faites à Brest et sont restées infructueuses. Elle a été recherchée également infructueusement par toutes les brigades de l'arrondissement.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, lesquelles ont été adressées à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Brest les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Drapet / Robin

28 juin 1873

Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'une lettre insérée au recueil des actes administratifs n° 153 de l'enfant Hubert Joseph Marie domicilié à Quimper.

Cejourd'hui vingt-huit juin mil huit cent soixante-treize à deux heures du soir.

Nous soussignés Robin (Eugène), Mal des logis et Drapet (Charles), gendarmes à pied à la résidence de Brest département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Agissant en vertu d'une lettre préfectorale insérée au recueil des actes administratifs prescrivant de faire des recherches pour découvrir le jeune Hubert Joseph Marie orphelin qui demeurait chez sa tante Anne Hubert femme Le Noach à Quimper et qui

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

a quitté le domicile de ces derniers le 3 avril 1873 sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu depuis.

En conséquence nous nous sommes livrés depuis la réception de cette lettre à d'actives et minutieuses recherches dans toutes les communes de notre circonscription et particulièrement à Brest, mais nous n'avons remarqué aucun enfant dont le signalement se rapporte à celui du jeune Hubert et par la suite, toutes nos investigations sont demeurées jusqu'à ce jour infructueuses. Il a été recherché également infructueusement par toutes les brigades de l'arrondissement.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition lesquelles ont été adressées à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Brest les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Drapet / Robin

8 juin 1873

Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'un signalement de l'enfant Hubert disparu de Quimper et de la nommée Jeanne Manuel, idiote.

Cejourd'hui vingt-huit juin mil huit cent soixante-treize à quatre heures du soir.

Nous soussignés Restoux (Michel Louis Marie), brigadier et Le Lièvre (Mathurin), gendarmes à pied à la résidence de Quimper département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportant que porteurs des signalements des nés :

1°) Hubert Joseph Marie, âgé de 12 ans, orphelin disparu du domicile de sa tante Anne Hubert, fme Le March, le 3 avril dernier, lesquels l'avait recueilli en leur domicile à l'allée de Locmaria en cette ville

2°) Une femme inconnue paraissant idiote ou aliénée qui a été arrêtée en la commune de Trézilidé (Finistère), laquelle avait dit être une née Marie Jeanne ... et Jeanne Manuel et dont l'identité est restée inconnue jusqu'à ce jour.

Conformément aux ordres donnés par Monsieur le Préfet de ce département pour rechercher le jeune Hubert que pour recueillir les renseignements sur l'identité de la femme sus citée, nous avons visité toutes les communes formant la circonscription des brigades de Quimper en nous renseignant tout auprès des autorités locales qu'auprès d'autres personnes notables et notamment en la ville de Quimper, à l'effet de découvrir la retraite du jeune Hubert et l'identité de la femme sus mentionnée ; mais il résulte de nos démarches que cette femme est inconnue dans le canton et que le dit Hubert Joseph Marie sus cité est parfaitement connu sans toutefois pouvoir nous indiquer son lieu de retraite.

Des renseignements qui nous ont été fournis par les autres brigades formant l'arrondissement de Quimper, il résulte également que toutes les recherches et investigations auxquelles elles se sont livrée pour découvrir l'enfant Hubert et l'identité de la femme précitée sont restées sans succès.

En dernier lieu, nous nous sommes transportés près des époux Le March sus cités qui nous a fait connaître que dans les derniers jours de mai sans pouvoir préciser la date, l'enfant dont il s'agit avait passé deux jours au château de Lestard en la Forêt de Fouesnant chez M. Hubert, lequel avait fait une dépense de 45 à 50 francs en effets pour vêtir cet enfant qui a dû ensuite se diriger Concarneau, mais qu'ils ignoraient où il se trouvait en ce moment.

En foi de quoi nous avons dressé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère et l'autre à Monsieur le Capitaine commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Le Lièvre / Restoux

2 août 1873

Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'un signalement du nommé Cotonnec Corentin Guillaume, évadé de la colonie agricole de Langonnet.

Cejourd'hui deux août mil huit cent soixante-treize à huit heures du soir.

Nous soussignés Restoux (Michel Louis Marie) brigadier et Le Lièvre (Mathurin Etienne), gendarmes à pied à la résidence de Quimper département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons que porteurs d'un signalement émanant de la Préfecture du Finistère, prescrivant de rechercher le né Cotonnec Corentin Guillaume, né à Melgven (Finistère) le 20 mars 1856, détenu à la colonie agricole de Langonnet d'où il s'est évadé le 22 juin dernier.

Depuis la réception du dit signalement nous avons recherché le fugitif dans toutes les communes composant la circonscription des brigades en nous renseignant auprès des autorités locales et autres personnes notables susceptibles de nous faire découvrir le jeune Cotonnec, en visitant les auberges et autres maisons ouvertes au public et enfin dans tous les lieux où nous supposions pouvoir le rencontrer ; mais toutes les investigations auxquelles nous nous sommes livrés jusqu'à ce jour sont restées sans résultat. Des renseignements qui nous sont parvenus des autres brigades formant l'arrondissement de Quimper, il résulte également que toutes les recherches auxquelles elles se sont livrées sont restées infructueuses. En dernier lieu, nous nous sommes rendus dans la maison d'arrêt et de justice de cette ville à l'effet de savoir si ce jeune détenu s'y trouvait et d'après examen des registres nous avons acquis la certitude qu'il y était point inscrit sur les dits registres et jusqu'à ce moment il a été recherché infructueusement.

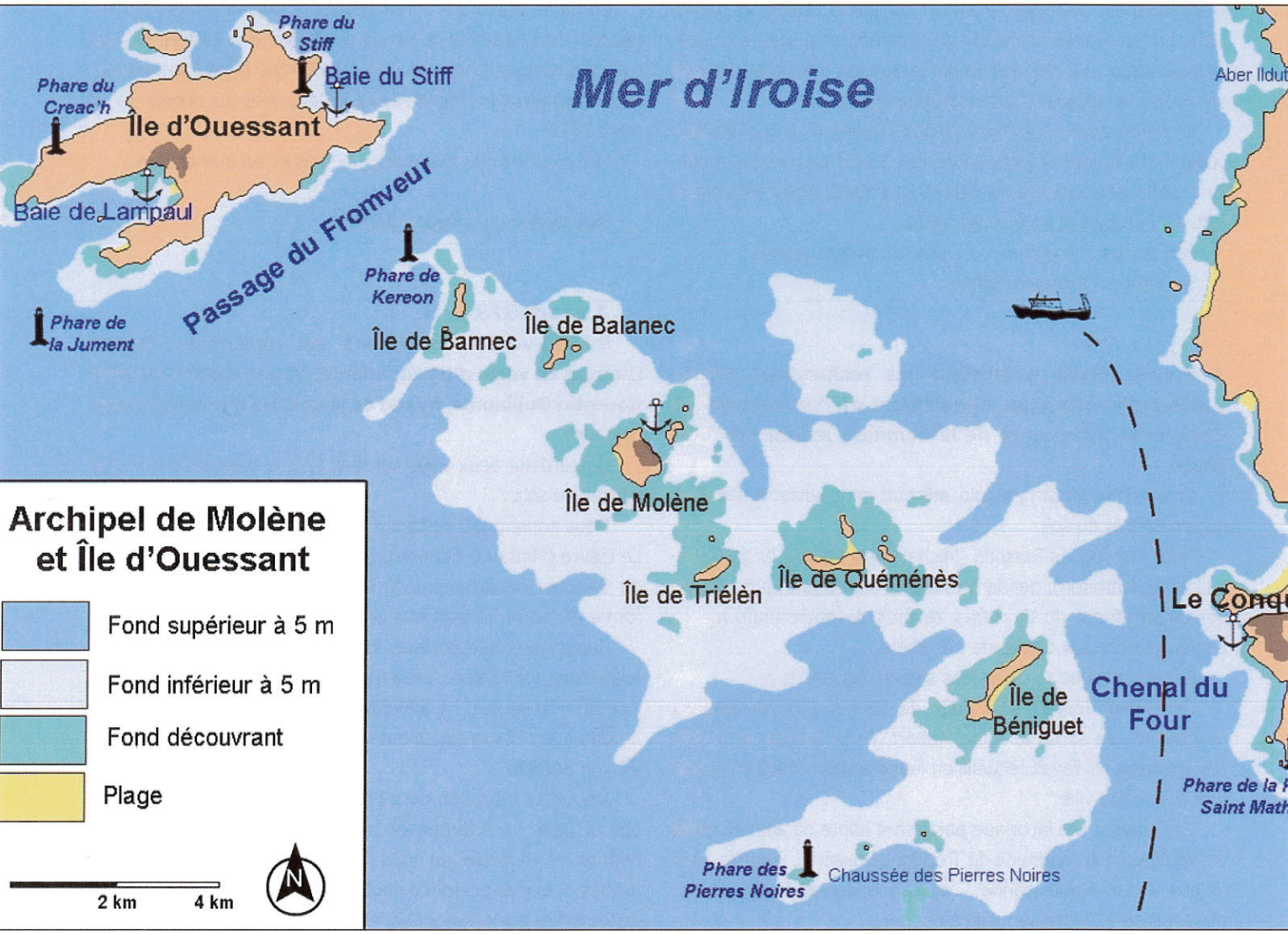
En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère, l'autre à Monsieur le Capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Le Lièvre / Restoux

Marie Floch,
la patronne des *pigouillers* de l'île de Quéménès

par Serge CARIOU, CGF n° 13229.



Quéménès, une poussière d'île de l'archipel de Molène, où ne pousse aucun arbre, est située à neuf kilomètres du continent et à cinq de Molène. Cette île de mille deux cents mètres de long sur trois cents de large voit sa surface décupler aux basses mers, ce qui en a fait un champ de travail immense pour les goémoniers pratiquant la récolte du goémon de dérive, qu'ils font sécher et brûlent pour obtenir les fameux pains de soude qui sont revendus aux usines de transformation, sur le continent.

C'est sur cette île que Marie Floch, née Le Guen, a vécu pendant près de cinquante années, en cultivant quelques maigres arpents et en exploitant la récolte des goémoniers, les "*pigouillers*", avec sa famille et ses domestiques. Elle gérait, les meilleures années, une communauté de près de quarante personnes sur cette île où la rudesse du climat, alliée à l'isolement, rendait la vie difficile.

Quéménès, qui appartenait à une société de fabrication de produits pharmaceutiques, était exploitée par un fermier, qui acquittait un droit annuel de location et en faisait son domaine.

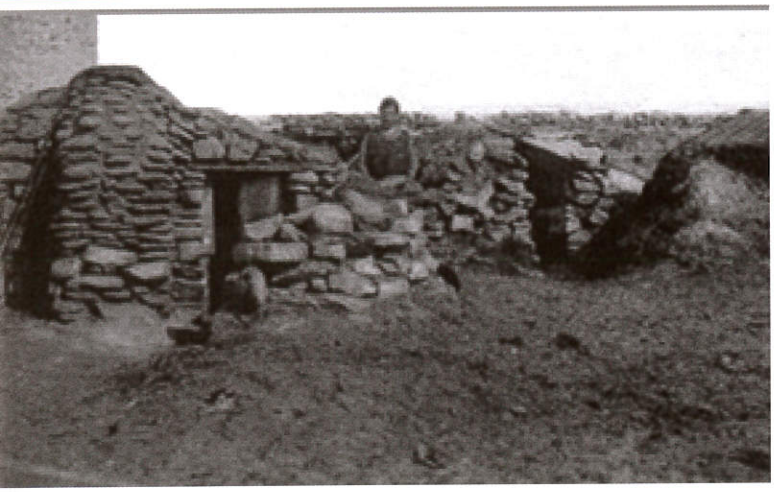
Les tempêtes de l'hiver, les vents et les courants ramènent sur toutes les plages de l'île les laminaires, particulièrement riches en iode.

Le goémon d'épave, contrairement aux goémons de fond ou de rive dont la récolte était réglementée et limitée dans le temps, pouvait être récolté toute l'année. C'était donc une activité pérenne qui donnait du travail au fermier, à sa famille et à ses domestiques qui étaient rejoints du début février à la fin septembre par des saisonniers, dont le nombre pouvait aller jusqu'à trente personnes.

Ces saisonniers étaient recrutés dans la région de Plouguerneau et de Lannilis. Les gens du continent les surnommaient d'une façon méprisante "les chevaux des îles". Ces *mevelo*ù[1] étaient principalement des parias, des repris de justice, des in-

[1] *mevel* : valet

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Cabane de goémonier



Brûlage du goémon

terdits de séjour ou des valets n'ayant pas trouvé à se placer dans des fermes, des gens frustes mais ne rechignant pas au dur labeur, dans des conditions de vie difficiles.

L'île de Quéménès est une des seules de l'archipel à posséder un puits d'eau potable. Une masure a été construite par le fermier, où habite sa famille, des granges sont installées pour les vaches, les porcs, les poules et les chevaux qui sont élevés sur l'île et où logent aussi les domestiques de la ferme. Quelques hectares sont cultivés de céréales et de légumes qui couvrent les besoins de la population.

Quant aux saisonniers, ils sont logés de façon plus que rudimentaire, dans des cahutes fabriquées de bois d'épave, adossées à des murs de pierres sèches et retenues par des mottes de terre.

Le travail des goémoniers commence dès l'extinction des feux des phares et cesse à l'allumage de ceux-ci, du lundi au samedi. Réglementairement il est interdit de récolter le goémon de dérive les dimanches, les jours de fête, le jour des Morts, le mercredi des Cendres et le Vendredi saint.

Dès le point du jour, les plages de l'île sont envahies d'une horde de saisonniers pataugeant dans les flaques, les mains rougies, les visages tuméfiés à force d'être battus par les vents froids. Ils ramassent les laminaires et vont parfois les chercher dans l'eau glacée, où ils s'enfoncent jusqu'à la taille.

Ce dur labeur est interrompu, selon les horaires des marées, une seule fois, quand sonne la cloche et que vient la montée du drapeau : elles annoncent le temps du casse-croûte, le plus souvent une soupe au lard, avalée rapidement, accompagné d'un verre d'eau, le vin n'étant distribué que le dimanche, jour de repos.

Le goémon récolté est ramené jusqu'au rivage, où il est chargé sur des charrettes tirées par des chevaux qui entrent dans la mer jusqu'au poitrail, pour être ensuite transporté jusqu'au terrain de séchage. Là, les charrettes déversent leur chargement que les domestiques s'empressent d'étaler avec des fourches, sur tout le sol du champ.

Le séchage du goémon demande du soin, de la peine et beaucoup de temps. Il faut remuer le goémon chaque jour, pour accélérer son séchage. Quand le temps menace, il faut le remettre en tas et le protéger de la pluie qui dissout l'iode ; l'ondée passée, il faut l'étaler de nouveau, jusqu'à complète dessiccation.

Au mois de juillet commence le brûlage. Des fours sont creusés dans le sable, des rigoles d'une dizaine de mètres de longueur, tapissées de pierres plates. On y étend le goémon sec, en laissant l'espace pour la circulation de l'air et le feu couve en produisant une épaisse fumée noire. Un homme surveille chaque brûlage, l'alimente en goémon et règle la combustion, l'iode pouvant s'en aller en fumée.

Au bout de dix heures de combustion, le feu s'éteint ; il reste au fond du four, entre les pierres noircies, une sorte de lave, qui est débitée à la barre à mine en pains de soude d'une centaine



Four à goémon sur la presqu'île Saint-Laurent à Porspoder
Photo Marie-Annick Renaud-Morvan

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

de kilos chaque, qui sont livrés à l'usine, pour l'extraction de l'iode.

À la livraison à l'usine, deux échantillons de soude sont prélevés par l'usinier, la valeur de la soude livrée variant selon son taux en iode, qui peut varier de 0,7 à 1,4 %. Ce qui fait que la récolte de 25 tonnes d'algues en mer entraînera la production à l'usine de 7 à 14 kg d'iode.



Mme FLOC'H AU MILIEU DE SES DOMESTIQUES

Marie Floch règne donc sur ces bagnards de la grève. Malgré son 1,60 m, elle possède la poigne et la stature pour se faire respecter par son équipe de vingt *meveloù*, qu'elle gère, soigne et nourrit.

Marie naît le 15 avril 1878 à Porspoder, de Jean Marie Le Guen, marin originaire de Kerlouan et de Claudine Le Moign, cultivatrice née à Porspoder. En 1887, ses parents quittent Porspoder, avec les cinq enfants survivants qui y sont nés[2] (Marie, Marie Françoise née le 2 décembre 1880, Marie Yvonne née le 16 janvier 1882, Jean Marie né le 27 décembre 1882, Yves Marie, né le 2 juin 1885, décédé le 18 décembre 1885, et Hamon, né le 24 novembre 1886) et louent l'île de Quéménès, pour y récolter le goémon. Commence alors la longue histoire de la famille sur l'île. Marie Joséphine, enregistrée le 6 mai 1888 à l'île Molène, est en fait née sur l'île de Quéménès.

Un drame va frapper la famille Le Guen, le 25 février 1894, quand le bateau B.C qui a quitté le Conquet, dont dépend administrativement l'île, coule pendant la tempête en tentant de rejoindre Quéménès. Jean Marie Le Guen, le père de Marie, âgé de quarante-cinq ans, sa mère Claudine Le Moign, quarante-neuf ans, son frère Hamon, sept ans et un domestique se noient. Les corps de la mère et du fils sont retrouvés sur la plage du Dellec en Plouzané, les corps du père et du domestique ne seront jamais retrouvés.

Marie, âgée de seize ans, qui était en pension au Conquet rentre alors sur l'île de Quéménès et reprend l'exploitation goémonière en compagnie de sa sœur de quatorze ans et de son frère de douze ans. Ils sont assistés par un oncle qui tente de les escroquer. Après le départ de ce dernier, Marie gère seule le domaine, en étant à la tête de trente domestiques.

Peu de temps après, Marie, enceinte de sept mois, épouse le 24 octobre 1894 au Conquet, Eugène Marie Zacharie Floch, un cultivateur âgé de vingt ans qui rejoint l'île ; leur premier fils, Adrien Jean Marie, naît sur l'île le 19 décembre 1894. Deux autres enfants viennent au monde sur Quéménès, Ollivier François (enregistré le 3 mai 1900 au Conquet) et Anne Marie Claudine (enregistrée le 20 juillet 1902 au Conquet).

En 1905, les propriétaires de l'île ayant imposé une augmentation du fermage, Marie et sa famille quittent celle-ci et prennent l'exploitation du goémon sur l'île voisine de Balanec, où naît un troisième garçon, Yves Marie (enregistré le 3 novembre 1905 au Conquet). La famille reste sur Balanec trois ans, avant de partir sur l'île de Trielen.

À Trielen, la famille de Marie Floch s'installe dans l'ancienne exploitation de sa tante, Marie Jeannie Causeur, et de son mari François Corre. Ils avaient été emportés, avec presque toute leur famille, par une épidémie de choléra ayant touché l'île en août 1893, entraînant la mort de quinze personnes en cinq jours, ne laissant sur Trielen que neuf survivants, qui habitaient une masure à l'écart et n'avaient pas été en contact avec les malades.

À Trielen, naissent deux nouvelles filles, dont Augustine qui y décède, accidentellement, à l'âge de deux ans et demi (Augustine Jeanne Marie, enregistrée le 6 juin 1909 au Conquet, décédée le 28 décembre 1911, puis Jeanne Louise Marie, enregistrée le 7 mai 1911, décédée le 11 juin 1919). La famille Floch quitte ensuite Trielen, pour revenir s'installer à Quéménès. C'est donc un retour aux sources et la fin de leur errance dans les îles de l'archipel de Molène.



Goémonières

À Quéménès, la production goémonière reprend de plus belle. Marie avec ses quatre aînés, assistée des domestiques, gère l'exploitation, tandis que son mari Eugène Floch, sur son sloop, le *Notre-Dame de Lourdes,* effectue du cabotage entre le Conquet et les îles. Le malheur frappe de nou-

[2] Joséphine, un sixième enfant, née le 10.08.1879 à Porspoder, y est décédée le 23.06.1882.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

veau la famille en 1919 avec le décès de la plus jeune fille de Marie, la petite Jeanne, qui décède à l'âge de huit ans.

Le 3 janvier 1922, en pleine tempête, le sloop *Notre-Dame de Lourdes* d'Eugène Floch se drosse sur les roches en tentant de rejoindre le port du Conquet. Le bateau de sauvetage du Conquet arrive à sauver l'équipage, composé d'Yves Marie Paugam et de Pierre Jaouen. Eugène Floch quant à lui, gagne le rivage à la nage. Le bateau et son chargement sont perdus.

UN NAUFRAGE. — Le 3 janvier, dans l'après-midi, le sloop « Notre-Dame de Lourdes », de quatre tonneaux, assurant les communications entre l'Ile Quéménès et le continent, quittait notre port. Secoué par le fort vent de nord que nous subissons, il ne put atteindre l'île, rebroussa chemin et se trouvait, vers 18 heures, à l'entrée du port quand, drossé par le vent, le sloop vint se briser sur les rochers dits de la Pierre Glissante. L'équipage, composé du patron, Eugène Floch, et des matelots Yves-Marie Paugam et Pierre Jaouen, embarqua sur le canot de sauvetage « Lieutenant Cérusès », à l'exception du patron, qui put atterrir en terre ferme. Le sloop est complètement perdu ainsi que les marchandises, d'une valeur de 1.500 francs, qu'il transportait.

Article paru dans La Dépêche de Brest *du jeudi 5 janvier 1922, relatant le naufrage du sloop d'Eugène Floch.*

Eugène Floch décède à l'âge de 52 ans, le 24 mai 1926. À partir de cette date Marie reste seule pour gérer Quéménès, avec son fils Ollivier, qui occupe en plus les fonctions de patron du sloop *Geneviève* et effectue, lui aussi, du cabotage entre le Conquet et les îles, et son second fils, Yves Marie, pêcheur sur l'île. Sa fille Anne Marie, à son mariage[3] va vivre sur le continent, au Conquet, et son fils aîné Adrien Jean dirige l'exploitation goémonière sur l'île de Trielen.



Marie Floch

Le dimanche 27 janvier 1935, dans l'après-midi, les esprits s'échauffent chez les *pigouillers*. L'un d'eux, abruti par l'alcool, Gabriel Bossard, retraité de la Coloniale, âgé de cinquante-trois ans et originaire de Plouguerneau, tue à coups de pioche Jacques Lamour, cinquante-neuf ans, de Plouzané, employé sur l'île depuis treize ans. Le jour même, Ollivier Floch se rend, avec son canot à moteur au Conquet, prévenir les autorités, pendant que l'assassin reste sous la garde de Marie Floch. Gabriel Bossard sera condamné par les assises du Finistère à dix ans de travaux forcés et ne remettra plus les pieds sur l'île.

Marie gère l'exploitation de Quéménès jusqu'à sa mort, le 14 mars 1941, à l'âge de soixante-deux ans, toujours respectée par ses domestiques.

Son décès coïncide presque avec la chute des prix d'achat de la soude par les usines, due à la concurrence étrangère qui s'était intensifiée dans des proportions considérables. À la fin des années trente, le prix de l'iode raffiné en Bretagne était de 120 francs le kilo, alors qu'il était de 42 francs au Japon et de 33 francs au Chili.

Au début des années quarante, plus de vingt mille personnes, sur les côtes bretonnes vivaient encore du goémon. ■

LE CONQUET. — Les obsèques de Mme veuve Eugène FLOCH, décédée le 14 mars à l'âge de 63 ans, en son domicile, au Conquet, munie des sacrements de l'Eglise, auront lieu aujourd'hui dimanche 16 courant, à 15 heures, en l'église du Conquet.

Inhumation au cimetière de la même commune.

De la part de Mme et M. Jean Floch et leurs enfants; de M. Ollivier Floch; de Mme et M. Pierre Le Goaster; de M. Yves Floch, ses enfants et petits-enfants; de ses frère et sœurs, belles-sœurs et beau-frère; de ses neveux et nièces, cousins et cousines; des familles Floch, Le Goaster, Le Guen, Copy et Lannuzel. 134-B

La Dépêche de Brest, dimanche 16 mars 1941.

[3] Anne Marie Claudine épouse Pierre Louis Marie Le Goaster au Conquet le 24 mars 1923.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Ascendance de Marie LE GUEN, épouse d'Eugène FLOCH

Génération I			
1 – Marie **LE GUEN**	° 14.04.1878 PORSPODER		+ 14.03.1941 LE CONQUET
Génération II			
2 – Jean Marie **LE GUEN**	° 09.03.1849 KERLOUAN	x 14.06.1877 PORSPODER	+ 25.02.1894 en mer
3 – Claudine Marie **LE MOIGN**	° 17.02.1845 PORSPODER		+ 25.02.1894 en mer
Génération III			
4 – Gabriel **LE GUEN**	° 17.02.1817 KERLOUAN	x 20.01.1848 KERLOUAN	+ 25.02.1879 KERLOUAN
5 – Marie **RONVEL**	° 05.02.1818 KERLOUAN		+ 02.04.1893 KERLOUAN
6 – René Marie **LE MOIGN**	° 27.03.1810 BRÉLÈS	x 14.07.1840 PLOUDALMEZEAU	+ 16.03.1879 PORSPODER
7 – Marie **MAZÉ**	° 01.05.1812 PLOUDALMEZEAU		+ 01.03.1893 PORSPODER
Génération IV			
8 – Hervé **LE GUEN**	° 04.11.1770 KERLOUAN	x 23.09.1800 GOULVEN	+ 26.02.1844 KERLOUAN
9 – Marie Françoise **GUEZENNEC**	° 31.03.1769 KERLOUAN		+ 14.09.1822 KERLOUAN
10 – François Marie **RONVEL**	° 24.04.1779 KERLOUAN	x 14.01.1808 KERLOUAN	+ 21.07.1840 KERLOUAN
11 – Marie Françoise **CABON**	° 29.08.1779 KERLOUAN		+ 19.08.1859 KERLOUAN
12 – Yves Marie **LE MOIGN**	° 28.07.1782 BRÉLÈS	x 20.02.1808 BRÉLÈS	
13 – Marie Guillemette **BOTOREL**	° 22.10.1781 PORSPODER		+ 08.06.1858 PORSPODER
14 – Jean Pierre **MAZÉ**	° 08.01.1782 PLOUDALMEZEAU	x 17.10.1803 ST-PABU	+ 12.03.1864 ST-PABU
15 – Jeanne **LADAN**	° 07.10.1775 ST-PABU		+ 11.09.1838 PLOUDALMEZEAU
Génération V			
16 – Guillaume **LE GUEN**	° 15.10.1745 KERLOUAN	x 16.01.1770 KERLOUAN	+ 1780/1802
17 – Anne **SALOU**	° 17.02.1747 KERLOUAN		+ 09.01.1781 KERLOUAN
18 – Guillaume **GUEZENNEC**	° 20.05.1737 KERLOUAN	x 12.02.1760 KERLOUAN	+ 1801/....
19 – Anne **MAZEAS**	° 12.01.1733 KERLOUAN		+ 02.09.1783 KERLOUAN
20 – Jean **RONVEL**	° 28.04.1747 KERLOUAN	x 05.02.1777 GUISSENY	+ 21.03.1823 KERLOUAN
21 – Marguerite **JACOPIN**	° 18.12.1751 GUISSENY		+ 30.12.1812 KERLOUAN
22 – Denis **CABON**	° 22.04.1743 KERLOUAN	x 24.07.1770 PLOUNEOUR-TREZ	+ 28.10.1820 KERLOUAN
23 – Corentine **ROPARS**	° 23.08.1746 KERLOUAN		+ 20.09.1810 KERLOUAN
24 – Jean **LE MOIGN**	° 02.11.1757 PLOUMOGUER	x 29.05.1781 BRÉLÈS	+ 16.03.1831 BRÉLÈS
25 – Marie Olive **LE VORN**	° 09.02.1763 BRÉLÈS		+ 11.10.1828 BRÉLÈS
26 – René **BOTOREL**	° 22.04.1750 LANDUNVEZ	x 13.06.1780 BRÉLÈS	+ 21.06.1829 PORSPODER
27 – Marie Françoise **GORET**	° 22.12.1755 PLOUGONVELIN		+ 16.08.1814 PORSPODER
28 – Jean Pierre **MAZÉ**	° 29.04.1752 PLOUDALMEZEAU	x 09.11.1777 PLOUDALMEZEAU	+ 26.04.1791 PLOUDALMEZEAU
29 – Jeanne **JAOUEN**	° 24.03.1756 LAMPAUL- PLOUDAL.		+ 29.08.1815 PLOUDALMEZEAU
30 – François **LADAN**	° 20.06.1747 LAMPAUL- PLOUDAL.	x 03.11.1771 PLOUDALMEZEAU	+ 12.10.1781 ST-PABU
31– Anne **COUM**	° 23.08.1749 ST-PABU		+ 26.03.1788 ST-PABU
Génération VI			
32 – Guillaume **LE GUEN**	° 20.12.1713 KERLOUAN	x 13.10.1739 KERLOUAN	+ 21.02.1775 KERLOUAN
33 – Anne **UGUEN**	° 29.04.1711 KERLOUAN		+ 1751/1765
34 – Guillaume **SALOU**	° 07.04.1726 KERLOUAN	x 05.10.1744 KERLOUAN	+ 03.12.1801 KERLOUAN
35 – Guillemette **ARZUR**	° 30.09.1731 KERLOUAN		+ 06.06.1774 KERLOUAN
36 – François **GUEZENNEC**	° 13.12.1700 KERLOUAN	x 28.02.1726 KERLOUAN	+ 13.05.1767 KERLOUAN
37 – Jeanne **INIZAN**	° 08.02.1701 KERLOUAN		+ 17.11.1766 KERLOUAN
38 – Yves **MAZEAS**	° 28.11.1705 KERLOUAN	x 09.02.1730 KERLOUAN	+ 27 .03.1745 KERLOUAN
39 – Marie **CASTEL**	° 02.04.1708 KERLOUAN		+ 02.10.1763 KERLOUAN
40 – François **RONVEL**	° 1703/1718	x 18.06.1733 KERLOUAN	+ 09.01.1782 KERLOUAN
41 – Marguerite **ROPARS**	° 03.11.1711 KERLOUAN		+ 30.10.1776 KERLOUAN
42 – Philippe **JACOPIN**	° 28.07.1720 GUISSENY	x 22.02.1748 GUISSENY	+ 02.01.1795 GUISSENY
43 – Anne **ABHAMON**	° 22.12.1718 GUISSENY		+ 30.03.1789 GUISSENY
44 – Guillaume **CABON**	° 20.02.1716 KERLOUAN	x 30.05.1742 KERLOUAN	+ 27.03.1788 KERLOUAN
45 – Marie **ROUDAUT**	° 04.01.1719 KERLOUAN		+ 18.09.1776 KERLOUAN
46 – René **ROPARS**	° 08.03.1718 KERLOUAN	x 11.02.1745 KERLOUAN	+ 02.04.1806 KERLOUAN
47 – Françoise **STEPHAN**	° 18.04.1717 KERLOUAN		+ 30.01.1812 KERLOUAN
48 – Jean **LE MOIGN**	° 20.10.1715 PLOUMOGUER	x 14.02.1746 PLOUMOGUER	+ 17.04.1788 PLOUMOGUER
49 – Marie Jeanne **PERRUS**	° 26.05.1718 LOCMARIA-PLOUZANE		+ 19.05.1789 ST RENAN
50 – Yves **LE BORN**	° 10.12.1743 PLOUARZEL	x 23.11.1761 BRÉLÈS	+ 1762/....
51 – Marie Anne **QUEMENEUR**	° 10.05.1737 PLOUDALMEZEAU		+ 13.11.1780 BRÉLÈS
52 – Vincent **BOTOREL**	° 17.12.1708 PLOURIN- PLOUDAL.	x 31.01.1736 LANDUNVEZ	+ 06.02.1781 BRÉLÈS
53 – Marie **GENTIL**	° 22.04.1711 LANDUNVEZ		+ 16.04.1789 BRÉLÈS
54 – Guillaume **LE GORET**	° 17.03.1720 PLOUZANE	x 20.01.1755 PLOUMOGUER	+ 30 .03.1783 LANRIVOARÉ
55 – Marie Yvonne **LARSONNEUR**	° 07.03.1729 PLOUMOGUER		+ 09.05.1794 PLOURIN-PLOUDAL.
56 – François **MAZÉ**	° 09.01.1723 PLOUDALMEZEAU	x 28.01.1749 PLOUDALMEZEAU	+ 18.05.1770 PLOUDALMEZEAU
57 – Marie **LESCOP**	° 09.02.1727 ST-PABU		+ 29.07.1772 PLOUDALMEZEAU
58 – Jean **JAOUEN**	° 14.03.1734 LAMPAUL- PLOUDAL.	x 17.06.1753 LAMPAUL- PLOUDAL.	+ 1763/1821
59 – Françoise **FLOCH**	° 19.02.1735 PLOUDALMEZEAU		+ 12.07.1821 PLOUDALMEZEAU
60 – Prigent **LADAN**	° 01.09.1707 PLOUDALMEZEAU	x 31.07.1733 LAMPAUL- PLOUDAL.	+ 09.01.1777 LAMPAUL- PLOUDAL.
61 – Marie **SQUIBAN**	° 02.03.1718 LAMPAUL- PLOUDAL.		+ 11.09.1762 LAMPAUL- PLOUDAL.
62 – Yves **COUM**	° 11.02.1714 ST-PABU	x 26.11.1748 PLOUDALMEZEAU	+ 21.06.1782 ST-PABU
63 – Gillette **KERVOAL**	° 09.06.1727 PLOUDALMEZEAU		+ 17.06.1805 ST-PABU

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Quelques épisodes de la Révolution à Edern

par Thierry Nédélec, CGF n° 5742.

Élections et nominations

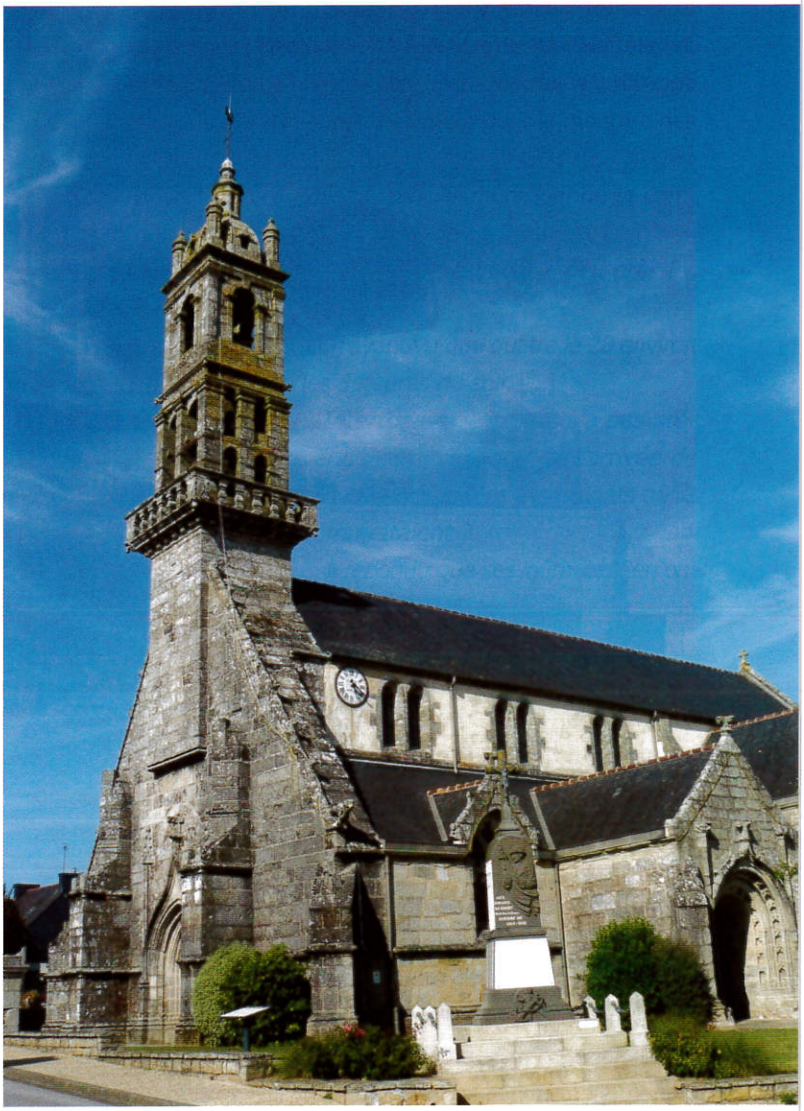
Le système municipal est mis en place le 14 décembre 1789. Dans toutes les communes, les citoyens actifs *(pour Edern, voir tableau annexe)* doivent élire les membres du conseil général de la commune choisis à deux niveaux : les notables qui délibèrent sur certaines affaires seulement, et les officiers municipaux, membres permanents du conseil général. Celui-ci est élu pour deux ans et renouvelable par moitié chaque année. Le maire est élu pour deux ans par tous les citoyens actifs. Les premières municipalités sont élues au début de 1790.

Jean Coadou, du village de Kerriou, est élu maire d'Édern en janvier 1791.

Deux ans plus tard, il est remplacé par Louis Le Grand, du village de Kervazégant. Le 20 floréal an III (9 mai 1795), Jean Coadou est nommé maire par l'agent national de Châteaulin.

En juin 1794, les élus d'Édern sont :

- pour officiers municipaux François Jaouen, de Ty Bodiou ; Yves Rolland, de La Bouxière ; Ollivier Guivarch, de Ty Fléhan ; Hervé Barré, du lieu de K/veilland et Yves Le Roi, de K/gareon,
- pour former le corps municipal et pour notables : Allain Cornec, de Langilin ; François L'haridon, de K/vazegant ; Pierre Henry, de K/igou ; Yves Jaouen, de Parc an Noach Ru ; Yves Benoist, de Roustourmant ; François Le Cam, de K/sugal ; Guillaume Jacq, de Quilien ; Maurice David, du Ruyen ; Corentin Balbous, de Lanarnec ; François Cozic, de K/enfur ; Jean Pennanec(h), de Quenach Gouzien, et Jean Jaouen, de La Villeneuve pour former les membres du conseil général de la commune[1].



L'église d'Edern
Photo Jean François Pellan



Gouézec
Photo Thierry Nedélec

À partir du 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), les administrations des communes de moins de cinq mille habitants sont supprimées et remplacées par des municipalités cantonales. À partir de ce jour-là, Édern, Lothey et Saint-Thois dépendent de Gouézec.

En mars 1799, 504 citoyens du canton, pour une population totale d'environ 4 350 personnes, ont le droit de voter. L'assemblée communale élit seulement un agent municipal et un adjoint. Ces municipalités cantonales sont supprimées le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

Le 1er frimaire an IV (22 novembre 1795), 28 votants élisent Louis Le Grand comme agent municipal, et Jean Pennareun, de

1 Source : ADF 14 E dépôt 1, 21 prairial an II.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



Homme de Saint-Thois

Goadré, comme adjoint. Trois jours plus tard, Louis Le Grand proteste de son élection : parce qu'il a été encore deux années officier municipal et deux autres années maire et depuis officier public pour cette commune et qu'il y a d'autres dans cette commune plus capables et plus loisibles que lui pour remplir cette charge[2].

Le même jour, Jean Pennareun conteste son élection en tant qu'adjoint car il n'est pas assez instruit et lettré pour en remplir dignement les fonctions, car ne sait ny lire ny écrire. Le conseil général de la commune décide le 19 frimaire an IV (10 décembre 1795) d'annuler l'élection de Louis Le Grand et d'organiser de nouvelles élections deux jours plus tard.

En mai 1796, l'agent municipal et percepteur des contributions d'Édern est Alain Benoist.

Le 10 germinal an VI (30 mars 1798), Olivier Guinvarch est élu agent municipal d'Édern, son adjoint est Alain Caugant.

L'instituteur Le Prédour et les chouans

Louis Joseph Le Prédour, né à Fouesnant le 28 mars 1728, exerce la fonction de receveur des fermes du roi.

Il est le fils de Sébastien, sieur de Kerambriec[3], notaire royal de Conq, Fouesnant et Rosporden.

Louis se marie trois fois :

- le 11 juillet 1757 à Quimper Saint-Julien avec Jeanne Hélouet,
- puis en 1782 (bans le 1er janvier 1782 à Pleyben) avec Françoise Bazin, de Lanvénégen (trève de Guiscriff, 56),
- et enfin le 10 août 1785 à Brasparts avec Claudine Gourhael[4], fille d'un notaire et procureur, également de Lanvénégen. Louis Joseph a alors cinquante-sept ans.

Un décret de la Convention du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) demande l'installation d'instituteurs de la langue française dans chaque commune du Finistère. D'après le député Barrère, la langue bretonne maintenait les habitants des campagnes dans l'ignorance des nouvelles lois, il fallait donc leur apprendre la langue française.

Le 14 germinal an II (3 avril 1794), Louis Joseph Le Prédour, candidat pour le poste d'instituteur, se présente devant le directoire de Châteaulin : monté à la tribune, il a expliqué en idiome vulgaire breton une partie de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivant l'indication qui lui a été faite par le président, après laquelle explication il a été procédé pour l'admission ou inadmission du dit Prédour à un scrutin duquel dépouillement fait le président a annoncé que le citoyen Le Prédour est désigné pour être instituteur de la dite commune d'Edern[5].

Le 3 prairial an II (22 mai 1794), son fils, portant aussi le prénom de Louis Joseph[6], est guillotiné à Brest. Il fait partie des vingt-six administrateurs du Finistère exécutés ce jour-là pour raisons politiques. Il laisse à sa veuve la charge de six jeunes enfants.

Six jours plus tard, Louis Joseph est nommé instituteur de la langue française à Édern par le représentant du peuple à Brest, Prieur de la Marne. Le premier juin, il prête serment devant le conseil municipal d'Édern. Il est à cette époque âgé de soixante-six ans.

Le 18 brumaire an III (9 novembre 1794), l'instituteur déclare devant le conseil municipal :

Je vous ai et à votre commune maintes et maintes fois lu et expliqué et requis par plusieurs reprises, même par une lettre en date du sextidi vendémiaire dernier de faire venir les enfants de votre commune aux écoles primaires et à l'instruction de la langue française, de me donner la liste exacte de tous les jeunes élèves des deux sexes de votre commune, presque aucun ne se trouve ny à l'un ny à l'autre, je vous invite donc et vous require encore une fois d'engager les pères et mères, tuteurs… de faire venir leurs enfants aux écoles publiques.

---

[2] Source : Idem, 4 frimaire an IV

[3] Sur la commune de La Forêt-Fouesnant.

[4] Elle avait été baptisée le 01/06/1756 à Guiscriff, et s'était mariée en 1777 avec Jacques Joachim L'Haridon, notaire royal. Elle est décédée en 1835 à Kernével.

[5] Source : ADF 8 L 105.

[6] Il avait été baptisé le 23/05/1758 à Quimper. Biographie dans *Biographie bretonne* de Prosper Levot (1857) p. 308-30.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Le 25 frimaire an III (15 décembre 1794), le maire d'Édern doit fournir un certificat de présence et de civisme de l'instituteur. Ce texte nous présente aussi une description physique de Louis Joseph. Nous apprenons que sa taille est de 5 pieds 4 pouces (environ 1,70 m), que sa barbe, ses cheveux et ses sourcils sont gris. Ses yeux sont bleus et il a une cicatrice de brûlure sur la joue gauche.

Le 4 ventôse an III (22 février 1795), la femme de l'instituteur, Claudine Gourhael, trente-huit ans, est nommée institutrice à Édern par le directoire de Châteaulin.

Le 20 ventôse (10 mars), le conseil municipal refuse de salarier plus longtemps les deux enseignants car il n'y a pas d'élève à l'école depuis neuf mois et parce que les habitants ne comprennent pas la moitié de leur langue bretonne.

Le 28 prairial an III (16 juin 1795), une troupe d'environ six cents chouans, encadrée par des officiers nobles, quitte le Morbihan à destination de la poudrerie de Pont-de-Buis. Leur but est de voler et de ramener dans leur département le plus grand chargement possible de poudre.

Ils passent par Roudouallec, Leuhan, Trégourez et arrivent à Édern dans l'après-midi et se rendent au moulin de La Boissière.

Voici une partie de la déposition faite par le meunier de ce moulin à Châteaulin le 3 messidor (21 juin) :

S'est présenté Laurent Sizorn, meunier et procureur de la commune, demeurant au moulin de La Boissière en la commune d'Edern. [...]

Interrogé quel jour il a eu connaissance de la marche des chouans sur la commune ?

A répondu que le 28 prairial, environ quatre heures du soir, plusieurs chouans s'étaient rendus chez lui et l'avaient forcé de leur donner son fusil et de les suivre chez un nommé Darcillon, du lieu de Kervennou en Briec, où il fut retenu jusque environ dix heures du soir et où il vit un rassemblement d'hommes armés. [...]

Interrogé pourquoy depuis le 28 prairial jusqu'à ce jour il n'a pas informé l'administration du district de l'arrivée des chouans ?

A répondu qu'il croyait que deux autres officiers municipaux plus près du district avaient averti l'administration.

Interrogé comment il a pu s'échapper des chouans ?

A répondu qu'il s'évada à la faveur de la nuit qui était très obscure environ les 10 heures du soir.

Représente au dit Sizorn qu'il est grandement coupable par son insouciance. Au lieu de rester chez luy, il eut du prévenir l'administration et par là il eut pu éviter les malheurs qui sont arrivés.

N'a rien répondu à cette représentation, se contentant simplement de dire qu'il s'est trouvé fort heureux de s'être échappé luy même. [...][7].

Le lendemain, c'est au tour d'Yves Rolland d'être interrogé :

S'est présenté Yves Rolland, officier municipal de la commune d'Édern, demeurant au manoir de La Boissière. [...]

Interrogé s'il savait lequel nombre estaient à peu près les chouans ?

A répondu qu'il l'ignorait n'ayant vu que quatre le 28 environ les 5 heures du soir. [...]

Interrogé pourquoy il n'a pas prévenu l'administration de l'arrivée de ces chouans et des assassinats qu'ils commettaient ?

A répondu que ses infirmités l'en ont empêché[8].



Chouan breton en sentinelle devant une église
Peinture de Charles Loyeux

Un peu plus tard, dans le bourg, les chouans tuent Louis Joseph Le Prédour[9].

Louise Le Garrec, *coureuse de chemins*, capturée par les chouans à Roudouallec afin de les guider, raconte lors d'un interrogatoire l'assassinat de l'instituteur :

Elle fut forcée de suivre les chouans et qu'on l'habilla en homme, d'un habit jaune avec des épaulettes jaunes et blanches, et qu'elle fut armée d'un sabre et de pistolets, puis les chouans se rendirent à Édern, où ayant rencontré l'instituteur, ce dernier leur demanda leurs passeports, que les chouans lui répondirent qu'ils allaient les lui faire voir et qu'aussitôt Kersalaun lui donna un coup de sabre sur une joue et que Kerstrat, qu'elle sait avoir été depuis fusillé à Brest, lui tira un coup de fusil et le coucha par terre[10].

Louise Le Garrec avait été arrêtée à Quéméneven, incarcérée à la prison de Châteaulin, puis jugée à Quimper le 17 ventôse an IV (7 mars 1796). Le verdict du tribunal est : *convaincue de s'être trouvée à cette époque dans le rassemblement des chouans, mais qu'elle n'est point convaincue d'avoir participé à*

[7] Source : ADF 23 L 25.
[8] Source : ADF 23 L 25.
[9] L'acte de décès n'a jamais été rédigé.
[10] Source : *La chouannerie : documents pour servir à son histoire* par l'abbé Peyron (1912) textes 43 à 45.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

l'assassinat de l'instituteur d'Édern[11]. Elle est condamnée à quatre mois de prison et à une amende égale à son revenu pour chouannerie.

Revenons au passage des chouans à Édern. Ils coupent l'arbre de la liberté et saccagent quelques maisons habitées par des partisans de la Révolution. Puis la troupe se rend à Briec où elle tue le curé assermenté Yves Goraguer et continue son chemin. A Pont-de-Buis, elle emporte toute la poudre qu'elle peut charger et s'en retourne dans le Morbihan en passant par Plonévez-du-Faou et Landeleau. Lors de leur raid, les chouans ont assassiné quatre personnes pour raisons politiques[12].

Cette affaire a été racontée en détail par Louis Le Guennec dans son livre *Choses et gens de Bretagne*, paru en 1937 et réédité en 1976.

Le 17 messidor an III (5 juillet 1795), le procureur de Châteaulin écrit aux administrateurs à Quimper : *Nous nous rendimes ensuite à Édern, où l'esprit public ne vaut rien, l'avoisinement de Briec y contribue beaucoup, les officiers municipaux sont craintifs, ils doivent cependant remplacer l'arbre de la liberté* [13].



L'arbre de la liberté de Locquénolé, le seul qui subsiste en Finistère. Photo Jean François Pellan.

Le syndic du district de Châteaulin envoie le courrier suivant à la mairie d'Édern en août :

Citoyens, je vois avec peine que vous n'avez pas prévenu le district que l'arbre de la liberté avait été coupé par des malveillants, je vous requiers de faire planter un autre.

Suite au raid des chouans, le directoire de Châteaulin décide le 28 messidor (16 juillet) :

Considérant que les chouans ont désolé les campagnes de ce district, assassiné différentes personnes et enlevé une grande quantité de poudre au Pont de Buis [...] *arrête que provisoirement* [...] *pour n'être pas surpris par ces brigands, il sera nommé deux hommes de confiance qui seront chargés de parcourir les communes les plus éloignées du chef-lieu et de s'informer des bons patriotes qui leur seront indiqués dans ces communes, si oui ou non on a connaissance des chouans.*

Nomme les citoyens Jean Louis Hevrard et Hervé Marzin dit Botté qui parcourront à cheval les différentes communes limitrophes. Tous les jours un de ces particuliers partira de cette cité, à 6 heures du matin, pour parcourir les communes de Pleyben, Gouézec, Édern, Briec et autres pour retourner au chef-lieu le soir et rendre compte de ce qu'il aura vu et entendu[14].

Le 6 thermidor (24 juillet), le département adresse cette lettre au district de Châteaulin : *L'administration du département vient de remettre dans mon bureau votre lettre du 25 messidor dernier avec les informations faites pour constater l'inconscience de la municipalité d'Édern et sa négligence à nous prévenir de l'arrivée des chouans sur son territoire.*

Vous dites n'avoir à désigner au département de sujet capable de remplir une telle mission, cependant, citoyen, je dois vous observer que nous avons peine à croire que dans toute l'étendue de votre district vous ne puissiez pas à l'aide de recherches exactes et au moyen du traitement que nous sommes autorisés à procurer au juge capable de remplir dans cette commune les fonctions de commissaire civil, vous sentez comme nous l'impossibilité de destituer cette municipalité coupable [...] *pourvu à son remplacement.*

Je vous engage donc à renouveler vos recherches et à nous désigner un individu zélé et capable et ne doutez pas un instant que l'administration ne prononce de suite contre la municipalité d'Édern[15].

Les réquisitions de grains

Suite aux mauvaises récoltes de 1791 et 1792, le pouvoir révolutionnaire s'inquiète de la subsistance des populations. Le 16 septembre 1792, il déclare : *que tous les propriétaires de grains ne devaient se regarder que comme de simples déposi-*

[11] Sources : ADF 67 L 4 folio 40 et 100 J 432 (note).
[12] Sources : ADF 10 L 101, 22 L 35, 23 L 25, 7 L 59.
[13] *Bulletin diocésain d'Histoire* 1910 p. 353.
[14] Arrêté du 28 messidor an III. Source : *Bulletin diocésain d'Histoire* 1911 p. 23.
[15] Source : ADF 7 L 15.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

taires, qu'un recensement serait fait dans toutes les communes, chez tous les marchands de blé et autres dépositaires, que des réquisitions seraient faites pour alimenter les marchés publics[16].

C'est le sujet le plus souvent évoqué lors des délibérations du conseil municipal d'Édern de 1793 à 1795.

Le 8 thermidor an I (26 juillet 1793), un décret de la Convention réglemente précisément la circulation et la vente de nombreux aliments, du papier, des métaux, des draps, etc. Cette loi est appliquée avec rigueur pour le blé et le pain.

Une loi du 25 fructidor an I (11 septembre 1793) oblige les communes à désigner des commissaires pour recenser les types et quantités de grains existant sur leurs territoires. Le résultat de ce recensement est connu le mois suivant à Édern : (quantités en quintaux de cent livres) avoine : 1704, blé noir : 1042, seigle : 1007.

À partir du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), le conseil municipal publie régulièrement une liste de paysans devant vendre certaines quantités de grains au marché de Châteaulin.

Le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), la mairie reçoit la visite d'un employé du magasin de Port-Launay :

Je soussigné Louis Jacques Cosmao, agent préposé par l'administration du district de Chateaulin pour la rentrée de grain dans le magasin de la République au Port Launay, me suis rendu en la maison commune d'Édern où ayant trouvé le corps municipal assemblé je l'ai sommé au nom de la loi de compléter [...] *son contingent audit magasin de la République consistant en 24 boisseaux froment et 160 boisseaux avoine, lui déclarant qu'il demeurera responsable de tout retard et lui enjoignant d'employer sans délai tous les moyens que la loi met en son pouvoir pour la dite rentrée* [17].

Il y a cinq magasins militaires dans le district de Châteaulin. Ils sont situés à Port-Launay, Châteaulin, Locronan, Crozon et Landévennec. Ces trois derniers sont supprimés en l'an III après la vente des biens des émigrés. La responsable du magasin de Port-Launay est Marguerite Taden[18]. L'église du bourg de Châteaulin sert de magasin qui ne reçoit que le foin et la paille. Celui de Port-Launay est composé d'une maison en location et d'une petite chapelle[19].

Un arrêté du 5 germinal an II (25 mars 1794) décide *d'un nouveau recensement des grains bien que à la vérité il a été fait des recensements de grains dans tous les départements, mais que des circonstances imprévues ont rendu ces recensements nuls dans diverses parties de la République et notamment dans les départements de l'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Finistère, des côtes du Nord, de la Manche et du Calvados.* [...] *Que ces recensements, qui seront faits dans un temps où les grains sont, en partie, battus et surveillés par des patriotes actifs et vigilants donneront infailliblement des résultats plus fidèles que les premiers*[20].

Afin de rendre ce recensement plus fiable, les commissaires viennent des districts voisins. Pour celui de Châteaulin, ils ont neuf, du district de Pont-Croix, à faire les vérifications.

Le 9 germinal an II (29 mars 1794), le maire rend visite à deux meuniers, Laurent Sizorn, du moulin de La Boissière, et René Le Berre, du moulin du Temple, pour leur faire lecture de la loi du 10 nivôse fixant le prix maximum pour la mouture des grains.



Mesures à grain à Revel (82)
D.R.

Le 5 floréal an III (24 avril 1795), quatorze commissaires pour le contrôle des grains sont nommés à Édern, ils sont deux pour chaque section de la commune.

Le 15 floréal an III (4 mai 1795), les paysans d'Édern n'ayant pas fourni leurs quotas de grains au magasin de Port-Launay, le district de Châteaulin décide de leur envoyer une force armée de dix hommes. La garnison est d'abord envoyée habiter chez le citoyen Pierre La Rome au bourg. Puis ceux-ci vont loger par deux chez cinq habitants n'ayant pas encore livré leurs grains : François Le Pennec, Corentin Borhis, Jacques Coroller, Pierre Philippe et Jean Pennanec(h).

Un arrêté du 25 ventôse an III (15 mars 1795) vise à récompenser les communes ayant livré leur quota de grains : *Vu les demandes réitérées en fer nécessaire aux travaux de l'agriculture que font journellement les habitants des campagnes du département du Finistère et voulant particulièrement venir au secours des communes qui, frappées de réquisitions de grains, s'empresseront de les effectuer* [...]

Arrêtent : article premier : il sera accordé aux dits districts une quantité de fer à raison de 5 % du poids des réquisitions fournies et à fournir en toutes espèces de grains et ce après livraison totale. [...] *Chateaulin devant fournir 3000 quintaux de grains, il recevra 150 quintaux de fer. Les municipalités se chargeant de répartir le fer entre les différents cultivateurs suivant la quantité de grains fournis*[21].

---

[16] *La Bretagne pendant la Révolution* (1912), pages 288 à 291.
[17] Source : ADF 14 E dépôt 1, 10 pluviôse an II.
[18] Mariée avec Guillaume Marchadour en 1775 à Saint- Ségal. Il est notaire public et président du directoire du district de Châteaulin.
[19] Source : ADF 23 L 28.
[20] Source : ADF 10 L 200, 5 germinal an II.
[21] Source : ADF 23 L 31.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

Du 21 au 26 floréal an III (10 au 15 mai 1795), six paysans (Pierre Henry, Jean Lannuzel, Jean Pennareun, Pierre Daniel, Pierre Morvan et Gabriel Le Guillou) demandent la vérification de leurs réserves de grains à la mairie d'Édern. Celles-ci sont contrôlées par un caporal, deux militaires et un élu local.

Le 13 messidor an III (1er juillet 1795), Yves Benoist, de Roustourmant, et Jean Jaouen, de La Villeneuve sont nommés commissaires aux subsistances. Ils sont chargés de recenser toutes les cultures destinées aux hommes et aux animaux.

L'élevage des chevaux

En l'an III (1794-1795), un cheval sur 25 est réquisitionné pour l'armée. Le canton de Gouézec, dont fait partie Édern, compte 525 chevaux et doit en fournir 21. Seulement onze chevaux sont envoyés à Rennes pour inspection et cinq d'entre eux y sont réformés[22].

Un recensement détaillé des chevaux du canton de Gouézec, datant du 21 fructidor an IV (7 septembre 1796), a été conservé dans les archives[23]. Le tableau qui en a été fait donne le nom de tous les propriétaires de chevaux, le sexe de l'animal, et pour certains l'âge, la hauteur au garrot et la couleur de robe.

Il y a, sur la commune d'Édern, 117 chevaux dont 100 juments (85 %). Il manque les chiffres pour deux trèves : Saint-Maudez et la Montagne (au nord-est de la commune). Ce nombre élevé de juments s'explique car il permet aux paysans d'avoir des poulains à vendre tous les ans. Les trois autres communes du canton de Gouézec ont en moyenne le même pourcentage de juments.

À Édern, il n'y a qu'un cheval par ferme, pour la plupart âgés de quatre ans. Leur hauteur au garrot est comprise entre 3 et 4 pieds (1 m à 1,30 m). La robe de ces chevaux est très variée : blanche, jaune, châtaigne, rousse, grise ou noire. Les deux agents municipaux chargés du recensement concluent qu'aucun de ces animaux n'atteint une taille suffisante pour servir l'armée.

L'année suivante, le 16 ventôse an V (6 mars 1797), l'opération est renouvelée par deux gendarmes de Châteaulin et donne un résultat identique.

Le cheval local est donc de la taille d'un poney. Jacques Charpy écrit en 1960 : *Il ne semble pas, si l'on en croit l'état des juments de 1766 et celui de l'an III, que la taille moyenne de la bidette bretonne dépasse, dans l'évêché de Quimper, 4 pieds 2 pouces soit 1,35 m, la taille minima varie aux alentours de 3 pieds 6 pouces soit 1,14 m*[24].

Le cheval de cette région est appelé *bidet de Briec*. On le trouve de Quimper à Châteauneuf-du-Faou. Au XVIIIe siècle, ce secteur est considéré comme une région de production et d'élevage importants.

M. de Livène, directeur du haras de Langonnet, écrit en 1819 dans un mémoire : *A Briec, les poulains sont mieux nourris, les étalons plus hauts, mieux étoffés. La nourriture est plus substantielle, mais les éleveurs doivent ne pas prendre le funeste usage de tenir leurs chevaux dans un état d'embonpoint pareil à celui de quelque autre contrée du département.*

La *Galerie bretonne*, œuvre d'Olivier Perrin, pour les dessins, et d'Alexandre Bouet, pour les textes, parue en 1835, évoque également le sort des bidets dans le chapitre intitulé *Le retour*[25] :

Attelez ces bidets à une voiture ou à la charrue, ils y font preuve d'une énergie extraordinaire, travaillant et pour eux, et, au besoin pour ceux de leurs compagnons qui se montrent moins durs à la fatigue. Employés comme chevaux de selle, un mot, un geste les met au grand trot ou au galop, et ils font ainsi sans se reposer jusqu'à dix et douze lieues d'une traite ! [...] c'est ainsi qu'on a presque détruit l'espèce de Briec qui a joui d'une si juste renommée, tant qu'elle est restée pure et ne s'est renouvelée que par ses propres croisements.

Achille de Montendre écrit en 1840 à propos des bidets de Briec : *Ces chevaux sont presque toujours alezans poil de vache, leur allure est l'amble, qu'ils marchent de naissance.* [...] *Ces chevaux très estimés au Moyen âge étaient élevés dans toute la Bretagne, mais principalement dans la Cornouaille.* [...] *La Bretagne est peut-être maintenant le seul pays où l'usage des grandes routes et des voitures n'ait pas remplacé les anciens usages du chemin de traverse et du cheval de voyage, mais dans dix ans d'ici la Bretagne sera aussi avancée sous ce rapport que le reste de la France. A cette époque, le cheval de Briec aura disparu : ce sera un regret peut-être, car c'est un bon et vigoureux petit cheval*[26].

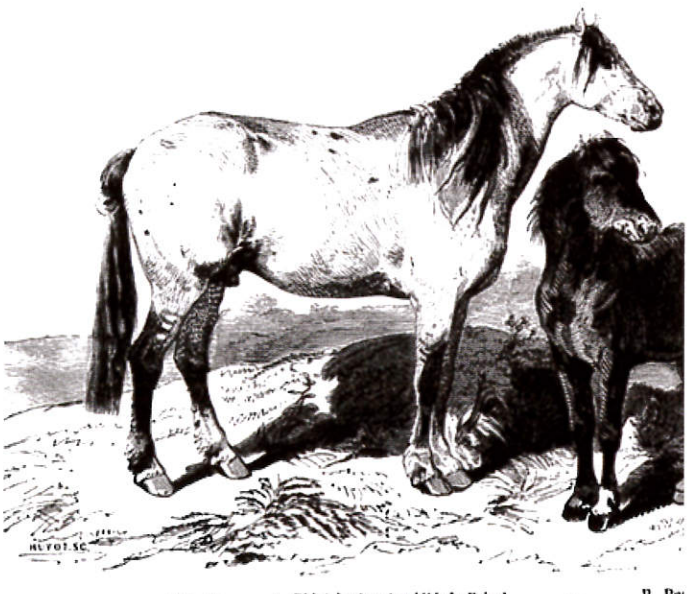
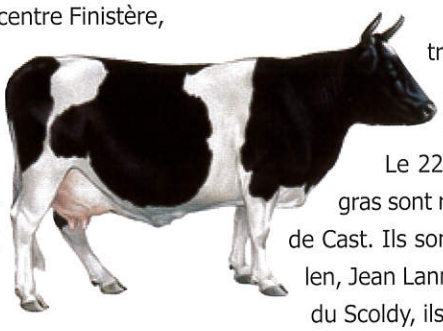


Fig. 73. — A. Bidet breton (variété de Briec). — B. Po

Bidet de Briec,
d'après une gravure datée de 1861.

[22] Source : ADF 23 L 30.
[23] Source : ADF 14 L 112.
[24] J. Charpy : *Les chevaux bretons au XVIIIe siècle*, dans BSAF 1960 p. 109
[25] Pages 327 à 329 de la réédition de 2001.
[26] A. de Montendre : *Des institutions hippiques et de l'élève du cheval dans les principaux états de l'Europe* (1840) p. 243,260, 261.

Il y a également des doubles bidets dans le centre Finistère, dont la hauteur varie de 1,35 m à 1,48 m Voici ce qu'en disent deux auteurs en 1861 :



Le double bidet de notre époque présente tous les caractères du cheval de montagne. [] *Il est sobre, énergique, capable de supporter de longues abstinences*[27]. Ces auteurs confirment par ailleurs les descriptions précédentes à propos du bidet local.

Avec la modernisation des routes, ces bidets rustiques, ayant perdu de leur intérêt, sont croisés avec des chevaux plus grands, ce qui tend à faire disparaître cette espèce à la fin du XIX[e] siècle.

Au début du XX[e] siècle, le spécialiste hippique Henry Auguste de Robien (1864-1925) parcourt la Bretagne à la recherche des derniers bidets bretons. Le résultat de ses recherches est publié dans une série de six articles parus dans la revue hebdomadaire *Le sport universel illustré* en 1910 et 1911[28].

Il commence sa visite par la commune de Briec et nous donne la description de trois bidets de 1,40 mètre au garrot accompagnés de leurs photos. Le premier, mort vers 1905, au village du Gueffrand, appartenait au maire de la commune[29], Hervé Le Gac ; le second, à Pennisquin, chez Jean Pennarun, conseiller général ; et le troisième chez Maguer, marchand de vin au bourg. Ensuite l'auteur expose le point de vue des étrangers à propos des bidets :

Il est singulier de voir, alors qu'on discréditait en Bretagne le petit cheval, que celui-ci était tenu ailleurs en très haute estime, et que l'étranger profitait de ce discrédit pour l'acquérir à bon compte pour le service des mines ou pour les travaux agricoles. Les espagnols, en particulier, ont fait une véritable razzia de tous les bidets et bidettes de Briec il y a environ 25 ans [vers 1885], *ils ont ainsi donné le coup de grâce à la race privée de ses défenseurs naturels.* Puis l'auteur décrit quelques bidets de Saint-Nic et de Cornouaille, accompagné de nombreuses photos de ces animaux.

Bovins et autres animaux

Le bétail de notre région était de petite taille, la vache pie noire pesait moitié moins que les races normandes.

Sa taille était d'environ 1,20 m au garrot. La petite taille des vaches locales s'expliquait par le peu de nourriture qu'elles trouvaient dans les terres en friche. Leur nourriture aurait dû être complétée par des racines fourragères. Malgré des conditions de vie rustique, elles donnaient beaucoup de lait.

On trouvait également dans le centre Finistère la pie rouge de Carhaix, de couleur rouge et blanche, aux yeux cerclés de rouge[30].

Le 22 floréal an II (11 mai 1794), six bœufs gras sont réquisitionnés pour être vendus à la foire de Cast. Ils sont fournis par Pierre Morvan de Kerguélen, Jean Lannuzel de Kermarzin et Louise Le Caugant du Scoldy, ils possèdent respectivement 10, 12 et 19 bovins.



Vache pie rouge de Carhaix

Un recensement des bovins, effectué en août 1794, donne un total de 1598 bœufs et vaches, plus 530 bouvillons, génisses et veaux de moins de deux ans à Édern. Ce recensement donne la liste des 212 propriétaires de ces animaux[31]. Il y a donc en moyenne dix bovins par ferme.

Voici une liste des élevages bovins les plus importants de la commune :

Nom	*Domicile*	*Nombre*
Le Mao Yves	**Pen ar stang**	**36**
Henry Pierre	**Quirigou**	**24**
Coadou Jean	**Kerriou**	**23**
Lannuzel Jean	**Tréfléhan**	**23**
L'haridon François	**Kervazégant**	**23**
Le Foll René	**Coatcaer**	**21**
La veuve de Corentin Le Foll (Marie Le Nézet)	**Kerganaben**	**21**
Pennaneach Jean	**Kernach Gouyen**	**21**

Un recensement, non daté, concernant le district de Châteaulin signale aussi la présence sur la commune d'Édern de 40 moutons et de 103 cochons.

Des commentaires, concernant le district, accompagnent ce tableau : notre territoire ne fournit pas, à beaucoup près, les denrées nécessaires à la nourriture des animaux y existant, mais on y supplée par les pâturages, les blés verts et la lande pilée et plus loin les deux tiers à peu près des bœufs de notre district sont employés aux travaux de l'agriculture.

L'annuaire statistique du Finistère de l'an XII note : les troupeaux de moutons n'y sont ni multipliés, ni nombreux, la race

---

[27] Louis Moll et E. N. Gayot : *La connaissance générale du cheval* (1861) p. 495 à 501.
[28] Références : 1910 : pages 326 à 329, 760 à 763, 780 à 782. 1911 : pages 39 à 42 (Morbihan), 522 à 524 (Côtes-d' Armor), 538 à 541. A voir sur le site *Gallica*.
[29] Maire de Briec de 1882 à 1904.
[30] Louis Ogès : *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX[e] siècle* (1949) chapitre 14.
[31] Source : ADF 23 L 30.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

en est petite et produit peu de laine qui est d'une qualité inférieure.

On trouvait également de nombreuses ruches dans les fermes de la région. Il y en avait dix mille dans l'arrondissement de Châteaulin au début du XIXe siècle.

La chasse aux loups

Arrêté du département du Finistère du 14 messidor an II (2 juillet 1794) expose la situation locale concernant la chasse aux loups :

Vu l'arrêté de l'ancienne administration du département en date du 13 décembre 1790 qui accorde une prime de 12 livres par loup qui serait tué dans le département. L'administration, considérant que les loups se sont prodigieusement multipliés dans ces derniers temps, par l'absence de beaucoup de citoyens qui étaient dans l'usage de leur faire la chasse et qui sont maintenant appelés à la défense de la Patrie, et encore parce que les citoyens qui n'ont pas quitté leurs foyers manquent d'armes à feu et de munitions pour les détruire. Considérant cependant qu'il importe pour la conservation du bétail et même pour la sûreté des personnes et des propriétés de faire une guerre continuelle aux animaux carnivores et malfaisants ; que l'administration reçoit de toutes parts l'avis affligeant des ravages qu'ils font dans toutes les parties de son arrondissement. Arrête :

1) de rappeler à tous les citoyens les dispositions de l'arrêté sus-daté, pour en faciliter l'exécution, enjoint à toutes les municipalités d'inviter respectivement les citoyens et leurs communes de se concerter pour la chasse des loups et d'assigner, principalement après la moisson, de fréquentes battues dans les bois et forêts afin d'en diminuer l'espèce, si on ne peut pas la détruire entièrement.

2) d'autoriser les administrations de districts, à faire délivrer à chaque municipalité rurale une quantité déterminée de poudre et de balles, à la charge par elles d'en rendre compte et de ne les confier qu'à des bons citoyens.

3) que la prime de 12 livres continuera à être payée comme au passé pour chaque loup pris et qu'elle sera payée au capteur sur le mandat des administrations de districts et sur la représentation de l'animal mort ou vivant [...][32].

La loi du 11 ventôse an III (1er mars 1795) prévoit l'attribution de primes pour la capture des loups : 300 francs pour une louve pleine, 250 francs pour une louve non pleine, 200 francs pour un loup et 100 francs pour un louveteau plus petit qu'un renard. Des règles locales peuvent modifier ces primes. Ce sont des sommes importantes, mais hélas, ces primes sont payées en assignats valant moins du cinquième de leur valeur théorique, et cette valeur allait diminuer encore à l'avenir.

Voici deux demandes de primes, datant du même jour, pour des captures effectuées à Édern :

Nous, maire et officiers municipaux d'Edern, certifions et attestons que Yves Porriel, de Rostourmant, de cette commune a pris deux jeunes loups mâle et femelle, fait ce jour 2 juillet 1795 vieux stile.

Jean Coadou maire Guinvarch

Nous, maire et officiers municipaux d'Edern, certifions et attestons que Laurent Le Prat du lieu de Sach Segal en cette commune a pris un jeune loup sur ses terrains au dit lieu, fait ce jour 2 juillet 1795 vieux stile.

Jean Coadou maire Guinvarch[33]

Le premier chasseur recevra une prime de 200 francs et le deuxième 100 francs.

Le 10 messidor an V (28 juin 1797), une nouvelle loi réduit les primes accordées aux chasseurs : 50 livres en numéraire pour une louve pleine, 40 livres pour un loup ou une louve non gravide, 20 livres pour un louveteau. L'article 2 ajoute : lorsqu'il sera constaté qu'un loup, enragé ou non, s'est jeté sur des hommes ou des enfants, celui qui le tuera aura une prime de 150 francs.



Beaucoup de ces primes sont payées avec retard ou pas du tout par manque d'argent public, ce qui décourage les chasseurs de continuer leurs traques et favorise en conséquence la multiplication des loups.

Les chasseurs de loups doivent se rendre à la préfecture de Quimper pour toucher leurs primes. Cette obligation impose des frais de voyage importants pour les habitants du nord du département, comme le fait remarquer la municipalité de Lesneven[34]. Certaines municipalités très éloignées demandent donc que les primes soient payées au chef-lieu de canton.

La majorité des textes de demande de prime sont très courts, cependant quelques-uns nous permettent d'avoir un peu plus d'informations, par exemple cette note du 25 pluviôse an VII (13 février 1799) concernant Alain Le Bras, du village de Garsarbouder à Briec.

Le citoyen Alain Le Bras qui a pris une louve pleine est veuf, père de six enfants en bas âge n'ayant pour les nourrir d'autre faculté que son travail journalier, il était propriétaire de deux vaches que le loup vient d'égorger, il est aujourd'huy hors d'état d'en avoir d'autres, on prie donc l'administration centrale d'avoir égard à sa triste position en lui accordant sans délai la récompense que la loi accorde aux citoyens qui prennent des loups.

[32] Source : ADF 23 L 31.
[33] Source : ADF 10 L 224.
[34] Moriceau Jean-Marc : *L'homme contre le loup* (2011) p. 371.
[35] Source : ADF 10 L 225.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

En administration municipale à Briec ce jour 25 pluviôse an 7 de la République française

Louboutin Le Hénaff[35]

Un troisième habitant d'Édern tua une louve comme on peut le lire dans cette demande de prime datant du 4e complémentaire an VIII (21 septembre 1800) :

Nous, maire et adjoint de la commune d'Edern, certifions qu'Alain Nédélec du lieu de Saint Maudez, en cette commune a tué une louve à coup de fusil sur le territoire de la commune de Briec et nous a déclaré que cette louve est âgée d'environ 3 ans, sur sa déclaration lui avons délivré le présent pour lui valoir et servir ce que de raison.

Au chef lieu de la mairie d'Edern, ce 4ème jour complémentaire de l'an 8 de la République française.

L' haridon maire Guinvarch adjoint[36]

En 1807, les primes de destruction des loups sont de nouveau réduites, sauf dans le cas où une personne est attaquée par un loup, cette prime est maintenue à 150 francs.

Ces petites primes ne motiveront donc pas les paysans à chasser les loups. ■

Les citoyens actifs d'Edern en 1791

Pour être citoyen actif, il faut payer une contribution annuelle équivalant à trois journées de travail. Il faut également avoir un domicile fixe, ne pas être domestique et avoir plus de 25 ans. Les citoyens actifs ont le droit de voter. L'idée de ce tableau est de donner la liste des plus riches habitants d'Edern et de montrer s'ils ont occupé des fonctions officielles pendant la Révolution.

Le 26 juin 1791, tous les citoyens actifs du canton de Gouézec sont réunis pour élire 4 personnes qui se rendront à Quimper. (source : ADF 10 L 85). Dans cette liste de 90 votants, nous avons extrait ceux d'Edern.

N°	Nom	Domicile	Age en 1791	Date du décès	Fonctions
1	Balboux Alain	Stang Jean	52 ans	11.11.1815 à 76 ans	Membre du comité de surveillance (an II), commissaire pour la réquisition des bois (an II)
2	Benoist Alain	Kervazégan	42 ans	21.01.1799 à 50 ans	Secrétaire de mairie
3	Coadou Jean	Kerriou	45 ans	22.03.1811 à 65 ans	Maire en 1791, puis à partir du 5 ventôse an III. Membre du comité de surveillance (6 ventôse an II), commissaire pour le choix des chevaux.
4	Cozic François	Keranfur	47 ans	14.09.1804 à 60 ans	Commissaire aux grains (15-12-1793), notable élu (21 prairial an II)
5	Dalayeun Louis	Menez Albot	45 ans	09.04.1808 à 62 ans	Maréchal-ferrant
6	David Jean	Kergullec	30 ans	10.04.1817 à 56 ans	Commissaire aux bois (28 ventôse an II), marguillier de la chapelle de Gulvain (3 floréal an II), commissaire aux chevaux (27 prairial an II)
7	Henry Pierre	Quirigou	49 ans	18.05.1816 à 74 ans	Notable élu (21 prairial an II)
8	Jaouen Yves	Parc an Noach Ru	54 ans	10.01.1812 à 75 ans	Notable élu (21 prai an II), commissaire aux récoltes (22 nivôse an III)
9	Kervran Alain	Hellen	55 ans	01.04.1811 à 75 ans	Pas trouvé
10	Lannuzel Hervé	Lerdiry	?	inconnue	Commissaire pour la récolte des cendres (29 vend an III)
11	Le Cornec Alain	Langelin	44 ans	28.12.1819 à 72 ans	Notable élu (21 prairial an II)
12	Le Dréau Fidèle	La Villeneuve	33 ans	21.03.1833 à 75 ans	Agent national (6 ventôse an II)
13	Le Foll Corentin	Kerganaben	52 ans	18.05.1794 à 55 ans	Pas trouvé
14	L' Haridon Guénolé	Kernabadic	61 ans	09.04.1794 à 64 ans	Officier municipal (21 prairial an II)
15	Nédellec Yves	Ty Fléhan	55 ans	16.05.1812 à 76 ans	Pas trouvé

[36] Source : ADF 10 L 225.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

La localisation géographique d'un nom de famille toponyque :
LAOT / AN AULT / AN AUT / AN AOLT / AN NAOT / L'AOT *(la grève, la plage)*

par Albert LAOT, CGF n° 5714.

La recherche généalogique conduit parfois, en remontant à des périodes lointaines, à la constatation qu'un patronyme ne se développe que dans un nombre limité de secteurs.

Il semblerait que le nom de famille Laot, sous ses différentes orthographes, ne se retrouve aux XVI[e] et XVII[e] siècles, et dans les périodes antérieures, que dans deux pôles distincts, l'un dans la partie ouest du Léon (Lochrist, paroisse partie de la commune du Conquet, Lannilis, Brouénnou, paroisse disparue, englobée dans la commune de Landéda, puis Ploudalmézeau et Porspoder), alors que l'autre groupe se situe dans la partie est de l'évêché, où à partir de Plouescat, les familles s'étalent, pour l'essentiel, vers les cantons de Plouescat, Plouzévédé et Saint-Pol-de-Léon.

On retrouve par exemple ce nom dans le chartrier du château de Kérouzéré, en Sibiril, dans un acte passé par Jehan An Aolt en 1434, relatif à une terre située à Plouescat, puis d'une manière ininterrompue, dans ces cantons jusqu'à nos jours.



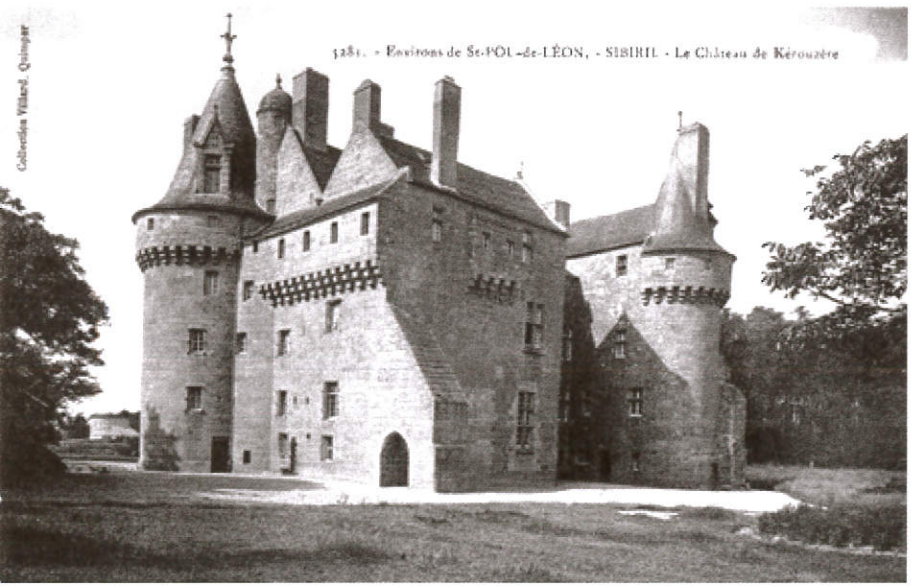
Ces aires géographiques limitées contrastent avec d'autres patronymes d'origine toponymique, comme Larvor ou Ménez qui recouvrent de nombreuses zones où ces références à des particularités géographiques ont pu servir à l'identification des familles lorsque l'utilisation du nom propre s'est généralisée.

Cette constatation faite, la curiosité conduit à rechercher si ces deux entités familiales, bien localisées, ont des liens communs, pour constituer alors deux branches issues du même tronc.

Une première piste s'ouvrait par la découverte d'un Goulven Laot, sergent, général et d'armes qui intervint pour transmettre à la sénéchaussée de Lesneven les cahiers de doléances de la seigneurerie de Kérouzéré, en Sibiril. On le retrouve également dans un acte du 23 septembre 1762 portant assignation en justice pour le compte de Messire Éon, sieur de Kérouzéré (A.D 151 J 449).

Cette fonction de général et d'armes qui a pour homonyme : sergent général et d'armes ou huissier général et d'armes consiste en une habilitation judiciaire auprès du seigneur local ayant droit de justice, rôle d'huissier transmettant des documents de justice. Il s'agit d'une charge achetée souvent par un représentant de la bourgeoisie locale marchande.

L'apparition d'un tel emploi dans une lignée ininterrompue de paysans qui, à de rares exceptions près, ne savent même pas signer, alors que Goulven marque de son paraphe l'acte de naissance de son fils, constitue une sorte d'incongruité qu'il convient de dissiper.



L'examen des registres paroissiaux permet de découvrir rapidement que, contrairement à tous ses homonymes du secteur qui tous descendent, sans exception, d'ancêtres de Plouescat ou de Cléder, ce Goulven Laot, nanti d'une position sociale enviable, a vu le jour à Ploudalmézeau le 27 janvier 1728, fils de Jean et Louise Lannuzel, ayant pour parrain Goulven Laot, de Porspoder, et pour marraine Marie Louarn, de Ploudalmézeau.

Son père Jean, dont le nom s'orthographie Le Haot, était né le 9 janvier 1694 à Porspoder, de Michel et Françoise Petton ; l'une de ses sœurs voit son nom

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

orthographié Laut, alors que les autres enfants du couple se nomment bien Laot sur les registres paroissiaux, preuve de l'orthographe approximative du curé de la paroisse, défaut que l'on retrouvera aussi chez certains secrétaires de mairie préposés aux registres communaux, après la Révolution.

Goulven se marie à Saint-Pol le 25 juin 1753 avec Marie Cécile Tricot, native de Saint-Pol, où son père Michel exerce la profession de maître tailleur[1].

Sur l'acte de mariage, Goulven est qualifié de clerc praticien, n'ayant pas encore acheté sa charge de général et d'armes.

Le couple donne naissance à trois filles :

- Isabelle Marie Hamone, le 24 février 1754 ;
- Charlotte Guillemette, le 7 novembre 1755 ;
- Marie Charlotte, le 4 mars 1757 ;

et deux garçons,

- Charles Marie, le 18 février 1759 ;
- Jacques, le 24 octobre 1760, qui curieusement se nomme à l'état civil : Jacques Marie Prudent Laot de Hévenot. Il décède le 15 octobre 1766 à l'âge de six ans, son acte de décès mentionnant sa qualité de général et d'armes, ce qui ne manque pas de surprendre.

Son père, Goulven, décède à Saint-Pol le 3 novembre 1762.

L'adjonction de la particule à un nom roturier interpelle. S'agit-il d'une pratique courante dans cette bourgeoisie du Siècle des lumières qui cherche une distinction à rattacher à l'évolution de l'état d'esprit qui conduira au triomphe du tiers état conduisant à la Révolution ?

Ce phénomène se retrouve, par exemple, dans le cas de François Auguste Prudhomme de Kéraugon, avocat à Saint-Pol, député au tiers état, puis maire de sa ville qui ajouta, à la même époque, à son patronyme le nom de la propriété qu'il venait d'acquérir sur la route de Roscoff (cf. Albert Laot : *La bataille de Kerguidu*, éditions Skol Vreizh). Dans le cas de Jacques Laot, il n'a pas été trouvé l'origine de l'adjonction Hévenot.

Le fils Charles succède à son père dans la fonction.

Il se marie à Saint-Pol le 31 mai 1779 (il est mineur), avec Marguerite Richard, afin de régulariser une situation délicate : leur premier enfant, Marie Catherine Françoise vient au monde le 11 juillet 1779.

Le couple a douze enfants : neuf filles et trois garçons, dont six meurent en bas-âge. Ce sont :

- Marie Catherine Françoise °11.07.1779, +28.03.1849 ;
- Jeanne °13.03.1781, +09.08.1781 à Plougoulm ;
- Louis François °03.10.1782, +28.10.1817 en Guadeloupe, où il était militaire ;
- François, °07.02.1784, +19.02.1784
- François, °28.02.1785, +30.03.1786 sous le prénom Françoise, 13 mois ;
- Marie, ° 19.05.1786, +19.05.1786 ;
- Marie Louise °14.05.1787, +22.06.1787 ;
- Marie Cécile °11.02.1789, +17.12.1789 ;
- Charles °16.12.1790 ;
- Marie Louise Jeanne °26.03.1793, +28.03.1793 ;
- Jeanne Perrine °26 floréal an IV (15 mai 1796)
- Anne Charlotte, °29 thermidor an V (16 août 1797), +30.01.1846.

Le destin de Charles, né en 1790, n'a pas pu être retracé.

Il semble donc que la lignée de ces Laot, originaires de Porspoder, n'a pu faire souche dans le siège de l'évêché et que dès lors, l'absence de lien entre les deux branches examinées est confirmée.

Il serait naturellement souhaitable que d'autres recherches apportent à ce constat, un démenti.



Acte de mariage de Goulven LAOT et Marie Cécile Tricot, le 25 juin 1753 à Saint-Pol de Léon

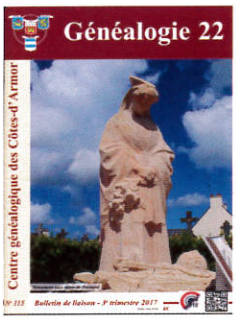
[1] Marie Cécile Tricot, veuve de Goulven Laot, se remarie avec François Le Guen, dont le père est également général et d'armes pour la sénéchaussée de Lesneven, ce qui démontre une relation étroite entre les membres de cette confrérie.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017


Meilleurs
Voeux
2018

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 115

- Une famille de paysans dans la tourmente, par Colette Guédard, 10p.
- Lien de parenté entre Louis de Bréhan et Jacques de Quélen, époux de Claude Josom, par Yves Ollivier et Marie Boucher, 1p.
- Une trouvaille surprenante, par Henriette Herlant, avec en annexe une généalogie Fleuriot de Langle, 12p.
- Le calendrier républicain, exemple de la presqu'île de Pleubian, par Guy Le Potier, 7p.
- Recherches sur les propriétaires successifs du manoir de Kervisio en Bringolo (22), par Yves Ollivier et Philippe Ropers, 4p.
- Boomerang généalogique, par Sophie Ehouarne et Agnès Le Jan, 1p.
- Infanticide à Maroué : un nouveau-né est retrouvé mort dans un étang, par Patrick Esnoux, 2p.

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n°123

- Filiation naturelle et viticole à Mézières-sur-Couesnon, par Pierre Guillois, 2p.
- La chapelle-Bouëxic, par Jean-Yves Gicquel, 8p.
- La tour "Papegaut" de Montfort-sur-Meu (témoignages) par Christiane Delalande-Parthenay, 2p.
- Julien François Josselin tombe à la mer… par Joël Josselin, 2p.
- Les notaires de l'arrondissement de Rennes, par André Desmots, 10 p.
- Les fusillés de la première guerre mondiale natifs de l'Ille-et-Vilaine, par Bénédicte Reigner-Troude, 5p.
- Originaires d'Ille-et-Vilaine : ils décèdent à l'Hôtel-Dieu de Nantes, par Bénédicte Reigner-Troude, 2p.

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES



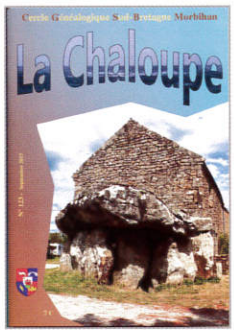
CGLA, bulletin intermédiaire n° 9

- L'extraordinaire destinée d'un jeune habitant de Saint-Pazanne rescapé du massacre des Bleus, Auguste et Grégoire, par Jean-Louis Thomas, 8p.
- Stocker frères. Entreprise nantaise du bâtiment, 7p.
- Marie ou Guillemette – La nomination des filles en Bretagne au 16e siècle, par Pierre-Yves Quéméner, 24p.
- La migration des Vendéens vers le Canada de 1880 à 1914, par Jacqueline Colleu, 5p.
- Que sait-on d'une entreprise, d'un commerce ?, 2p.

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

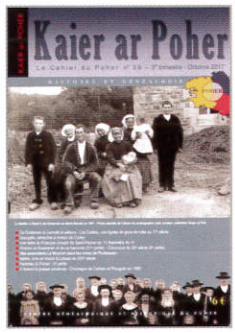
- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 2 - Brech, par † Job Jaffré, 5p.
- Une histoire dans l'Histoire : Joseph Le Formal, par Martine Baudet, 7 p.
- Une vie, un destin (Henri Delacre, Mort pour la France), par Dominique Guillou, 5p.
- Quelques aperçus de Plouharnel aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Albert Janot, 7p.
- Retour tragique de la rivière de la Trinité-sur-Mer en août 1942, 2p.
- Joseph Josso (1) par Yvette et Gilbert Manic, 8p.
- La nomination des filles en Bretagne au 16e siècle, par Pierre-Yves Quéméner, 8p.



La Chaloupe n° 123

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- De Rostrenen à Carnoët et ailleurs. Les Cadiou, une lignée de gens de robe au 17e siècle, par Françoise Guesnier, 19p.
- Georgelin, sénéchal et rimeur de Corlay, par Claude Devallan, 7p.
- Une lettre de François-Joseph de Saint-Pezran du 12 thermidor an IV, par Jean-François Coënt, 4p.
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (21e partie) – Chronique du 20e siècle (6e partie), par Marie-Magdeleine Le Baquer, 4p.
- Mes ascendants Le Mounier dans les mines de Poullaouen, par Ferdinand Le Moignier, 5p.
- Naître, vivre et mourir à Lohuec, par Jean-Paul Lagadec, 8p.
- Femmes du Poher. 3e partie, par Guy Lidec, 7p.
- A travers la presse ancienne. Chronique de Carhaix et Plouguer en 1900, par Gilles Le Penglaou, 11p.
- Trésor des archives. Le cœur de Louise de Quengo inhumé dans la chapelle Sains-Sauveur de Saint-Hernin ?, par Jean Guichoux, 3p
- Quelques lettres inédites adressées au chevalier de la Tour d'Auvergne par son beau-frère, Yves Limon du Timeur, par Jérôme Caouën, 3p.

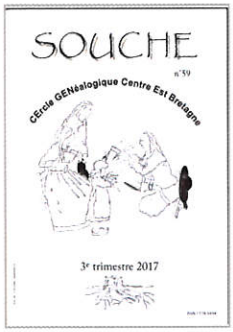


Kaier ar Poher n° 58

Mémoire Vivante de Fégréac
Mairie, 44 FEGREAC
memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB
Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- La Prénessaye, 2 p.
- Langourla, 4 p.
- Lanrelas, 2 p.
- Alexandre Dandin, 5 p.
- Une histoire de galettes, 11 p.
- La série C, 4 p.



Souche n° 59


Brest
Morlaix
Quimper
LA MANCHE
ILE DE BATZ
Roscoff
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
GUIMAEC
TREGOR
PLOUEZOCH
LANMEUR
Carantec
Henvic
PLOUESCAT
CLEDER
SIBIRIL
PLOUGOULM
KERLOUAN
PLOUNEOUR-TREZ
TREMENECH
PLOUGUERNEAU
GUISSENY
TREFLEZ
GOULVEN
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
SAINT-FREGANT
PLOUIDER
Quéran
Trézilidé
Sainte-Catherine
Mespaul
BROUENNOU
LANDEDA
Saint-Pabu
KERNOUES
Pont-du-Châtel
SAINT-VOUGAY
LOCQUÉNOLÉ
TAULÉ
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
LANNILIS
KERNILIS
LANGUENGAR
PLOUZÉVÉDÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
PLOUJEAN
LANDUNVEZ
PLOUDALMEZEAU
LESNEVEN
GUIQUELLEAU
LANHOUARNEAU
TREGLONOU
LOC-BREVALAIRE
Lanarvily
Saint-Méen
PLOUVORN
PLOUGOURVEST
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
PLOUGUIN
LE DRENNEC
Trégarantec
PLOUGAR
GUICLAN
PORSPODER
LARRET
COAT-MEAL
PLOUVIEN
PLOUDANIEL
Saint-Derrien
Bodilis
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
PLOURIN-PLOUDALMEZEAU
BREVENTEC
PLOUNEVENTER
TRÉOUERGAT
Trémaouézan
Saint-Servais
Landivisiau
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-lès-MORLAIX
BOTSORHEL
LANILDUT
Guipronvel
Bourg-Blanc
PLABENNEC
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
LANNEUFRET
Lampaul-Guimiliau
GUERLESQUIN
Brélès
LANRIVOARÉ
La Roche Maurice
Pont-Christ
PLOUGONVEN
LAMPAUL-PLOUARZEL
MILIZAC
GOUESNOU
KERSAINT-PLABENNEC
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
PLEYBER-CHRIST
Lannéanou
ILE MOLENE
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
Bohars
GUIPAVAS
Saint-Divy
LANDERNEAU
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Lamber
GUILERS
BEUZIT-CONOGAN
La Martyre
PLOUNEOUR-MENEZ
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
Rencran
Tréflévénez
LEON
SCRIGNAC
Bolazec
PLOUMOGUER
Saint-Marc
Trévereur
SIZUN
PLOUZANÉ
BREST
DIRINON
COMMANA
BERRIEN
TREBABU
Locmaria-Plouzané
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
LOPERHET
Saint-Urbain
LE TREHOU
LA FEUILLÉE
Coatquéau
Lochrist
PLOUGASTEL-DAOULAS
Trévarn
IRVILLAC
Botmeur
PLOUGONVELIN
DAOULAS
Saint-Eloy
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
ROSCANVEL
L'Hôpital-Camfrout
HANVEC
Saint-Rivoal
Huelgoat
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
LOGONNA-DAOULAS
Lanvoy
Le Faou
Rumengol
LOQUEFFRET
BRASPARTS
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
LANDEVENNEC
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
CAMARET
ROSNOEN
QUIMERC'H
LOPEREC
CROZON
ARGOL
Logonna-Quimerc'h
Le Cloître-Pleyben
Kergloff
CARHAIX
TELGRUC
PLONEVEZ-DU-FAOU
PLOUGUER
Saint-Quijeau
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
SAINT-NIC
LANDELEAU
PLOMODIERN
CHATEAULIN
LOTHEY
LENNON
SAINT-HERNIN
SAINT-COULITZ
GOUÉZEC
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
SPEZET
MOTREFF
PLOEVEN
CAST
SAINT-THOIS
Le Moustoir
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
LAZ
Saint-Goazec
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
ILE DE SEIN
Kerlaz
LANDREVARZEC
EDERN
LEUHAN
CLEDEN-CAP-SIZUN
GOULIEN
Pont-Croix
PLOARÉ
PLOGONNEC
Quillinen
Tréflez
Langolen
PLOGOFF
PRIMELIN
Audierne
MEILARS
POULDERGAT
Le Juch
CORAY
ESQUIBIEN
MAHALON
Guiler-sur-Goyen
GUENGAT
Landudal
Gourlizon
KERFEUNTEUN
TOURC'H
PLOUHINEC
LANDUDEC
PLONEIS
CUZON
ERGUÉ-GABERIC
PLOZÉVET
PENHARS
QUIMPER
SCAER
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
ELLIANT
LOCMARIA-QUIMPER
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
ERGUÉ-ARMEL
LABABAN
Saint-Yvi
PEUMERIT
Saint-Honoré
Rosporden
PLOMELIN
SAINT-EVARZEC
Locmaria-en-Hent
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
TREOGAT
LANVERN
KERNEVEL
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
BANNALEC
GUILLIGOMARCH
BODIVIT
PLEUVEN
LOCUNOLÉ
TREGUENNEC
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
VANNES
PLONEOUR
COMBRIT
Lambour
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Saint-Jean-Trolimon
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PERGUET
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
Ile Tudy
PLOBANNALEC
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
PENMARC'H
LOCTUDY
Trélivalaire
PLONIVEL
LOTHÉA
NEVEZ
MOELAN
TREFFIAGAT
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
OUESSANT
COTES D'ARMOR
MORBIHAN
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 144 Décembre 2017

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines / Changements d'adresse Adresse électroniques et pages perso	p. I	Renouvellement d'adhésion / Assemblées générales pouvoirs pour élections au CGF / Inscription au repas qui suivra l'Assemblée Générale du CGF / Vient de paraître	p. A à F
Nouvelles des Antennes	p. II	Elections 2018 au CGF	p. IX
Nouveaux adhérents / Agenda / Appel à articles	p. III	Affiche Grand Salon de la Généalogie Mars 2018	P. X
Questions des adhérents / Entraide	p. IV à VIII		

nos joies, nos peines

Naissance :

Monsieur et madame Dominique PODEUR (CGF6060 B) et Jacqueline (CGF6061 B) sont heureux de vous faire part de la naissance de leur 4ème petit-enfant, Orégane, fille de leur fils Alexandre et de leur belle-fille Anaïs, née le 9 août 2017 à Nantes.

Nos félicitations aux parents et grands-parents et nos voeux de longue et heureuse vie aux bébés.

Décès :

Monsieur Henri Pierre MERRIEN (CGF6514B), époux de Josette MERRIEN, née LE GOFF (CGF6513 B) est décédé le 7 septembre 2017 à Brest.

Madame Josiane PAGE (CGF143 B) épouse de Jean PAGE (CGF 128 B) est décédée à Brest le 15 septembre 2017.

Madame Yvonne GIRARD née COAT, mère et belle-mère de Patricia et Alain GAUDÉ (CGF 2878M et 3627M) est décédée le 30 octobre 2017 à Bordeaux et inhumée le 3 novembre à Angers.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

changements d'adresse

Numéro	*Nom*	*Nouvelle adresse*
4468 B	COLOMBANI Sylviane	8 rue Frégate La Surveillante 29200 BREST
6074 B	BROSSARD YVIN Marie-Hélène	21 rue du chanoine Rannou 29880 GUISSENY
6079 B	AUCOIN Marcel	30 allée de la Cité Nouvelle 91210 DRAVEIL
6891 B	THOMAS Raymond	Bâtiment C 2ème étage 4 rue Pierre Brossolette 44400 REZE
9457 B	GUEGUENIAT Anne Marie	Kerguillé 29160 CROZON
15371 B	PICARD Joseph	Les châtaigniers 2 130 rue Victor Hugo 29820 GUILERS
15496 B	LE GALL Monique	18 rue Marcel Dantec 29480 LE RELECQ KERHUON

adresses electroniques et pages perso

Numéro	*Nom*	*Adresse électronique*	*Page personnelle*
12149 Q	GARO Nicole	nicole.garo@bbox.fr	
14519 B	DENIS Yves	denis.yves29@outlook.fr	
13025 B	LA BORGNE Bernard	le-borgneb@wanadoo.fr	
14066 M	VAILLANT Raymond	raymond.vaillant@aol.fr	

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN*
vos demandes d'insertion dans le n° 145 :

17 Février 2018

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Les membres du Conseil de Gestion vous présentent leurs meilleurs vœux de



antenne de morlaix

Bonjour à toutes et à tous,

La période estivale à peine terminée, les activités sont reparties de plus belle. Du vendredi 7 au dimanche 9 septembre, Congrès Nationale de Généalogie au Havre. Un congrès bien organisé malgré un manque d'information au niveau de la ville du Havre. Bilan satisfaisant, plus d'une vingtaine de nouvelles adhésions pour le CGF, et surtout la visite de très nombreux bretons installés au Havre depuis plusieurs générations, toujours fiers de leurs racines bretonnes et heureux de venir à notre rencontre. Comme d'habitude, ambiance extraordinaire au stand du CGF, mais également avec les autres associations représentant de la Bretagne historique.

A peine remis du Congrès, du samedi 7 au dimanche 8 octobre, opération «*Portes Ouvertes*». Cet évènement bien annoncé par la presse locale à rencontré un franc succès.

Belle affluence, 17 nouveaux adhérents et de nombreuses promesses d'adhésions qui se sont concrétisées les jours suivants. Un grand merci à tous les membres du Conseil de Gestion, tous présents et toujours autant passionnés, qui sont à l'origine de la réussite de cet évènement. Nous avons reçu la visite de Madame Agnès Lebrun, Maire de Morlaix, accompagnée d'une partie de son équipe de communication, ce qui démontre l'intérêt qu'elle porte à notre association.

Dès début 2018, les Assemblées Générales. Pour notre antenne, elle se tiendra le samedi 10 février 2018 à partir de 14 heures, dans la salle (ancienne salle d'audience du tribunal) qui jouxte nos locaux.

Le 10 mars 2018, Assemblée Générale du CGF qui se déroulera au restaurant *Tar ar Milin* à la Penzé, commune de Taulé.

Les assemblées générales attirent malheureusement de moins en moins d'adhérents, pourtant elles sont véritablement importantes pour la vie du CGF et des antennes. Importantes car pour les bénévoles des Conseils de Gestion et du Conseil d'Administration du CGF, qui assurent une multitude de tâches, sans compter leur temps, votre présence est un facteur de reconnaissance et de soutien dans leur implication. C'est également le moment où tous nos adhérents peuvent nous rencontrer, s'exprimer, poser des questions, faire des propositions et même émettre des critiques constructives. Alors, n'hésitez pas, participez nombreux à ces Assemblées Générales.

En cette période de nouvelle année, je présente tous mes vœux de santé de bonheur et de prospérité à tous les adhérents ainsi qu'à leur famille.

BLOAVEZ MAD

Thierry NOIREL, Président

antenne de quimper

C'est déjà la fin de l'année, aussi permettez-moi, au nom de l'antenne et à titre personnel de vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes et un bonne et heureuse année 2018.

Notre assemblée générale d'antenne aura lieu le samedi 20 janvier 2018, à 14h30, à la maison des associations, comme d'habitude. nous espérons vous y voir nombreux.

Au cours du trimestre écoulé, la conférence d'Anne Balanec sur la Psychogénéalogie a accueilli un large public. Espérons qu'il en soit de même pour celle de Claude Youen Roussel sur la lèpre en Cornouaille, le 2 décembre. Pour l'année 2018, nous essaierons aussi d'en organiser deux, la première étant celle de Pierrick Chuto le 7 Avril, liée à la sortie de son dernier ouvrage "*Auguste, un blanc contre les diables rouges*" retraçant les luttes politico-religieuses de la période 1906-1924 en Cornouaille.

N'oubliez pas non plus les ateliers de généalogie que nous avons lancé cette année et qui se déroulent en petit comité à l'antenne et qui rencontrent un franc succès. Un grand merci à leurs organisateurs. Compte tenu du petit nombre de place, il est nécessaire de s'inscrire, mais ces ateliers peuvent être renouvelés plusieurs fois dans l'année. Vous en trouverez les dates sur le site internet de l'antenne.

Je fais une nouvelle fois appel aux volontaires pour un travail particulier. Nous avons dans la bibliothèque de l'antenne de nombreux ouvrages faisant référence à des personnes existant dans Récif. Il serait utile d'enrichir Récif avec les références bibliographiques de ces personnages. Pour celà, il suffit d'emprunter ces ouvrages à l'antenne, de les lire, et de renseigner la rubrique dans Récif. c'est à la portée de tout un chacun à partir de chez soi.

Bonne Année à tous !

Christian BOLZER, Président

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

nouveaux adherents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
16475Q	QUENTEL Erwan	73 rue de Douarnenez 29000 QUIMPER	QUENTEL, LE MAITRE (Brest) / BOUCHER. LE GALL (Cléder, Plouescat, Plougoulm)
16476B	SALAUN Claire	16 rue Léontine Drapier Cadec 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS	SALAUN (Brest) / MONOT (Saint-Renan) / LE DEUN (Porspoder) / GUENA
16477Q	HOUCHOIS Sylvie	2 rue Pen ar Menez 29100 DOUARNENEZ	

AGENDA

Date limite de renouvellement des cotisations : Jeudi 4 janvier 2018

Assemblée générale de l'antenne de Quimper : Samedi 20 janvier 2018 à 14h 00
Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet 29000 QUIMPER

Assemblée générale de l'antenne de Brest : Samedi 27 janvier 2018 à 14 h 00
Salle des Conférences de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques 29200 BREST

Assemblée générale de l'antenne de Morlaix : Samedi 10 février 2018 à 14h 00
Salle d'audience *Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX*

Assemblée générale du CGF :
le Samedi 10 Mars 2018 à 9h 30
au restaurant Tar ar Milin à Penzé 29670 Taulé

Mise à jour des comptes Geneabank en 2018

pour le 1er trimestre : Jeudi 4 janvier 2018
pour le 2nd trimestre : Jeudi 5 avril 2018
pour le 3eme trimestre : Jeudi 6 juillet 2018
pour le 4eme trimestre : Jeudi 4 octobre 2018

Salons et Manifestations généalogiques :

Grand Salon de la Généalogie, Mairie du XVe Arrondissement de Paris, 15, 16 et 17 mars 2018
Salle des Fêtes et Salle Saint-Lambert, 31 rue Péclet, 75015 PARIS
(Entrée libre)

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion au CGF à réception des présentes. Vous pouvez le faire en utilisant l'imprimé qui figure à la page C

Mais, vous pouvez procéder encore plus simplement, par Internet, sur notre site avec paiement entièrement sécurisé par Carte Bancaire.

Vous comptez sur nous, Nous comptons sur vous !

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.
Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.
Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.
Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

questions

144 - 1 : Guillaume LE FOUEST et Jeanne CHAPELEN
Recherche, probablement à TELGRUC-SUR-MER ou environs, naissances, union, décès et ascendance du couple Guillaume LE FOUEST et Jeanne CHAPELEN, dont Jean (° le 23.03.1712 à TELGRUC-SUR-MER).

144 - 2 : Yves LE BARON et Anne ou Jeanne GOURMELEN
Recherche, probablement à TELGRUC-SUR-MER ou environs, naissances, union et ascendance du couple Yves LE BARON et Anne ou Jeanne GOURMELEN, dont Anne (° le 06.04.1717 à TELGRUC-SUR-MER).

144 - 3 : Guillaume ÉLY et Marguerite BIDEAU
Recherche, probablement à TELGRUC-SUR-MER ou environs, naissances, union, ascendance du couple Guillaume ÉLY (+ le 23.08.1720 à TELGRUC-SUR-MER) et Marguerite BIDEAU (+ le 11.04.1740 à TELGRUC-SUR-MER), dont Jeanne (°avant 1718 probablement à TELGRUC-SUR-MER).

140 - 4 : Nicolas SALAÜN et Corentine MÉROUR
Recherche, probablement à LOGONNA-DAOULAS, HANVEC ou environs, naissances, décès, ascendances et descendance du couple Nicolas SALAÜN et Corentine MÉROUR X le 05.03.1696 à LOGONNA-DAOULAS, dont Goulven (° 04.04.1711 à LOGONNA-DAOULAS).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 C
19, rue Gabriel Péri, 93430 VILLETANEUSE
lannuzelandre@gmail.com

144- 5 : Louis Théodore PICARD et Marie-Anne LE MONZE
Recherche tous renseignements (décès et descendance) sur le couple PICARD Louis Théodore, brigadier des douanes (né le 11.05.1866 à PLOUESCAT, fils de Edouard et KERBIROU Jacquette), X le 25.12.1902 à TELGRUC-SUR-MER avec LE MONZE Marie Anne (née le 17.06.1874 à TELGRUC, fille de Jacques et de BOENNEC Marie Anne). Ils ont eu au moins un enfant, mort né le 12.03.1903 à SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

KERAVEL Maurice CGF 2446 Q
Le Lez 29560 TELGRUC SUR MER

entraide

. Yves SIMON et Jeanne Marie Huet se sont mariés à Brest le 2 février 1912. Ils ont eu deux fils , Pierre et Noël SIMON. Je souhaite savoir ce que sont devenus ces deux garçons, s'ils se sont mariés, s'ils ont une descendance. Merci à toute personne pouvant m'aider.

Pierre TOUZ CGF 11313 B
9 rue de Mangolérian 56250 MONTERBLANC
pierre.tz@wanadoo.fr

. Je travaille sur l'origine d'une maladie génétique. Pour ce faire je remonte des arbres généalogiques de malades. Le CGF me soutient depuis une dizaine d'années dans mes recherches. Il me reste quelques branches à compléter dans le Finistère. Ce sont des bouts de généalogies oubliés. Vous trouverez ci-dessous la liste des communes concernées par ces recherches. Merci aux personnes qui voudront bien m'apporter leur aide.

Si vous êtes volontaire pour m'aider n'hésitez pas à me contacter :

***Nadine PELLEN CGF 11235 B* au 02 98 29 34 66 ou par mail : nadine.pellen@ildys.org**

Numéro	Commune concernée	Numéro	Commune concernée
1	Ouessant	20	Plogonnec, Ploaré
2	Botsorhel	21	Melgven
3	Châteauneuf-du- Faou, Plonévez-du-Faou, Crozon	22	Pleyben, Laz
		23	Kerlouan, Plouvien
4	Fouesnant, Clohars-Carnoët	24	Guengat
5	Guiclan, Plounéventer, Telgruc, Kernouès	25	île de Sein
6	Pont-Aven, Melgven, Lanriec	26	Scaër, Riec-sur-Belon, Kernével, Querrien
7	Quimper	27	Inguiniel, Clohars-Carnoët
8	Trémaouézan	28	Quimper
9	Loc-Eguiner, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Plounévézel	29	Scaër, Bannalec
		30	Plonévez-du-Faou
10	Pouldreuzic	31	Lesneven
11	Porspoder	32	Quimper, Quimperlé
12	Saint-Vougay	33	Plounéour-Trez
13	Carhaix	34	Langolen
14	Motreff	35	La Feuillée
15	Plounéventer, La Roche Maurice	36	Lanmeur, Guerlesquin
16	Kerlouan	37	Plounévézel
17	Spézet, Collorec	38	Guipavas, St-Thonan
18	Kernilis	39	Bourg-Blanc
19	Pluguffan		

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017



. Il y a deux mois avec l'aide de Claudine Delaveyne CGF8079 B, Francine Laude et Hervé Baudy CGF13069 B, nous avons entrepris de rechercher des renseignements sur les marins du cuirassé Bouvet. Ce Cuirassé a coulé suite à l'explosion d'une mine dans le détroit des Dardanelles, le 18 mars 1915. ***http://www.tadoukoz.net/bouvet/*** (Site / blog en construction)

Le nombre de marins à bord lors de ce fameux jour, est très variable à la lecture des différents écrits . Aussi, nous nous sommes attachés à recouper les différentes sources (JO, rôle de l'équipage , et nombreuses recherches au SHD de Brest de la part d'Hervé....).

A priori, nous ne sommes plus très loin du nombre exact. Au 18 mars 1915, le cuirassé comptait 708 officiers et membres d'équipage. Sur ces 708 marins, 66 ont survécu. Vous trouverez en consultant ce lien, les noms des marins (case verte, les rescapés). ***http://www.tadoukoz.net/piwigo/index.php?/page/bouvet***

La catastrophe du Bouvet a fait l'objet d'un article dans le Lien n° 92. Une large partie des victimes finistériennes y a été recensée.

Pour compléter le travail je suis preneur de tous renseignements, photos ou autres documents sur les marins cités ou sur le navire.

Eric MENEZ CGF 1612 M
Adresse mail : eric.menez@wanadoo.fr

MARINS FINISTÉRIENS DU BOUVET

NOM et pénoms	Décédé (+) Survivant (S)	Date et lieu de naissance	Grade
PRIOL Théodore Marie	†	20 mars 1895 AUDIERNE	Matelot de 2ème classe Fusilier breveté
QUILLIVIC Yves	†	12 Décembre 1893 AUDIERNE	Matelot de 2ème classe Gabier
SCOARNEC Clet Marie	†	26 février 1894 AUDIERNE	Matelot de 2ème classe Fusilier
BRETON Joseph Marie	†	17 janvier 1875 BERRIEN	Premier Maître Fourrier
LE MEUR Michel Jean Marie	†	30 novembre 1887 BEUZEC CONQ	Matelot 1ère classe chauffeur breveté
DOHOLLOU Jean Marie	†	12 avril 1894 BOTSORHEL	Matelot de 2ème classe Canonnier
FAYET Edouard	†	13 décembre 1891 BREST	Enseigne de vaisseau de 2ème classe
HASCOËT Eugène Jean René	†	11 novembre 1895 BREST	Matelot de 2ème classe Électricien
HENRY Jean Auguste	†	7 juin 1895 BREST	Matelot de 1ère classe Mécanicien
KERNEÏS Julien Nicolas	†	10 décembre 1895 BREST	Matelot de 2ème classe Mécanicien
NÉDELEC François Marie	†	29 mars 1871 BREST	Premier Maître Charpentier
PÉROUAS Pierre Charles	†	30 avril 1893 BREST	Matelot de 2ème classe Mécanicien
SIBOIS Alphonse Adolphe	†	30 juin 1877 BREST	Second Maître Armurier
SINOU Armand	†	3 janvier 1882 BREST	Maître Mécanicien
SQUÉREN Clément François	†	31 décembre 1894 BREST	Quartier Maître Mécanicien
GAROFF Léon Félix	†	8 novembre 1893 CAMARET	Quartier Maître Canonnier
KERRIEN Gabriel	(s)	15 décembre 1886 CARANTEC	Quartier Maître
SCOUARNEC François Marie	†	2 octobre 1897 CARANTEC	Matelot de 2ème classe Canonnier
KÉRISIT Jean Pierre Marie	†	4 décembre 1895 CLÉDEN CAP SIZUN	Matelot de 2ème classe Canonnier breveté

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST

A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

Antenne de Brest :
Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST

Antenne de Morlaix :
Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX

Antenne de Quimper :
4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER

RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2018

Consignes :

Nouveauté 2018: Si vous souhaitez faire un règlement par CB, veuillez vous connecter sur notre site à l'adresse suivante : cgf-bzh.fr
Pour les personnes à l'étranger, vous avez la possibilité de payer par Pay-Pal. Dans ce cas, nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

Si vous réglez par chèque, merci de renseigner les documents de la page C.

Les renouvellements d'adhésion sont à adresser à l'antenne de rattachement de votre choix.

Dans le cas des inscriptions en duo ou couple : pour faciliter la gestion du fichier et le travail des bénévoles, il est demandé aux deux personnes de se rattacher à la même antenne.

Enfin, pour mettre à jour le fichier des adhérents, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous signaler toute modification apportée à vos adresses (postales ou électroniques)

ATTENTION !

Généabank :

Rappel : la distribution des points Généabank du 1er trimestre 2018, se fera le 4 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.

A titre informatif, les comptes généabank des personnes qui renouvelleront après le 31 janvier ne seront crédités que de 600 points au lieu de 900 si le renouvellement s'effectue jusqu'au 28 février et de 300 points pour un renouvellement en mars.

Expédition du Lien

Si votre renouvellement de cotisation intervient après le 15 février (pour le Lien du premier trimestre) et le 14 juin (pour le deuxième trimestre), merci de prévoir un règlement complémentaire de 4,80 € par Lien paru, le tarif « envoi de groupe » ne s'appliquant plus. Ainsi toute personne qui renouvellera sa cotisation après le 14 février 2018 devra joindre à son règlement 4,80 € par LIEN paru au moment où s'effectue le renouvellement. Pour un renouvellement effectué après le 13 juin, il faudra joindre 6,40 €.

ABONNEMENT AUX QUATRE NUMEROS 2018 DE LA REVUE LE LIEN SANS ÊTRE ADHÉRENT AU CGF : 29 €

Nom : Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : N° de téléphone portable :
Adresse électronique :

Pour les abonnements sans adhésion les chèques sont à libeller à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère (CGF) et à renvoyer au siège social de l'association :

CGF Salle municipale rue du Commandant Tissot 29200 BREST

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Vous êtes invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le :

Samedi 10 Mars 2018 à 9h 30
Tar ar Milin à Penzé 29670 Taulé

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir le bulletin de procuration que vous trouverez en page **D**.

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le ***3 MARS 2018,*** le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

. Eléection du tiers sortant du Conseil d'Administration
. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2016
. Rapport moral et d'activité pour l'année 2017
. Rapport financier pour 2017
. Présentation du budget prévisionnel de 2018

REPAS AU RESTAURANT TAL AR MILIN

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page **D.**

Il est à renvoyer à l'antenne de MORLAIX avant le 10 MARS 2018, accompagné du règlement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Antenne de MORLAIX du CGF.

Menu

café d'accueil, jus d'orange et viennoiseries
Kir et graines salées
Gratinées du pêcheur (riz basmati, cabillaud, sauce bretonne)
Echine laquée accompagnée d'un écrasé de pommes de terre à l'estragon, tomate grappe
Pêche melba
boissons incluses

Prix du repas :

29 €
par personne



RESTAURANT
TAL AR MILIN
15 route Nationale PENZÉ
(TAULÉ)
02 98 67 10 61

Sur la RN 12 à MORLAIX, prendre la D58 en direction de ROSCOFF.

Sur la D58 prendre la sortie TAULÉ, puis la D119 en direction de PENZÉ)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CGF POUR L'ANNEE 2018

Valable du 1er janvier au 31 décembre 2018 avec présentement un règlement par chèque

VOTRE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION EN TROIS ÉTAPES :

1- J'INDIQUE MON ANTENNE DE RATTACHEMENT POUR MON RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

BREST		MORLAIX		QUIMPER	

2- JE RENSEIGNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

ADHERENT N° : **Antenne de rattachement : :**

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : N° de téléphone portable :
Adresse électronique :
Date et lieu de naissance :
Profession* :

(A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE" OU "DUO")

ADHERENT N° : **Antenne de rattachement :**

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : N° de téléphone portable :
Adresse électronique :
Date et lieu de naissance :
Profession* :

(pour les personnes retraitées, merci de bien vouloir nous préciser la profession exercée avant votre retraite)*

3- JE CHOISIS MA FORMULE D'ADHÉSION :

Cotisations	Conditions	Montant dû	Choix
Cotisation annuelle : donne la qualité de membre	*Personne seule*	**25 €**	☐
	*Duo * **	**42 €**	☐
Cotisation annuelle avec abonnement au Lien et accès aux bases sur Internet : donne la qualité de membre 25 € (42 € pour Duo) + abonnement préférentiel au Lien (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et sur Internet, via GENEA-BANK avec attribution de codes personnalisés*.	*Personne seule*	**43 €**	☐
	*Duo * **	**60 €**	☐

** Cette formule vous permet de recevoir les codes d'accès personnalisés pour consulter, via Internet, les bases de données du CGF (RECIF, BAGAD, HORSEC,DECRETS, TUTELLES ... ainsi que la base de données GENEABANK.*

** * La formule Duo peut être souscrite par des couples mariés ou non, un parent et son enfant, un frère et une soeur, etc...*

Fait à : le : signature :

MERCI DE BIEN VOULOIR LIBELLER VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DU CGF ET DE L'ADRESSER AVEC LE FEUILLET DE RENOUVELLEMENT À VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

C

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE

Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Morlaix après l'avoir complété

avant le 3 mars 2018

accompagné du chèque de règlement d'un montant de **29** € par personne libellé à l'ordre de l'antenne de Morlaix du CGF.

Mme / Melle / M :
Adhérent(e) n° du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 10 mars 2018, au prix de **29** euros.
Nombre de participants :
Ci-joint, mon règlement par chèque de €, en date du à l'ordre de l'Antenne de Morlaix du CGF.
Fait à , le

Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété ***avant le 3 mars 2018***

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. ,membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 10 mars 2018 au restaurant *Tal ar Milin* à Penzé en Taulé.

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)
à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 3 mars 2018**

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. ,membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 10 mars 2018 au restaurant *Tal ar Milin* à Penzé en Taulé

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. ,membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)
Coupon à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. ,membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à ....., le .....

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

VIENT DE PARAÎTRE



MON FINISTERE
Racines du bout de la Terre
de René Le Corre
N° ISBN : 978-2-918945-52-9
82 pages – 9 euros.

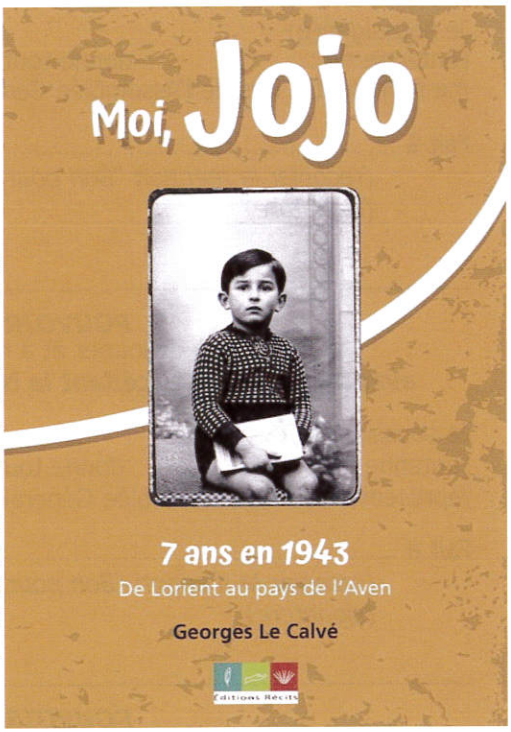
René Le Corre est né en 1908. Avant-dernier d'une famille de dix enfants, il a 7 ans quand son père décède. Le petit paysan ne mange pas tous les jours à sa faim et n'est pas à l'abri du froid. Mais l'enfant ne traîne pas sa misère. Il est débrouillard et astucieux, ses escapades sont souvent motivées par la quête de nourriture.

Lorsqu'il quitte l'école à 12 ans, René est 'loué' dans une ferme. Et quand il peut enfin s'acheter un vélo, c'est le plus beau jour de sa vie !

A travers ses souvenirs, René Le Corre nous plonge dans la vie rurale du début du XX° siècle marquée par la guerre 14-18, dans ce village breton de Gourlizon et des communes environnantes : Pouldergat, Plonéïs, Le Juch...

Dans son remarquable style de conteur, René Le Corre nous fait vivre son enfance et son adolescence, au fil des événements locaux agrémentés de savoureuses anecdotes, jusqu'à son départ pour la Sarthe, au lendemain de ses 16 ans.

De Lorient au Pays de l'Aven - 1943
Moi, Jojo, 7 ans en 1943. De Lorient au Pays de l'Aven
de Georges LE CALVE
N° ISBN : 9782918945543
14 € + 3,90 € de frais de port



1943, JoJo a 7 ans. Suite aux bombardements de la ville de Lorient, sa famille se réfugie dans un village aux confins du pays de l'Aven, où la langue dominante est le breton.

Le petit citadin découvre la campagne et s'adapte aux contraintes de la vie quotidienne en temps de guerre. Jojo s'engage dans bien des aventures, rarement à son avantage, qu'il aborde néanmoins avec humour et philosophie. L'enfant espiègle et candide ne comprend pas totalement ce qui lui arrive et se construit son monde à lui.

L'auteur a retrouvé l'âme de ses 7 ans pour raconter, avec ses mots, ses histoires ô combien cocasses et parfois tragiques. Né en 1936, il passe son enfance et son adolescence à Lorient qu'il doit évacuer en 1943. Après des études de mathématiques à l'université de Rennes, il y fera carrière et finira professeur émérite, spécialisé dans les applications en Sciences Humaines. Ses amis lui reconnaissent volontiers quelques talents de raconteur.

Commande possible en ligne sur le site : www.vosrecits.com.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Nos trois antennes tiendront leurs assemblées générales comme tous les ans en début d'année. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan des activités menées pendant l'année écoulée, d'envisager les actions à conduire pour celle à venir, et enfin pour chacun de ses adhérents de s'exprimer sur sa gestion, son fonctionnement et, le cas échéant d'apporter de nouvelles idées pour l'amélioration de ses services.

Aussi, êtes vous invités à participer nombreux à l'assemblée générale de votre antenne de rattachement, qui se tiendra à la date ci dessous :

. Antenne de Quimper, Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet 29000 QUIMPER,
le ***20 janvier 2018 à 14h 00***.

. Antenne de Brest, salle des Conférences de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques, 29200 BREST,
le ***27 janvier 2018 à 14h 00***.

. Antenne de Morlaix dans la salle d'audience *Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX*
le ***10 février 2018 à 14h 00.***

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir un bulletin de procuration que vous ferez parvenir au plus tard ***le samedi précédant la tenue de l'assemblée générale de l'antenne***, soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter, à charge pour celle-ci de faire connaître au dit secrétariat le nombre de procuration(s) en sa possession, avant le mercredi précédant la tenue de la dite assemblée générale.

! Pour éviter que votre procuration ne soit invalidée, veillez à respecter les consignes mentionnées ci-dessous !

Conseil pour remplir sa procuration :

En remplissant une procuration, vous vous faites représenter à l'Assemblée Générale pour l'approbation ou la désapprobation des décisions qui y sont prises.

Comme le prévoient les statuts, Titre II, article VI, « *les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre porteur d'un pouvoir écrit. Le nombre de mandats pour une personne est limité à dix*».

Chaque année, beaucoup de procurations sont données à la même personne. Or, celle-ci ne peut en détenir que dix. De même, des pouvoirs sont au nom de personnes absentes à l'assemblée, ce qui aboutit à la non prise en compte d'un certain nombre d'entre eux.

Aussi :

- soit vous laissez en blanc le mandataire, et votre pouvoir sera alors remis à un adhérent présent,

- soit vous inscrivez le nom d'un membre du CGF, après vous être assuré du nombre de pouvoirs qu'il détient.

Veuillez remettre votre procuration à une personne appartenant à votre antenne, pour faciliter le lourd travail des secrétaires.

Les personnes ayant des pouvoirs en leur possession sont priées de se faire connaître auprès du secrétaire de leur antenne.

Les procurations devront nous parvenir :
- avant le samedi précédant la tenue de l'assemblée d'antenne pour les Assemblées Générales d'Antenne
- avant le samedi 3 mars 2018 pour l'Assemblée Générale du CGF

MERCI DE BIEN RESPECTER CES CONSIGNES.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

THALAMOT Jean Michel	†	4 février 1888 CLÉDEN CAP SIZUN	Matelot de 1ère classe Chauffeur
LOUARN Yves	(s)	15 novembre 1874 CLÉDEN CAP SIZUN	Premier Maître fusilier
CREACH Yves	†	20 décembre 1873 CLÉDER	Quartier Maître Chauffeur
GOARANT Paul Marie	†	10 avril 1869 CLÉDER	Quartier Maître Chauffeur
POSTEC André	†	19 décembre 1875 CLÉDER	Matelot 1ère classe sans spécialité
FRAVAL Pierre Marie	†	15 juin 1884 CLOHARS CARNOËT	Quartier Maître Fusilier
COULIOU Alexandre Joseph	†	16 janvier 1887 CLOHARS CARNOËT	Quartier Maître Canonnier
BEUVADIN Isidore Guénolé	†	11 septembre 1893 CONCARNEAU	Quartier Maître Électricien
LE FUR Louis Marie	(s)	2 avril 1870 CROZON	Maître Canonnier
SÉVELLEC François Marie	†	7 mai 1885 CROZON	Matelot de 3ème classe Gabier
LE MOAL François Marie Hervé	†	20 avril 1896 DAOULAS	Matelot de 2ème classe Canonnier
BOSSENNEC Joseph Marie	†	13 mai 1884 DOUARNENEZ	Maître Canonnier
BRAMOULLE Lucien Louis	†	29 novembre 1894 GOUESNOU	Matelot 3ème classe fourrier
TROADEC Yves	†	16 octobre 1896 GOUESNOU	Matelot de 2ème classe électricien T.S.F
MADEC Pierre Marie	†	5 mai 1893 GOUÉZEC	Matelot de 2ème classe Clairon
HAMON Jean François	(s)	30 mars 1890 GOUÉZEC	Quartier maître timonier
PRIOL Mathieu Marie	†	24 novembre 1878 GOULIEN	Second Maître Chauffeur
JONCOUR François Jean Marie	†	12 décembre 1892 GUILVINEC	Matelot de 2ème classe Fusilier
LE PAPE Jean Louis	†	16 juillet 1891 GUILVINEC	Matelot de 2ème classe Chauffeur
CLECH Jean Marie	†	6 octobre 1886 GUIMAËC	Second Maître Canonnier
CARET Louis Joseph Marie	†	24 juillet 1872 GUIPAVAS	Second Maître Chauffeur
LUGUERN Jérôme	†	27 février 1883 GUIPAVAS	Quartier Maître Chauffeur
MÉZOU Auguste Marie	†	7 mars 1875 GUIPAVAS	Premier Maître Commis
MICHEL Yves Louis	†	7 novembre 1881 GUIPAVAS	Quartier Maître Chauffeur
PORS Jean Baptiste	†	29 octobre 1894 GUISSÉNY	Matelot de 2ème classe Chauffeur
ROUDAUT Jean	†	11 avril 1881 GUISSÉNY	Second Maître Canonnier
SALAÜN de KERBABU François Victor	†	27 juin 1878 GUISSÉNY	Second Maître Mécanicien
LE BERRE Michel	†	1er mai 1897 HANVEC	Matelot de 2ème classe Canonnier
DOSSAL Yves	†	15 janvier 1895 HENVIC	Matelot de 2ème classe Chauffeur
LABOUS Jean Guillaume	(s)	28 mars 1877 HOPITAL CAMFROUT	Premier maître canonnier
BALCH Jean Louis Marie	†	23 avril 1895 HUELGOAT	Matelot de 1ère classe Canonnier
HENRY Noël Marie	†	13 juin 1896 HUELGOAT	Matelot de 2ème classe Fusilier breveté
LE BARS René	†	23 juillet 1870 KERLOUAN	Quartier Maître Chauffeur
JESTIN Jean Marie	†	30 juillet 1885 KERSAINT PLABENNEC	Quartier Maître Chauffeur
FLOCH Yves Marie	†	25 novembre 1876 LA FOREST LANDERNEAU	Second Maître Mécanicien
PRIGENT Yves François Marie	†	26 juillet 1897 LAMBÉZELLEC	Matelot de 2ème classe Timonier
LE JOLIVET Joseph Marie	(s)	25 février 1893 LAMBÉZELLEC	Quartier maître timonier
SEVAEUR Pierre François	†	25 novembre 1897 LAMBEZELLEC	Quartier Maître armurier
BERTHOU François	†	22 mai 1886 LAMBÉZELLEC	Maître Mécanicien
GOURMELON Yves	†	28 avril 1882 LAMBÉZELLEC	Second Maître Mécanicien
GOURVENNEC Louis Pierre	†	15 avril 1891 LAMBÉZELLEC	Quartier Maître de manoeuvre
GRALL Goulven	†	9 avril 1893 LAMBÉZELLEC	Matelot de 1ère classe Chauffeur
NICOL Louis	†	4 mars 1893 LAMBÉZELLEC	Matelot de 1ère classe Infirmier breveté
PERROT Henri Louis	†	16 mai 1895 LAMBÉZELLEC	Matelot de 2ème classe Chauffeur
PONDAVEN Édouard Léon	†	28 août 1896 LAMBÉZELLEC	Matelot de 2ème classe Canonnier
QUINIOU François Marie	†	16 décembre 1893 LAMBÉZELLEC	Matelot de 2ème classe Chauffeur
ROPARS Eugène Guillaume Marie	†	16 octobre 1881 LAMBÉZELLEC	Second Maître Fusilier

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

LE HIR Pierre Adolphe	(s)	10 août 1893 LANDERNEAU	Quartier Maître canonnier pointeur
JAOUEN Yves	†	17 janvier 1893 LANDUNVEZ	Matelot de 2ème classe Chauffeur
MINGUY Jean Marie	†	3 juillet 1882 LANDUNVEZ	Quartier Maître Mécanicien
PERCHOC François Marie	†	10 septembre 1878 LANDUNVEZ	Quartier Maître Chauffeur
LE CORRE Eugène Marie	†	8 septembre 1896 LANILDUT	Matelot Canonnier
ALLAIN Michel	†	17 mars 1891 LANNILIS	Matelot de 2ème classe Canonnier
GUIFFANT Pierre Marie	†	26 septembre 1892 LANRIEC	Matelot de 2ème classe Fusilier
LE GOC Pascal Marie	†	3 octobre 1892 LANRIEC	Matelot de 2ème classe Canonnier
THOMAS Yves Marie	†	12 avril 1889 LE FAOU	Quartier Maître Boulanger Coq
COUCHOURON Jean François	†	13 février 1894 LE TRÉHOU	Matelot de 2ème classe Timonier
BERRÉHAR Jean François Marie	†	26 décembre 1887 LE CLOÎTRE SAINT-THÉGONNEC	Matelot de 1ère classe Clairon
GOUACHET Marcel Marie	†	24 septembre 1891 MOLÈNE	Quartier Maître Canonnier
MASSON Hippolyte Noël Marie	†	25 décembre 1893 MOLÈNE	Matelot de 2ème classe Chauffeur breveté
LE DRÉVÈS Charles Augustin	†	11 juillet 1880 MOLÈNE	Second Maître
ANGUIL Guillaume	(s)	2 mars 1893 LOCMÉLAR	Quartier Maître fourrier
POULIQUEN Yves Marie	†	8 décembre 1891 LOCMÉLAR	Matelot de 2ème classe Canonnier
CODEN Yves	(s)	15 juin 1883 LOCQUIREC	Quartier maître
JACQ Jean Hervé Nicolas	†	23 juillet 1894 LOPÉREC	Quartier Maître Électricien
GOURMELON Jean Pierre	†	28 avril 1887 LOPERHET	Second Maître Canonnier
GUILLOU Yves	†	28 mai 1874 MOËLAN	Quartier Maître Chauffeur
COQUIN Yves	(s)	1 juin 1892 MORLAIX	Maître torpilleur
BRIANT Louis René	†	9 mai 1886 MORLAIX	Quartier Maître Timonier
GUILLOU Guillaume	†	10 juin 1892 MORLAIX	Quartier Maître Canonnier
MORVAN Pierre Marie	†	23 janvier 1891 MORLAIX	Matelot de 1ère classe Chauffeur
PRIGENT Jean	†	19 novembre 1895 MORLAIX	Matelot de 1ère classe Mécanicien
COSTIOU Laurent	†	4 mars 1892 NÉVEZ	Matelot de 2ème classe Fusilier
STÉPHAN Jean Louis	†	13 juillet 1890 OUESSANT	Matelot Fusilier
MARC Pierre Henri Guillaume Marie	†	1er avril 1896 PENCRAN	Matelot de 2ème classe Mécanicien
LE MOAL Jean Marie	†	31 mars 1892 PLEYBEN	Matelot de 2ème classe Fusilier breveté
GUEDON Yves Marie	(s)	22 avril 1892 PLEYBER CHRIST	Matelot de 2ème classe canonnier breveté
MEUDEC Jean Marie	†	1er juin 1896 PLEYBER CHRIST	Matelot de 3ème classe sans spécialité
YVEN Clet Germain	†	24 octobre 1894 PLOGOFF	Matelot de 2ème classe Gabier breveté
CANTÉ Jean Pierre	†	18 janvier 1888 PLOGOFF	Quartier Maître Timonier
JEANNIC Noël Guillaume Marie	†	28 août 1893 PLOGOFF	Matelot de 2ème classe Gabier breveté
KERLOCH Henri Michel	†	3 octobre 1875 PLOGOFF	Second Maître Fusilier
DANIEL Joseph Noël René Etienne	(s)	29 août 1896 PLOMELIN	Matelot canonnier
QUILLIEN Corentin	†	27 avril 1871 PLOMODIERN	Quartier Maître Tailleur
DURAND Pierre Jean	†	30 juin 1876 PLONÉOUR LANVERN	Second Maître Canonnier
LE PAGE Jacques Joseph Marie	†	18 mars 1881 PLONÉVEZ DU FAOU	Second Maître Timonier
MAZÉAS Jean Yves Marie	†	6 mars 1891 PLONÉVEZ PORZAY	Matelot de 2ème classe Canonnier breveté
TRELLU Louis Marie	†	3 mars 1878 PLONÉVEZ PORZAY	Second Maître Infirmier
L'HOSTIS Gabriel François Marie	†	27 avril 1884 PLOUARZEL	Quartier Maître Chauffeur
PICHON Yves Guillaume	†	9 juin 1891 PLOUDALMÉZEAU	Quartier Maître Canonnier
GOUZIEN Jean Marie	†	12 décembre 1880 PLOUDALMÉZEAU	Quartier Maître Chauffeur
LE GAC François Marie	†	10 août 1875 PLOUDANIEL	Quartier Maître Chauffeur
OLLIVIER Louis	†	6 août 1876 PLOUÉNAN	Second Maître Fusilier
DAFFNIET Jean Louis	†	25 février 1892 PLOUEZOC'H	Matelot de 3ème classe sans spécialité

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

POSTIC Pierre Marie	†	14 mai 1884 PLOUEZOC'H	Second Maître Canonnier
GOURVIL Jean	†	15 août 1889 PLOUGASNOU	Second Maître Canonnier
QUERÉ Joseph	(s)	7 mars 1884 PLOUGASTEL-DAOULAS	Quartier Maître de mousqueterie
GOULARD Joseph Auguste Marie	†	3 mai 1896 PLOUGASTEL-DAOULAS	Matelot de 2ème classe Électricien
LE GALL Guillaume Joseph	†	18 novembre 1870 PLOU.-DAOULAS	Second Maître Canonnier
LE GALL Jean Claude	†	24 septembre 1889 PLOU.-DAOULAS	Quartier Maître Canonnier
LE STIR Jean	†	18 février 1896 PLOU.-DAOULAS	Matelot de 2ème classe Fusilier
PELLÉ Claude	†	24 avril 1879 PLOU.-DAOULAS	Maître Électricien
PARCHEMINAL Hervé Marie	†	13 septembre 1889 PLOUGONVEN	Matelot de 2ème classe Tailleur
BARON Joseph Marie	†	2 juin 1895 PLOUGUERNEAU	Matelot de 2ème classe Fusilier breveté
DONNART Mathieu	†	16 janvier 1893 PLOUHINEC	Quartier Maître Fourrier
STÉPHAN Jacques Yves	†	22 janvier 1892 PLOUHINEC	Matelot de 3ème classe sans spécialité
MARTIN Isaac Marie	†	2 février 1882 PLOUIGNEAU	Quartier Maître Clairon
MERRANT François Marie	†	25 janvier 1881 PLOUJEAN	Second Maître Canonnier
LE BERRE Allain Joseph	†	25 mars 1896 PLOUNÉVEZ LOCHRIST	Matelot de 2ème classe Canonnier
PHILIP Yves	†	14 février 1883 PLOUNÉVEZ LOCHRIST	Matelot de 1ère classe Tailleur
SALAÜN François Marie	†	28 juin 1896 PLOURIN	Matelot de 2ème classe Canonnier breveté
KERSCAVEN Jean Louis	†	13 mai 1895 PLOUVIEN	Matelot de 2ème classe Électricien
LE BARS Alain	(s)	18 novembre 1896 PLOZÉVET	Matelot canonnier
LE JEUNE Jean Pierre Marie	†	14 août 1889 POULDERGAT	Matelot de 3ème classe sans spécialité
URCUN Jean Yves	†	2 octobre 1894 PRIMELIN	Matelot de 2ème classe Gabier breveté
ASCOËT Pierre Joseph	†	17 septembre 1894 QUIMPER	Matelot de 2ème classe Fusilier
SALAÜN Louis François Marie	†	17 octobre 1895 QUIMPER	Matelot de 2ème classe Fusilier
LEMOAL François Marie	†	8 octobre 1890 ROSCANVEL	Quartier Maître Canonnier
DARIDON Jean Marie	†	13 mars 1891 ROSCOFF	Matelot de 2ème classe sans spécialité
CÉVAËR Jean François	†	2 février 1892 ROSNOËN	Quartier Maître Canonnier
LE GUÉDÈS François Jean Louis	†	24 mars 1894 ROSNOËN	Matelot de 1ère classe Chauffeur
MORVAN Jean Marie Allain	†	11 novembre 1888 SAINT ÉLOY	Quartier Maître Canonnier
CHEVALIER Jacques	†	16 janvier 1894 ST MAR. DES CHAMPS	Matelot de 2ème classe Gabier breveté
GUIOMAR Georges	(s)	14 juillet 1894 ST MARTIN DES CHAMPS	Quartier Maître canonnier pointeur
HELIES Théophile	(s)	20 avril 1875 ST PABU	Second Maître canonnier
MAZÉ Jean Marie	†	16 janvier 1890 ST PABU	Quartier Maître de manoeuvre
VELLEN Louis	†	19 octobre 1895 ST PIER. QUILBIGNON	Matelot de 3ème classe sans spécialité
LE GALL Félix	†	9 février 1888 ST PIERRE QUILBIGNON	Chauffeur
OMNÈS Lucien	†	13 juillet 1875 ST PIERRE QUILBIGNON	Maître de Manœuvre
ROSEC Etienne	(s)	16 juin 1886 ST POL DE LÉON	Second Maître canonnier
QUÉAU Jean François	†	28 janvier 1880 ST POL DE LÉON	Quartier Maître Chauffeur
PERROT Théodore	†	10 septembre 1891 ST POL DE LÉON	Quartier Maître de manoeuvre
PICHON Christophe Marie	†	14 août 1890 ST SAUVEUR	Quartier Maître de manœuvre
PERSON Ernest Claude Marie	†	30 octobre 1897 SIZUN	Matelot de 2ème classe Canonnier
ANCEL Jean	(s)	30 novembre 1891 TRÉBOUL	Matelot canonnier breveté
CLOAREC Stanislas Marie	†	15 septembre 1890 TRÉBOUL	Matelot de 1ère classe Fusilier auxiliaire
GUELLEC Guillaume Jean Marie	†	8 août 1891 TRÉBOUL	Matelot de 1ère classe Chauffeur breveté
OMNÈS Jean Marie	†	11 février 1892 TRÉGARANTEC	Quartier Maître Canonnier
DECARPENTRY Jean Marie	†	26 juin 1884 TRÉGARVAN	Second Maître Canonnier
LANCHEZ Joseph Marie	†	25 avril 1896 TRÉGARVAN	Quartier Maître Canonnier
L'HOSTIS René Michel	†	17 décembre 1891 TRÉOUERGAT	Matelot de 1ère classe Chauffeur

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

elections 2018 au cgf

Candidatures pour le renouvellement des tiers sortants dans les conseils de gestion des trois antennes et au conseil d'administration de l'association

CANDIDATS		
ANTENNE	**CONSEIL DE GESTION (nombre de postes à pourvoir)**	**CONSEIL D'ADMINISTRATION (nombre de postes à pourvoir)**
BREST	LE BRIS Marie-Françoise LE GOFF André LE GOUIL Bernard PELLAN Bernard	**(2)** LE GOUIL Bernard LEONI Philippe
MORLAIX	GUIVARCH Yves HERVET Jean-Pierre JACOB Marcel NOIREL Thierry TROADEC Catherine	**(1)** AUDIGOU Bernard TROADEC Catherine
QUIMPER	CHUTO Pierrick GUILLOU Nathalie LE BOT Hervé PIRON Philippe SEZNEC Marc TALLEC Fabien	**(3)** LE BOT Hervé PIRON Philippe TYMEN Marie-Yvonne

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017

GRAND SALON de la GÉNÉALOGIE

RETROUVEZ L'HISTOIRE DE VOTRE FAMILLE

LES 15, 16 ET 17 MARS 2018

JEUDI 15 MARS
de 14h à 20h (+ matinée scolaire)

VENDREDI 16 MARS
de 10h à 19h

SAMEDI 17 MARS
de 10h à 17h

Dix conférences
Entrée libre



MAIRIE DU 15e
Salle des Fêtes et salle Saint-Lambert

Renseignements au **01 48 28 59 29**
ou sur les sites **www.salondegenealogie.com**

Archives & Culture Partenariat : Geneanet

Actu15 retrouvez l'actu du 15e sur **mairie15.paris.fr**

M12 VAUGIRARD BUS 39 70 80 88 TRAVERSE MAIRIE DU 15e

MAIRIE DU 15

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 144, décembre 2017